



**HAL**  
open science

## Mission d'étude sur les archives des architectes

Sylvie Le Clech

► **To cite this version:**

Sylvie Le Clech. Mission d'étude sur les archives des architectes. [Rapport de recherche] Ministère de la culture/Direction générale des patrimoines et de l'architecture/Inspection des patrimoines. 2019. halshs-03351087

**HAL Id: halshs-03351087**

**<https://shs.hal.science/halshs-03351087>**

Submitted on 22 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction générale des patrimoines

Inspection des patrimoines

# **MISSION D'ÉTUDE SUR LES ARCHIVES D'ARCHITECTES**

Juillet-décembre 2018

Sylvie LE CLECH  
Inspecteur des patrimoines

Collège Archives

## **Remerciements et propos préliminaires**

Je tiens à remercier l'ensemble des collègues du Ministère de la culture et des collectivités territoriales et tous les professionnels impliqués dans le domaine d'activité que constitue le travail de l'architecte, au-delà de la réalisation matérielle des projets. Le temps qui m'a été consacré par chacun est conséquent et les personnes et institutions qui m'ont reçue m'ont permis d'approfondir des enjeux particuliers auxquels je n'aurais pas été aussi sensible si je n'avais pu procéder à autant d'entretiens me permettant de croiser les sources d'information et de réflexion.

Les entretiens ont été approfondis (entre 45 minutes et 2 heures), et ont été souvent prolongés par des envois de documents et des visites d'une demi-journée, où j'ai été accueillie notamment par les architectes dans leurs espaces de travail. L'écoute a été active et en retour des questions m'ont été posées, élargissant la problématique initiale qui aurait pu apparaître comme très technique. Beaucoup de propositions concrètes ont été faites et bien des interventions ont révélé le degré de maturité de la réflexion tant en matière de collecte, de traitement que d'usages. J'ai choisi d'interroger les différentes catégories d'acteurs sur toutes les phases du champ concerné, même quand les interlocuteurs, par honnêteté intellectuelle, ont déclaré ne pas être expert du domaine. En effet, la question de la collecte, de la conservation et des usages d'archives identifiées, traitées et communiquées est un sujet d'intérêt général sur lequel chaque acteur, même s'il n'est pas professionnellement impliqué au même instant ni au même niveau, a une expérience. De ce fait, la mission a choisi de capitaliser les expériences. Par souci de confort de lecture, la présentation se fait par grandes catégories d'acteurs consultés qui, en vertu de leur pratique et de la réflexion qu'ils se sont autorisés, mettent l'accent davantage sur une phase que sur une autre.

**La participation des acteurs a illustré le besoin d'impulsion et de clarification des responsabilités qui est attendu du Ministère de la culture dans ce domaine qui suscite autant d'intérêt que de perplexité.**

Le potentiel des entretiens n'est pas totalement exploité et des contacts ultérieurs sont gardés en réserve, afin d'approfondir certains points. Que ceux qui ne retrouveraient pas l'intégralité de leurs réflexions soient ainsi rassurés. Je n'ai rien évacué de leurs apports, même si certains passages ont été plus développés que d'autres.

**J'ai tenté d'éclaircir des malentendus sur des notions qui sont apparues essentielles :**

- l'opposition entre le caractère exhaustif d'une collecte d'archives, supposé neutre, et la constitution d'un corpus par sélection créatrice de valeur,
- les jugements de valeur entre « national » et « territorial » : j'ai préféré me poser la question d'une ambition révélée par les fonds collectés, ce qui évite les hiérarchies implicites sur les institutions en charge de la collecte,
- une vision pessimiste des archives où la longue prévalance du support papier fausse la perception des enjeux (depuis plusieurs années, les archives sont électroniques et les questions posées ne sont plus celles de la masse physique mais de l'existence de données structurées et accessibles),
- la gestion pérenne des processus (que l'on oppose aux appels à projets),
- les rôles des professionnels et des citoyens bénévoles dans l'autorité des processus et particulièrement dans l'établissement des informations à l'aune des usages numériques,
- la responsabilité publique (la définition des normes, la circulation et le partage d'une information d'autorité, la garantie des finalités de l'action, le soutien en temps et en argent).

## Table des matières

PRÉCONISATIONS.....	5
AVANT-PROPOS.....	8
I – LA MISSION ET SON CONTEXTE.....	10
Périmètre d'étude .....	10
Rappels chronologiques : archives de l'architecture et archives d'architectes (1980 - 1998).....	10
La mission de 2018.....	15
L'actualité réglementaire et ses effets sur la mission.....	18
Le contexte professionnel récent du patrimoine : le rapport de Philippe Béval (4 juillet - septembre 2018).....	19
L'impact possible des énoncés du rapport sur le sujet des « archives d'architectes » .....	19
L'existence d'une démarche du ministère liée aux ENSA et à la recherche académique.....	20
Evolution des entreprises éditoriales et des expositions : au-delà des publications dans les revues spécialisées et des visites d'associations.....	21
Arguments de fond qui fondent l'intérêt à agir du Ministère de la culture dans le domaine des archives privées d'architectes.....	22
II – ÉTAT DES LIEUX ACTUALISÉ : MÉTHODE ET RÉSULTATS INDUITS.....	25
La méthode d'enquête et les premières observations : recueil de données quantitatives et qualitatives.....	25
Le questionnaire envoyé au réseau des Archives territoriales par le Service Interministériel des Archives de France (SIAF, juillet 2018). .....	25
Le questionnaire envoyé au réseau des musées territoriaux et la recherche dans la base Muséofil par le Service des musées de France (SMF, septembre 2018) .....	26
Les entretiens groupés.....	27
La veille sur les réseaux professionnels .....	27
III – ANALYSES DES SITUATION.....	29
III.1 Les architectes libéraux et leurs représentants.....	29
Un exemple historique, l'Académie d'architecture.....	29
Les Agences et leurs archives.....	29
Le BIM (Building information model).....	34
Les instances ordinales (Conseil national de l'ordre des architectes, CNOA et conseils régionaux, CROA).....	35
Les architectes des bâtiments de France.....	36
Les CAUE et le réseau des Maisons de l'architecture.....	39
III.2 Les ENSA.....	41
III. 3 Les grands opérateurs nationaux.....	46
III. 4 Les Universités (directions de l'immobilier).....	50
III.5 – le point de vue des professionnels de conservation – valorisation.....	51
Un distinguo Musées – FRAC – Archives : logiques d'acquisition.....	51
Les opérateurs d'envergure nationale : Archives nationales, Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (MAP) ; le Centre Georges Pompidou.....	51
Le SCN des Archives nationales du monde du travail à Roubaix.....	54
Les services territoriaux d'archives : une politique de collecte ?.....	62
A retenir : des besoins et des propositions émanant des acteurs.....	66
Le FRAC Centre-Val de Loire à Orléans : une plate-forme pour l'architecture expérimentale. ....	67
III.6 Les usages et la diffusion des archives d'architectes : points de vues de chercheurs.....	70
IV – A l'étranger.....	81

## PRÉCONISATIONS

### Choix stratégiques court terme ( 1 - 2 ans) relevant de la responsabilité du Ministère

- Réaffirmer l'unicité de l'architecture sans clivage entre création et patrimoine.
- Valider dans la nouvelle *Stratégie nationale pour l'architecture* les arguments qui fondent l'intérêt public à agir dans le domaine des archives privées d'architectes.
- Diffuser les prises de position ministérielles, lors des Journées nationales de l'architecture et du Printemps de l'Architecture.
- Publier un vademécum de collecte et traitements à l'usage des professionnels en s'appuyant sur un groupe de travail expérimental (cluster Région Architecture Grand Est, qui intégrera des représentants du SIAF, de la Direction de l'architecture et de la CAPA).
- Prescrire des formats de données numériques au moins pour les concours publics de l'État.
- Prendre une responsabilité normative sur la propriété des données numériques.
- Adapter la plateforme VITAM à la conservation des archives nativement numériques d'architectes (intégrer aux groupes de travail du programme VITAM des représentants de chercheurs travaillant sur les objets numériques, en lien avec des expérimentations européennes).
- Définir les responsabilités respectives des opérateurs nationaux, les encourager à travailler en cluster « archives d'architectes : création et patrimonialisation nationales » : choisir le chef de file du Cluster et bâtir un programme de coopération.

1 - architectes de renommée nationale : faire de la CAPA l'opérateur de premier rang pour la collecte des fonds privés. Associer la MAP et l'INHA au comité scientifique d'orientation des fonds,

2 - au bénéfice du réseau territorial des Archives, faire de la CAPA un animateur du réseau pour les formations et la valorisation via Colonnes (ouverture vers une publication numérique) : faire de la la MAP et de l'INHA des contributeurs de ce programme de formation intra sur Paris. Pour les formations en région ou in situ, proposer le portage d'une formation par une délégation interrégionale du CNFPT : maquette de séminaires sur les fondamentaux de la représentation des informations en architecture et sur leur tracabilité jusqu'au DOE,

3 - SCN Archives nationales du monde du travail : collecter les fonds des BET et entreprises de construction d'envergure nationale ; transférer aux AD territoriales les fonds qui concernent majoritairement leurs territoires ; financer une prestation d'arriéré de traitement.

### **En application, 10 mesures nationales concrètes pour structurer et encourager un réseau territorial :**

1 - Fédération nationale des CAUE : au sein de la future convention avec la CAPA, il peut être désigné comme ambassadeur entre les Archives et les architectes, pédagogue au moment des rencontres avec les élus et assurant un rôle opérationnel pour la valorisation grand public (expositions, cycles de conférences, ateliers).

2 - Encourager la motivation pour la collecte : elle s'entretient par un engagement régulier et une montée en compétence par la pratique collective y compris par le recours à des bénévoles (sur projet uniquement pas dans une logique de récurrence) : s'inspirer de la science collaborative dans le domaine de l'histoire ou des études environnementales où des contributeurs participent à un projet d'identification de sources voire d'indexation et d'encodage. Le CTHS anime un fort réseau de sociétés savantes. Le service susceptible d'être concerné en centrale est le Département du pilotage de la recherche. Il pourrait s'associer sur le CTHS, rattaché à l'Ecole nationale des Chartes.

3 - Associer l'Association des archivistes français pour étudier l'opportunité de créer une section des archives d'architectes.

**4 – Flêcher le soutien financier existant du ministère au Cluster Région architecture Grand Est sur la rédaction du vademécum expérimental susceptible d'être élargi et adaptable aux autres régions.**

5 - Définir les axes de collecte en fonction de programmes pluri-annuels et d'appels à projets nationaux ou territoriaux sur cahier des charges (BOP 175 et 224). Dans les cahiers des charges, définir des typologies d'architectures produites par exemple sur la période 1975 - 2000 (période identifiée comme fragile).

**6 - Rapprocher les archivistes territoriaux des producteurs : donner mandat à la CAPA pour animer le réseau autour d'intérêts communs, via les CAUE, les Maisons de l'architecture et les CROA (en fonction de la situation locale). Dans les régions où il y a une ENSA, associer l'ENSA.**

7 - **Développer les contrats CIFRE et les contrats doctoraux dans les agences d'architectes mais aussi dans les institutions de conservation (4 par région).** L'objectif est d'insérer une fonction archives dans les agences et éviter ainsi le « déversement » de volumes non traités lorsqu'une négociation s'engage avec des Archives départementales. Si le contrat CIFRE est sollicité par les Archives départementales ou communales, c'est pour traiter et valoriser un fonds.

8 - Développer et soutenir officiellement les participations des services du ministère ou placés sous contrôle scientifique et technique à des Consortium de 5 à 10 ans, à des UMR en vue de l'édition de corpus collectés (mesures organisationnelles, valorisation des temps de travail) ; faire évoluer les contractualisations avec les UMR (cet aspect peut être déconcentré, dans la mesure où des délégations à la recherche et l'enseignement supérieur existent auprès des préfets et présidents de conseils régionaux, que leurs moyens s'inscrivent dans des outils de planification tels que le CPER, et qu'ils font une veille sur les crédits européens transférés en 2014 aux conseils régionaux).

9 - Présenter la mission aux DRAC en séminaire à Avignon et aux conseillers architecture et archives : recueillir les avis sur la mobilisation de réseaux, le recours ou non aux archives dans le dispositif « Action cœur de ville », sur la problématique des démolitions, des PLUI, des PEVAP, de l'attribution du label « architecture contemporaine remarquable », des usages en matière d'EAC et d'enseignement professionnel culture.

10 - Consulter les associations d'élus (Association des métropoles, Association des petites villes de France, FNCC), quelques UMR (Marseille), et associations d'architectes (ANABF, association des architectes conseils) pour un retour sur ces mesures (évaluation en continue de l'adéquation de la conception de ces politiques aux besoins, qui ne se traduisent pas forcément toujours en demandes).

## **8 Mesures possibles relevant de l'initiative des services territoriaux et de leurs partenaires (sur les 3 prochaines années)**

1	Renforcer les liens entre les ENSA et les Archives départementales par le versement régulier de leurs archives (même proposition pour les archives des CROA, des CAUE et des Maisons de l'architecture).
2	Monter des séances de sensibilisation des architectes aux fondamentaux des archives dans les CROA (qui sont financés sur le BOP 175 des DRAC) et inversement s'engager dans un plan de formation des personnels des Archives départementales.
3	Profiter des rencontres annuelles des CROA pour que le Directeur des Archives intervienne, en dehors même de l'offre de formation : utiliser le réseau relationnel des architectes pour s'accorder sur les bonnes pratiques de la collecte de fonds.
4	Encourager la déclinaison de vade-mecum territoriaux à partir du vade-mecum national en utilisant les possibilités des CAUE et maisons de l'architecture (conduite de projets éditoriaux au niveau territorial, financement par les CT et les DRAC).
5	Construire une doctrine <u>à partir de la capitalisation des expériences du réseau</u> , valoriser l'expérience et en faire la critique régulière : alimenter France Archives ou un groupe dédié sur SEMAPHORE, voire « colonnes » pour adapter en continu le vadémécum initial.
6	Établir dans chaque Archives départementales, un <b>diagnostic territorial</b> de l'architecture existante (que les ABF, les CAUE et les Services régionaux de l'Inventaire connaissent déjà ; les architectes conseil des DREAL peuvent aussi être associés), qui permettra de définir des critères de collecte.
7	En application de ce diagnostic, inscrire dans le PSC des Archives départementales un socle minimal de collecte choisie (repérer « le bruit de fond de l'architecture » selon Paul Chémétov), en prenant conscience que les Conseils départementaux ou grandes métropoles, autorités de gestion des services d'archives, sont des maîtres d'ouvrage de l'investissement public, attentifs à l'impact économique de l'architecture sur leur territoire.
8	Intégrer la question des responsabilités respectives dès les premiers contacts et adopter une méthode de travail itérative.

## AVANT-PROPOS

Les questions relatives à l'existence d'une culture architecturale parmi la population, aux parts de la création et du patrimoine dans l'architecture et aux critères de jugement sur ce qu'est ou n'est pas un grand architecte dont les réalisations feraient l'histoire de l'architecture sont toujours d'actualité<sup>1</sup>. En témoignent les contributions régulièrement publiées dans la presse nationale et régionale et les revues professionnelles. Les séminaires sur la « ville intelligente », la « ville durable » ou les différentes composantes de l'« identité » culturelle, sociologique des « territoires » en sont un autre volet : les questions d'architecture touchent à la vie quotidienne, aux représentations sociales, renvoient à des jugements de valeur implicites, à la capacité de vivre ensemble. La notion de « beau » reste présente aux côtés de la recherche d'une « fonction » et la responsabilité de ceux qui font le territoire et le cadre de vie est perpétuellement réinterrogée à travers l'expression des besoins de la société.

Toutes les politiques culturelles se saisissent un jour ou l'autre de la question de l'architecture, non pas perçue comme un acte isolé, construction d'un objet posé dans le paysage, mais comme partie prenante d'une vision qui s'incarne aussi dans des documents donnant forme à cette vision, qui deviennent sources de connaissance et d'enseignement, font ou non référence. Ceux-ci sont toujours présents tant dans la sphère publique de la commande, de la tutelle, du soutien financier, de la programmation, de l'étude, de la protection patrimoniale que dans la sphère privée. L'univers de l'architecte est territorial, quelle que soit l'échelle du territoire. Les documents d'urbanisme, dans leur volonté d'établir une planification et un corpus de règles encadrant la construction forment la matrice par rapport à laquelle un architecte va concevoir le projet et le suivre à chacune des phases de la construction, en travaillant avec les maîtres d'ouvrage, les bureaux d'études et les entreprises. Certains outils comme le BIM (Building information model, ou encore maquette numérique) et les outils de convergence des pièces nativement numériques s'imposent et influencent le projet. La commande publique et privée évoluent, les cahiers des charges aussi.

L'architecte a enfin une production théorique, parfois d'enseignement.

Au final et quelque soit son contexte d'exercice, l'architecte ne travaille pas seul et ce réseau de relations interroge des notions importantes de l'exercice de son métier : le couple liberté/responsabilité par rapport à la commande et au territoire, la question de la pérennité de ses réalisations, la question de savoir si la source d'information la plus fiable est le bâtiment lui-même et comment cette fiabilité est mise à l'épreuve par le recours ou non aux archives.

---

<sup>1</sup> Voir sans exclusive, « Sortir l'architecture du schéma des Beaux-Arts », Marc Mimram, *Le Monde*, 7 novembre 2018.

Interviews et conférences de Rudy Ricciotti sur le dépassement création - patrimoine dans l'architecture (*Le Monde*, et cité de l'architecture et du patrimoine, 28 novembre 2018) ; conférences rencontres du 28 novembre avec les AJAP, Cité de l'architecture et du patrimoine, « Face à la loi, attitudes et projets ». *La Croix*, 8/11/2018, Diaporama, le parler brut de Tadao Ando (sur l'inculture architecturale de ses compatriotes). Exposition en cours à la CAPA, l'« Art du chantier » et Lequeu au Musée d'Orsay ; cycle de conférences « les architectes du Grand Paris Express », 2018, maison de l'architecture d'Ile-de-France ; rencontres culturelles de la ville de Paris, 5 octobre 2018.



La mission qui m'a été confiée a donc tenté d'envisager des contextes d'activité professionnels diversifiés et n'a pas considéré la dispersion matérielle des sources ou leur mutation technologique comme de seules contraintes mais comme des symptômes auxquels il convenait de trouver des explications pour proposer des solutions qui puissent convenir aux architectes eux-mêmes, producteurs et donateurs putatifs comme à des institutions de conservation définitive et de valorisation, de statuts et profils différents, depuis les Archives nationales et institutions muséales parisiennes, aux Archives départementales et communales d'un département rural. Une large part a été accordée au secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur, qui a fait émerger le sujet des archives d'architectes et se trouve partie prenante active dans le partage de l'information. Je n'ai pas eu le temps de traiter le cas des bibliothèques spécialisées, assez peu celui des agences d'urbanismes, que je n'ai pu voir en réseau qu'au mois de mars 2019 mais elles sont à compter parmi les institutions qui conservent des documents produits par des architectes, du fait même de l'importance des publications et des rapports d'étude dans l'activité d'un architecte qui souhaite asseoir sa renommée.

## I – LA MISSION ET SON CONTEXTE

### Périmètre d'étude

La mission restreint l'étude des « archives des architectes » aux documents qui concernent l'exercice de la profession et à l'exercice au sein d'une société d'architecture (dont les documents permettent de comprendre l'environnement collectif d'un architecte et de ses associés). Sont donc exclus les documents relatifs au local professionnel, aux assurances, à la gestion comptable et fiscale de l'agence, au personnel et aux relations avec les établissements financiers. En effet, l'objectif est à terme de dégager un socle de responsabilité délimité de la puissance publique en charge de la conservation définitive de fonds dont l'intérêt public est patrimonial. La conservation des autres documents relève de la seule responsabilité des architectes<sup>2</sup>.

### Rappels chronologiques : archives de l'architecture et archives d'architectes (1980 - 1998)

La réflexion sur les archives des architectes remonte à la fin des années 1970. Les documents qui en rendent compte partent tous de la constatation d'une dispersion des fonds d'architectes et de la difficulté pour les publics d'y avoir accès alors même que l'État a encouragé la commande publique et privée et que le paysage architectural français s'est profondément transformé entre la Reconstruction et les 30 glorieuses. Une première enquête de 1986, dans le cadre de la première convention entre l'Institut français d'architecture (IFA) et la Direction des Archives de France (DAF) en octobre 1986, a abouti à définir un premier périmètre de collecte : les archives « détenues par des architectes nés entre 1900 et 1929 » et la mise au point d'enquêtes orales<sup>3</sup>. 10 typologies étaient énoncées. **Etant donné la prévalence des supports papier sur les supports numériques en 1986, la réflexion fut principalement orientée vers des fonds composés de dossiers papier.**

Plusieurs rapports ont été commandés, dans des contextes différents : le rapport confié au président de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, monsieur Massenet a été commandé par le président Valéry Giscard d'Estaing lui-même (1980)<sup>4</sup> dans un contexte qui met en rapport les Archives nationales, le CNAM et l'Institut français d'architecture en préfiguration. Le rapport de 1986, de Françoise Bercé sur les archives des Architectes en chef des Monuments historiques et des architectes du corps aujourd'hui disparu des Bâtiments Civils et Palais Nationaux (BCPN) est lié semble-t-il à la situation dérogatoire de l'accueil de ces fonds dans ce qui est devenu la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine. Le rapport Belmont-Pattyn (1987), reprend la tradition des rapports de la haute fonction publique : il préconise la non remise en cause des missions de l'Institut français d'architecture, créé en 1979, **la création d'un centre d'archives distinct d'un musée et l'animation d'un réseau à partir d'un petit noyau de coordination.**

2 Voir le tableau établi par le Conseil national de l'ordre des architectes, cahiers de la profession, n°33, 3<sup>ème</sup> semestre 2008, repris infra dans la rubrique « les instances ordinales ».

3 Archives nationales, versement 2011 0275/367

4 Archives nationales, versement 1996 0505/26 : demande spécifique du Président au Premier ministre (lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1980) sur les « archives des architectes et des urbanistes ». Le dossier fait référence à une réflexion méthodologique incluse dans une note de Jean Favier en date du 13 juin 1979. L'association belge créée en 1968 par Maurice Culot est la référence. Elle est qualifiée d'« entreprise culturelle » car autofinancée à 90 %. Une autre source d'inspiration est la Fondation Le Corbusier.

Le rapport de Jean-Louis Cohen, en 1998 est lié à la naissance de la Cité de l'architecture et du patrimoine, qu'il dirige jusqu'en 2003. Il vise à conforter un musée de l'architecture qui s'adoserait à une politique de collecte d'archives menée par un département des archives d'architecture. Ce socle alimenterait une politique culturelle complète.

Sur la question des intuitions qui sous tendent les logiques des rapports, notons que le premier rapport de 1980 met **l'accent sur l'accès et ne considère pas la centralisation matérielle des fonds collectés comme la solution à retenir** : « **la vraie réponse n'est donc pas dans le rassemblement des fonds, mais dans leur transparence** ». La centralisation ne concerne que le signalement des fonds, et doit s'appuyer sur une enquête de terrain menée dans les Archives nationales et communales, « avec l'appui des professionnels concernés ». Ce qui fut fait en 1986. La mission de 1980, à laquelle la double direction d'alors Archives de France - Archives nationales a fortement contribué en méthodologie, décrit peu ou prou ce qui est devenu au XXI<sup>ème</sup> siècle un portail, en tout cas son principe et met l'accent sur le lien entre les politiques de recherche et la constitution d'une politique de collecte. Ce rapport, écrit au moment où se développent les thesauri et bases de données documentaires, met l'accent sur ce type d'outil, sous la forme d'un fichier central et d'une extraction qualifiée de répertoire national qui contient les informations communicables et les fonds accessibles.

**Le dernier rapport** rendu au ministre sur la question est celui de Christian Oppetit, conservateur général du patrimoine à la Direction des Archives de France, **en 1998**. Christian Oppetit a mené en 1997, pour le compte de la direction des Archives de France et la direction de l'architecture et du patrimoine une enquête de terrain, en lien avec l'Association des archivistes français. Il s'est rendu auprès de plusieurs services d'archives en département, qui avaient créé des associations de collecte et valorisation des fonds, et a auditionné les responsables de l'Institut français d'architecture, dont les nouveaux locaux d'archives intermédiaires avaient été inaugurés en 1991<sup>5</sup>. Il a aussi fait des propositions qui ont abouti à confirmer le troisième axe de collecte dévolu aux Archives nationales du Monde du travail ouvert en 1993 : la collecte de fonds d'architectes et d'entreprises de la construction, grâce à des partenariats diversifiés, dont des conventions DAF - IFA (la première tripartite avec la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme en 1986).

**A l'initiative de certains services d'Archives départementales et communales**, se constituent des associations para publiques regroupant archivistes, professeurs, chercheurs et architectes, dont l'objet s'est d'emblée défini comme très large puisque certaines d'entre elles prennent en compte l'urbanisme. Le contexte était essentiellement lié à des opérations de sauvegarde de fonds risquant de disparaître. Les moyens ont été disparates, l'action reposant en revanche sur un engagement très fort des membres fondateurs, qui semble ne pas avoir perduré, sauf exception, au-delà de leur cessation de fonction. Ces associations se sont inspirées les unes les autres, surtout à partir des exemples lorrain et breton. Certaines ont envisagé, mais sans y parvenir, de créer des « centres » spécifiques pour accueillir les fonds. L'association des archives d'architecture de la côte basque fut le seul à établir une conservation dissociée, dans une villa. L'annexe des Archives de la Seine-maritime, installée dans un édifice du patrimoine industriel à Darnétal offre un autre exemple de conservation distante du bâtiment principal (mais l'annexe de Darnétal accueillait aussi d'autres fonds et d'autres fonctions).

---

5 Pierre Méhaignerie, ministre de l'Équipement, prend la décision, le 23 juin 1987 de « créer un centre de traitement et de mise en valeur des archives des architectes français du XX<sup>ème</sup> siècle » et l'installe dans l'ancien hôpital Marie Lannelongue, en cours de réhabilitation.

Il peut exister une concurrence des modèles nationaux (Institut Français d'Architecture puis Cité de l'Architecture et du Patrimoine) et territoriaux dans les méthodes de traitement. Toutes en revanche sont très réservées voire opposées au traitement pièce à pièce et en général aux méthodes trop complexes pour tenir dans la durée. La description simplifiée par dossier l'emporte (indications de lieux, de nom du projet, types de documents, nombre de pièces, dates).

A titre indicatif, les régions suivantes sont concernées (**Intitulés d'avant fusion conservés**):

**Aquitaine** (Bordeaux, projet, 1997, autour d'un « réseau des archives contemporaines d'architecture, d'urbanisme et du paysage » en lien avec l'ENSA ; deuxième association, l'association des archives d'architecture de la côte basque, créée en 1991, où l'implication de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAP) distingue cette association des autres et à Bordeaux même, en lien avec la politique de collecte des Archives municipales, association dépositaire des fonds, la « Mémoire de Bordeaux »).

**Auvergne** : Archives d'architecture de Saint-Etienne et du département de la Loire : mise au point d'un plan de classement avec l'ENSA de Saint-Etienne, d'une fiche type de dépouillement, en lien avec le Service régional de l'Inventaire, travail méthodologique important avec étude des coûts associés, suivi par la Direction des Archives de France et les responsables de l'Inventaire général en administration centrale.

**Bretagne** (Archives d'architecture en Bretagne, créée le 14/12/1990 avec une forte implication de l'université de Brest et des services d'archives communaux de Lorient et Rennes).

**Lorraine** (AMAL, créée en 1987 autour du noyau initial du fonds Prouvé, avec forte implication du SRI, de la ville, de l'ENSA).

**Midi – Pyrénées** (créée en 1997, en cours d'élargissement à l'Occitanie en 2018, parti d'une démarche de laboratoire de recherche de l'ENSA, CAUE déclaré d'emblée partenaire culturel, implication de l'Inventaire général).

**Nord-Pas-de-Calais** : Archives d'architecture du Nord (création lors de l'AG du 29/06/1999, important travail méthodologique conduit avec l'ENSA, volonté de partenariat avec les Archives Nationales du Monde du Travail (ANMT) à Roubaix, classement emblématique du fonds Euralille, articulation Etat/collectivités territoriales/ENSA (sous l'impulsion de R. Klein). La notion de réseau régional y apparaît comme fondamentale et concerne aussi les ANMT<sup>6</sup>.

**Pays de la Loire** (création le 29/01/1988, le dossier fait état d'une collaboration entre l'ENSA de Nantes, le service régional de l'Inventaire et les musées d'Angers).

**Poitou-Charentes** (statuts du 16 juin 1992, liens avec l'Inventaire général, élargissement à l'urbanisme).

**PACA** (statuts du 30/12/86, lien fort avec les écoles d'architecture et le laboratoire INAMA de Marseille, élargissement à l'urbanisme, mise en valeur d'un fonds emblématique, celui de Fernand Pouillon).

6 Archives nationales, versement 2011 0275/379, note de l'inspecteur général Arnaud Ramière de Fortanier qui rappelle les 3 thèmes fondateurs lors de la mise en place des ANMT à Roubaix (note en date du 10/12/1992) : les archives d'associations, d'entreprises et d'architectes).

## Initiatives restées à l'état de projet

### Bourgogne :

Accueil de 3 fonds aux Archives de Côte d'Or et, en 1997, étude méthodologique (retour d'expérience)

Proposition du directeur du CAUE de Saône-et-Loire, au titre de l'union des CAUE de Bourgogne, envoyé à Maurice Culot, responsable des archives de l'IFA, sur les archives d'architecture du XX<sup>ème</sup> siècle en Bourgogne (31/10/91)<sup>7</sup>. L'enquête sera reprise mais sous forme d'inventaire des monuments par le Service régional de l'Inventaire (opération thématique), en lien avec le projet « Mille monuments pour le XX<sup>ème</sup> siècle » et la mise en place du label XX<sup>ème</sup> entre 2000 et 2005<sup>8</sup>.

**Territoire de Belfort :** initiative d'octobre 1983 - octobre 1984, des Archives départementales et de l'agence d'urbanisme autour d'un « appel à idées » sur le thème « plan urbain », lancé par les deux ministres de l'Équipement et de la Recherche. Demande de soutien de la Direction des Archives de France pour l'organisation d'un « séminaire international d'architecture contemporaine » à Belfort (5<sup>ème</sup> session, 1984, séminaire tous les deux ans). Demande de la Direction des Archives de France de travailler à un guide des sources. Affectation d'un ETP d'architecte - urbaniste aux Archives départementales et financement à hauteur de 50 % par le Conseil général, des projets de recherche retenus.

### Autres éléments de contexte sur les méthodes de traitement

**L'association des Archivistes français** a été partie prenante d'un travail technique sur les archives d'architectes, mené à partir de 1996<sup>9</sup> avec le Centre d'archives d'architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'IFA. Un groupe de travail a établi des typologies et des tableaux de tris, une série d'articles sont réunis dans un numéro thématique de La Gazette des archives, n° 190-191, "Les archives des architectes", 3<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup> trimestres 2000.

La question du traitement des archives numériques des architectes n'a fait l'objet que d'expérimentations ponctuelles<sup>10</sup> et les groupes de travail de l'actuelle plateforme VITAM des Archives nationales n'ont pas prévu de travailler sur les spécifications de préservation des documents graphiques, eu égard à la multiplicité des formats. En revanche VITAM est en capacité d'absorber les messageries.

Le Centre des archives d'architecture du XX<sup>ème</sup> siècle, pourvu d'un comité d'acquisition, valorise les actions des services qui collectent les fonds, en particulier à travers la revue *Colonnes* et met en ligne ses instruments de recherche (cf. infra).

**Dans le même temps, le ministère élaborait des bases patrimoniales (Mérimée, 1977, Palissy, 1989 puis « Mémoire ») accessibles** via le Minitel puis rapidement sur Internet (entre 1995 et 1998) et aujourd'hui au sein d'un portail commun accessible par le moteur de recherche « collections » : Mérimée (devenu Architecture), Palissy (devenu Objets) et Mémoire (pour les photographies)<sup>11</sup>. Les bases Archi XX<sup>ème</sup> et Archidoc (dépouillement

7 Archives nationales, versement 2011 0275/379

8 Conservateurs régionaux, chefs du service régional de l'Inventaire : Pierre Jugie et à compter de 2002, Sylvie Le Clech.

9 Document de méthodologie, David Peycé, conservateur, chef du département des archives, 1996

10 Le traitement des archives numériques d'architectes : Le fonds de l'architecte Adrien Fainsilber Fonds déposé au Centre d'archives d'architecture du XX<sup>ème</sup> siècle, Cité de l'architecture et du patrimoine (David Peycé et Sonia Gaubert), Novembre 2014

11 Le site de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine offre aussi dès la page d'accueil un accès aux 3 bases Mérimée, Palissy et Mémoire, à Médiaték et à Bibliothek.

bibliographique) ont été constituées suite à l'élargissement des préoccupations du ministère (« 1000 monuments pour le XX<sup>ème</sup> siècle », label patrimoine XX<sup>ème</sup> etc.). Données publiques quant aux notices d'architecture produites, ces bases valorisent un matériau d'origine publique (photos des services patrimoniaux des DRAC puis des Conseils régionaux suite à la décentralisation de l'Inventaire général en 2004-2005, Archives territoriales) mais aussi privé (Archives en main privées, archives privées conservées dans des services d'archives publics).

**Cette réflexion ancienne bénéficie donc d'approches ayant juxtaposé plus qu'associé des domaines qui n'ont pas totalement fait consensus ni réseau** : celui des archives publiques généralistes (Archives nationales et territoriales), celui de l'Institut français d'architecture<sup>12</sup> (créé sur le modèle des Archives modernes d'architecture fondées par Maurice Culot en 1968), celui du lien des archives avec les musées d'architecture (Jean-Louis Cohen, préfiguration de la CAPA) et celui de l'Inventaire général.

On peut constater que les commandes initiales des études et rapports font toutes référence aux « archives d'architectes » mais qu'elles sont immédiatement traduites par les milieux professionnels en « archives d'architecture » avec des extensions vers le paysage et l'urbanisme, ce qui est révélateur d'une difficulté à saisir le sujet collectivement et renvoie en creux à la **question méthodologique qui peut diviser : constitue-t-on, par la collecte, un corpus déterminé en priorité par des problématiques de recherche ou d'expositions ou la collecte est-elle généraliste au nom du principe que les conservateurs d'archives, tous comme les archéologues ou les chercheurs de l'Inventaire, estiment ne pas devoir porter a priori, un jugement de valeur sur les fonds et ensembles significatifs collectés ?**

On relève dans ces rapports l'inexistence d'une réflexion réellement conjointe avec les instances ordinales, les architectes des bâtiments de France, les architectes en chef des Monuments historiques, les conservateurs régionaux des Monuments historiques, archéologues et les bibliothèques spécialisées. Un groupe de travail constitué en 1998, à l'initiative de la Direction des Archives de France et de l'échelon central de l'Inventaire général, afin de rapprocher les méthodes de travail, se semble pas avoir eu de suite. En revanche, l'inspection des patrimoines a rédigé un guide sur les archives des monuments historiques dans les Directions régionales des Affaires culturelles en décembre 2015, accessible par Sémaphore<sup>13</sup>

Au plan européen, le programme de recherche GAU:DI<sup>14</sup> (Governance, Architecture and Urbanism : a democratic interaction), initié par l'Union européenne dans le cadre de Culture 2000, a fédéré sur la question des archives un certain nombre d'acteurs provenant d'instituts spécialisés et de musées d'architecture. Le Centre d'archives d'architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'IFA y a participé. Un portail, [www.architecturearchives.net](http://www.architecturearchives.net) informe les chercheurs des lieux de conservation des archives d'architecture ayant un porter à connaissance sur le web, et les professionnels de l'architecture sur les délais de conservation. Sont enfin énoncées des recommandations pour la conservation des archives papier et numériques.

- 12 Les statuts de l'IFA lui assignent un but : « favoriser le développement de l'architecture française et d'en assumer le rayonnement ». Sous statut associatif, l'IFA fonctionne avec un CA de 25 personnes d'origines tant publique que privée et intègre dès le premier CA (17/12/86), le CAUE de la Dordogne, le Centre Georges Pompidou, les Beaux-Arts, le maire de Rezé-les-Nantes, président de « ville et banlieue » (versement 2011 1094/170)
- 13 Mission conduite par Marie-Anne Sire, Simon Piéchaud et Philippe Henwood, inspecteurs généraux des patrimoines, en lien avec le SIAF, la SDMHEP, la MAP, les DRAC d'Alsace, du Centre-Val de Loire et de Languedoc-Roussillon et les archives départementales du Loiret.
- 14 Voir en particulier Architecture et archives numériques, actes du colloque présentés par Florence Wierre, coordinatrice du programme.

## La mission de 2018

En 2017, l'Inspection Générale des Affaires Culturelles (IGAC), l'Inspection des patrimoines (IDP) et la direction de l'architecture, étant parties d'un constat empirique sur la dispersion des fonds liés à l'architecture, avaient donc repris l'appellation, « archives d'architecture », qui vaut pour les archives publiques comme privées relatives à l'architecture. La mission a été requalifiée en juillet 2018 en mission d'étude sur « les archives d'architectes », afin de se concentrer sur les processus de travail des architectes, profession qui produit majoritairement dans un cadre concurrentiel donc privé, et ses effets sur la constitution des fonds d'archives, sur l'ensemble de la chaîne, de la collecte aux usages, en identifiant l'enjeu transversal de la transmission de ces fonds dans un univers désormais presque entièrement dématérialisé.

**La question fondamentale a découlé de cette approche : en quoi, pour le Ministère de la culture, la préservation de ces fonds d'origine privée est elle particulièrement importante ? Peut-elle l'être pour d'autres institutions ? (les collectivités territoriales, les grands opérateurs immobiliers).**

On reproduit ici les éléments de cadrage de la mission inscrite au programme de travail de l'inspection des patrimoines pour l'année 2018. La mission a débuté le 12 juillet (réunion de lancement IDP-Service Interministériel des Archives de France) et la phase terrain s'est achevée le 20 décembre. L'objectif était de rédiger un état des lieux pour la fin du mois de décembre 2018 et d'identifier des points à approfondir, à traiter en 2019.

## **Mission sur les archives d'architectes**

### **Programme 2018 de l'inspection générale des Patrimoines**

#### **Mission confiée à madame Sylvie Le Clech, conservatrice générale du Patrimoine, inspectrice (collège Archives)**

La « stratégie nationale pour l'architecture » du Ministère de la Culture a fait reconnaître le rôle fondamental que celle-ci exerce pour penser les mutations profondes des territoires urbains et ruraux, et développer des réponses ingénieuses aux questions d'avenir que pose la société contemporaine.

Parmi les principes d'une politique en faveur de l'architecture, a émergé la nécessité de porter une attention accrue aux archives des architectes, afin d'éclairer les maîtres d'ouvrage publics et privés, les collectivités territoriales, les maîtres d'œuvre et le grand public sur les enjeux du patrimoine contemporain et de son devenir.

Les archives des architectes sont tous les documents et données papiers, numériques, sonores ou figurés produits dans le cadre de la conception d'un projet (pièces écrites, plans, maquettes, etc.), du fonctionnement général d'une agence et des activités extra professionnelles d'un architecte (ex. enseignement, formation).

#### **Leur conservation importe :**

- pour des raisons juridiques : les principaux délais légaux de 10 à 30 ans courent à partir de la fin des engagements de l'agence ou à la réception des travaux,
- pour des raisons de communication : l'architecte peut montrer des références passées, des solutions techniques pouvant être reprises ultérieurement,
- pour des raisons pédagogiques : les archives sont des référentiels de formation pour les futures générations d'architectes formées dans les écoles d'architecture mais aussi pour le grand public à l'occasion des Journées nationales de l'architecture,
- pour des raisons patrimoniales : les réalisations d'architectes sont des créations et font partie du patrimoine culturel,
- pour l'histoire du bâtiment, sa conservation et ses évolutions ultérieures.

Or, le volume des archives issues de l'exercice de la profession d'architecte comme de ses partenaires immédiats, les entreprises techniques de construction et de travaux publics, s'est accru dans des proportions imposantes, déjà dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle avec l'apparition et le développement des agences d'architecture, mais surtout aux XX<sup>ème</sup> et XXI<sup>ème</sup> siècles. Dans certaines agences, la question de la dimension internationale des projets pose d'autres types de questions (management inter culturel, confidentialité des données, instabilité ou complexité du projet..).

Enfin, les archives nativement numériques, à présent couramment produites, sont un type de sources complexe, jusqu'ici peu pris en charge en particulier parce qu'elles posent des problèmes plus spécifiques liés à leur structure même (fichiers composites, calques, etc.) et à la structure des entités productrices, sociétés privées petites ou moyennes caractérisées par une culture de l'urgence, groupements constitués autour d'un projet.

Face à l'intérêt reconnu de ces archives, de nombreux services assurent une collecte, mais selon des modalités très diverses : les services nationaux et territoriaux d'archives, la Cité de l'architecture et du patrimoine, la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, mais aussi certains FRAC, Centres d'art et quelques musées.

La mission de l'Inspection des patrimoines s'attachera donc à établir un état des pratiques et à définir une stratégie lisible de collecte, sauvegarde et mise en valeur des archives d'architectes, plus particulièrement celles des XX<sup>ème</sup> et XXI<sup>ème</sup> siècles, qui semblent vulnérables.



Elle s'efforcera de définir le périmètre des compétences de ces différents acteurs en cohérence avec leurs missions fondamentales, et cela afin d'assurer la sauvegarde, l'étude et l'accès aux sources de l'histoire de la création architecturale.

La conduite de la mission a été confiée à Madame Sylvie Le Clech, conservatrice générale du patrimoine, inspectrice, qui bénéficie de l'appui du service interministériel des Archives de France et des autres collègues de l'Inspection des patrimoines. Son rapport est attendu pour la fin de l'année 2018 et débouchera, en particulier sur la rédaction d'un vademécum à l'attention des producteurs d'archives, des professionnels de la conservation - restauration et de la médiation.

## L'actualité réglementaire et ses effets sur la mission

La mission s'est déroulée en 2018 dans un environnement réglementaire différent de celui des précédentes missions. Les principaux changements intervenus tiennent à la promulgation de trois lois :

- **Loi MAPTAM (27 janvier 2014, publiée au JO du 28 janvier)** : ce texte consacre l'existence des Métropoles, qui se dotent actuellement de compétences dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Elles ont une influence sur le niveau d'investissement public et privé et l'action architecturale sur le territoire. Plus de 90 % de la population en France vit en ville.
- **Loi LCAP (7 juillet 2016, publiée au JO le 8 juillet)** : ce texte consacre la liberté de création, reconnaît le seuil d'intervention à partir duquel le propriétaire maître d'ouvrage doit faire appel à un architecte. Un « permis de faire » rend possible les expérimentations.
- **Loi Elan (23 novembre 2018, publiée au JO le 24 novembre)** : 50 décrets d'application doivent être pris en application du texte. Parmi les mesures nouvelles, le permis de déroger aux règles d'urbanisme, des exceptions à l'accord obligatoire de l'Architecte des bâtiments de France dans un certain nombre de cas dont le logement social.

Pour certains gestionnaires de parcs immobiliers importants, telles les Universités, le contexte a aussi changé : entre 2009 et 2012, par les effets de la loi sur **l'autonomie des universités (loi du 7 août 2007)**, les universités sont pour la plupart devenues propriétaires de campus dont beaucoup remontent aux années 1950-1960, ont été construits par tranches successives sur lesquels les responsables de la fonction immobilière recherchent a posteriori une cohérence d'ensemble, une logique architecturale. Certaines universités se trouvent en sus propriétaires d'immeubles anciens. Ces ensembles complexes nécessitent des interventions (constructions neuves, réhabilitations, restructurations) dont certaines concernent des immeubles inscrits ou classés au titre des Monuments historiques, ou labellisés architecture contemporaine remarquable.

Du point de vue des supports de conception et production destinés à être archivés, la question de la montée de **l'usage du BIM d'ici 2022** est un enjeu à la fois dans la constitution des fonds, et dans la politique d'archivage. Chaîne de processus développé d'abord dans l'univers anglo-saxon (Building information modeling), au début des années 1990 le BIM est appelé en français Maquette numérique de projet. Le BIM existe en phase conception (BIM de conception) mais aussi en phase de production, exploitation et maintenance. L'enjeu est sa mise à jour. Cette interface numérique conduit à une transversalité entre les métiers (par l'emploi du même langage, de la même méthode et de la 3D).

Pour la production, l'exploitation et la maintenance, le Plan de Transition Numérique dans le Bâtiment, créé en 2014<sup>15</sup>, a été remplacé par le plan BIM 2022. La réglementation, attendue par les professionnels, est intervenue par la directive marchés publics n° 2014/24/UE en date du 26 février 2014. Il y a donc un lien juridique entre BIM et commande publique. L'article 22.4 de la directive dispose que « *pour les marchés publics de travaux et les concours, les*

---

15 Mission confiée à Bernard Delcambre par la ministre du Logement. Une annonce en date du 14 décembre, dans le journal électronique Batiactu, estime que 50 % des projets sont dits « BIMés » chez les promoteurs immobiliers et qu'on assiste à une montée en puissance du BIM exploitation et maintenance. Des outils sont développés pour que les PME/TPE puissent alimenter le BIM puisque le BIM repose sur une simultanéité et une mise à jour conjointe de la maquette numérique par tous les corps de métiers, depuis le concepteur jusqu'aux constructeurs et sous-traitants puis chargés de la maintenance des ouvrages, équipements et édifices (exemple : plateforme numérique Kroqi).

*États membres peuvent exiger l'utilisation d'outils électroniques particuliers tels que des outils de modélisation électronique des données du bâtiment ou des outils similaires. Dans ces cas, les pouvoirs adjudicateurs offrent d'autres moyens d'accès, selon les dispositions du paragraphe 5, jusqu'à ce que ces outils soient devenus communément disponibles au sens de paragraphe 1, premier alinéa, deuxième phrase ».*

### **Le contexte professionnel récent du patrimoine : le rapport de Philippe Bélaval (4 juillet - septembre 2018)**

Le rapport de Philippe Bélaval consacre de nombreuses pages à l'architecture et à son lien organique avec le territoire et les conditions sociales et économiques de sa production. Il établit clairement l'unicité des préoccupations de l'architecture et du patrimoine, à travers les exemples relatifs aux espaces protégés et aux opérations récemment engagées telles que les opérations de revitalisation des centres anciens (cf. supra, opérations « Coeur de ville », suite à la mission Yves Dauge, 2017). L'édifice est lié à son environnement.

Le rapport insiste sur la responsabilité de l'État en faveur de l'architecture et du patrimoine, la nécessité d'une participation plus grande des citoyens parties prenantes et bénéficiaires de cette politique et tire la leçon des compétences transférées aux collectivités territoriales dans un contexte fortement décentralisé.

Au sein du ministère, le Service Interministériel des Archives de France a mis en place avec les Archives nationales une plateforme d'archivage numérique, VITAM, lancée le 7 décembre et travaille sur la constitution de référentiels avec la DNSIC, les ministères des affaires étrangères et de la défense.

### **L'impact possible des énoncés du rapport sur le sujet des « archives d'architectes »**

Les archives des architectes, archives privées, ne sauraient donc, à première vue, être au premier chef concernées par les préconisations du rapport. Pourtant, de leur repérage avant collecte, de leur collecte sélective par les services publics d'archives, de l'évaluation comparative des fonds publics et privés où se trouvent les documents produits par les architectes, de l'attention portée aux archives nativement numériques et de leurs usages par le public, dépend une grande partie de la culture architecturale que le Ministère de la culture entend favoriser chez les citoyens, donneurs d'ordres compris.

Les outils tels que les bases de données, portails, tableaux de tris de l'Association des archivistes français, du Conseil National de l'Ordre des Architectes (CNOA), l'utilisation des réseaux sociaux par les Conseils en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE), la structuration de la fonction immobilière chez les grands propriétaires publics, les logiques de sauvegarde numérique, valorisation culturelle sont opérationnels. **Certains réseaux existent mais ne sont pas encore mobilisés et connectés les uns aux autres au service d'une politique de conservation des archives des architectes.** Ce sont ces mêmes réseaux tant nationaux (Cité de l'Architecture et du Patrimoine ou CAPA, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine ou MAP, OPPIC, Archives Nationales) que territoriaux (ENSA, Maisons des Sciences de l'Homme ou MSH, Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine ou UDAP, CAUE, Archives départementales et communales, Archives des métropoles) qui peuvent être mobilisés en faveur de la préservation sélective des archives d'architectes, où qu'elles se trouvent produites et conservées.

Qu'elles soient d'origine privée ou publique, ces archives font en effet partie de la connaissance des territoires, de leur mutation, et des déséquilibres constatés dans des régions XXL fusionnées. Certaines, comme le Grand Est, ont désigné l'architecture comme étant le

vecteur d'un rééquilibrage<sup>16</sup>. Les archives forment le « sous texte » de ces préoccupations en tant qu'elles constituent un capital pédagogique, culturel et d'innovations techniques dont on peut retracer la conception. Présentes dans les ENSA, elles peuvent être employées comme un matériau de recherche, suite à l'évolution vers le système LMD des ENSA depuis 2015.

**Les archives, en tant qu'elles tracent les processus de prise de décision, les arbitrages entre le maître d'œuvre, l'ingénierie et le maître d'ouvrage, et tout ce qui fait la production d'une architecture et d'un cadre de vie ont donc un intérêt public.**

Certaines plus que d'autres, y compris de statut privé, sont dignes d'une conservation définitive dans des lieux de conservation publics, du fait de cet intérêt public auquel elles concourent. Tous les types d'architecture sont concernés : gares et aéroports, architecture civile, architecture industrielle et technique, architecture commerciale. Les documents de conception des architectes et non plus seulement ceux des marchés publics ou des permis de construire conservés dans des services d'archives publics sont concernés.

### **L'existence d'une démarche du ministère liée aux ENSA et à la recherche académique**

Le comité d'histoire du Ministère de la culture a publié en 2017 les entretiens réalisés avec les anciens directeurs de l'architecture, qu'ils aient été en fonction au Ministère de la culture ou à celui de l'Équipement<sup>17</sup>. Le comité d'histoire est aussi impliqué, comme la direction de l'architecture, dans le programme HENSA20 sur les archives de l'enseignement de l'architecture au XX<sup>ème</sup> siècle. Il s'agit d'œuvrer à la structuration du réseau des archives des ENSA via le réseau de leurs bibliothèques et centres de documentation. Deux séminaires annuels et un groupe projet sont impliqués. Les situations des ENSA, marquées par des spécificités qui remontent au XIX<sup>ème</sup> siècle, avant leur création suite à la réforme de 1968, sont disparates. Certaines, souvent à la faveur d'un déménagement, ont classé leurs archives, versé aux Archives départementales ou à la Mission archives du Ministère de la culture<sup>18</sup> et organisé une fonction archives intégrée. L'objectif est de systématiser un certain nombre de bonnes pratiques communes, dont celles de verser les archives régulièrement aux Archives départementales et de collecter les travaux d'élèves et cours des professeurs. Le numéro de la revue *Colonnes, Archives d'architectures du XX<sup>ème</sup> siècle* en date du mois de mai 2018, intitulé *Archiver l'enseignement de l'architecture*, rassemble les contributions de nombreux témoins qui m'ont reçue. La question de la transmission est au cœur des problématiques d'archives. Elle ne concerne pas uniquement une pratique qui serait théorisée en vue de l'enseignement.

Elle génère des documents qui montrent le travail « en atelier » et c'est aussi un moyen pour les Archives départementales de repérer des fonds d'architectes ayant dans le même temps enseigné et pratiqué l'architecture dans leur agence. Certains architectes de renom mais n'ayant pas enseigné, donc n'ayant pas le sentiment d'avoir « fait école », selon l'acception traditionnelle du terme, se posent actuellement la question de la transmission de leur pensée aux jeunes générations d'architectes.

---

16 Cf. infra Annexe 2 du rapport.

17 Langereau (Eric), Architecture, urbanisme et pratiques de l'État 1960-2010, dans Travaux et documents n°38, 2017.

18 Il convient de distinguer le cas des écoles parisiennes de celles installées en région : certains archivistes départementaux parlent de « dépôt » quand une ENSA leur remet ses archives, pour signifier que ces « écoles nationales », auraient en théorie pour vocation à « verser » aux Archives nationales, via la mission des Archives auprès du Ministère de la culture. Il s'agit bien d'archives publiques et j'emploie donc le verbe « verser ».

## Evolution des entreprises éditoriales et des expositions : au-delà des publications dans les revues spécialisées et des visites d'associations<sup>19</sup>

A l'origine de la fondation de l'Institut français d'architecture, il y avait la volonté de valoriser l'architecture, en particulier en menant une politique active de publications monographiques ou traitant un phénomène. Cette volonté trouvait son origine aussi dans la constatation que la publication des connaissances sur un ou une série d'édifices contribuait à lui donner une valeur et permettait d'éviter des destructions ne se fondant pas sur une connaissance de l'édifice remis dans son contexte de production. Toutes choses égales d'ailleurs, ce fut aussi la démarche des publications de l'Inventaire général. Ces publications qui nécessitent un travail de recherche co existent avec d'autres types d'entreprises éditoriales, qui correspondent à d'autres objectifs. Si Fernand Pouillon fut le premier à publier *Mémoires d'un architecte*, au Seuil en 1968, dans un contexte particulier, des volumes récents de croquis publiés par des ayant droits révèlent ce besoin de transmettre (*Claude Vasconi*, par Lucie Vasconi, Manuella Editions, 2018). De grands groupes de construction souhaitent également rendre compte, après un chantier particulièrement emblématique, de la pratique professionnelle qui a cours depuis au moins un demi-siècle, dans laquelle l'architecte et l'ingénieur mais aussi les bureaux d'étude techniques interviennent avec tous les corps de métier concernés par le chantier<sup>20</sup>. Ce « chantier » remet à l'honneur une culture technique et sociale qui fait actuellement l'objet d'une exposition et d'un catalogue, « l'art du chantier », à la Cité de l'architecture et du patrimoine.

Ces entreprises éditoriales co existent avec les grandes revues professionnelles dans lesquelles les architectes ont traditionnellement publié leurs réalisations. L'Académie d'architecture, refondée en 1953 à partir de la société centrale des architectes créée en 1840, conserve ainsi revues, bibliothèque spécialisée et publie les actes de journées d'études autour des fonds privés conservés que lui ont donné ses membres ou leurs ayant-droits.

On expose l'architecture depuis longtemps au sein des institutions culturelles, le premier exemple étant constitué en France par le Musée de sculpture comparée de Viollet-le-duc à partir de 1879, dans le sillage de l'exposition universelle de 1878<sup>21</sup>. Depuis les années 1980 - 1990, la grammaire des musées contemporains<sup>22</sup>, des FRAC et des centres d'Art (à travers notamment l'emploi du terme « biennale») y a prévalu, à travers un discours sur l'objet (les maquettes, les dessins, plus rarement les correspondances) et ce qu'il permettait de saisir de l'intention de son auteur et des concepts présents dans la création contemporaine<sup>23</sup>.

---

19 On trouvera référence aux visites et expositions des associations (DOCOMOMO, CAUE, Maisons de l'architecture etc.) dans la partie qui concerne les situations professionnelles.

20 Bony (Anne), *L'art de construire*, éditions Bernard Chauveau, 2014 : édité avec Vinci, consacré au bâtiment de la Fondation Vuitton de Franck Ghery, l'ouvrage replace dans le contexte international, les rôles de l'architecte et de l'ingénieur et prend de nombreux exemples de documents d'archives dont la mutation illustre celle des métiers et de leurs interventions respectives, de la conception à la livraison.

21 Des exemples comparables ont été pris par Viollet-le-duc dans le rapport qu'il écrit en vue de la création de ce musée : il s'agit pour lui de se rapprocher du modèle anglais de mise en valeur de la culture scientifique et technique. Dans un tout autre registre mais également lié à un désir de mettre en valeur une culture industrielle innovante, les IBA (Internationale Bauausstellung) dont la première s'est déroulée à Darmstadt en 1901, très actives dans l'Allemagne de la reconstruction, jusqu'à nos jours.

22 Voir à titre d'exemple le musée d'art contemporain de Saint-Étienne.

23 FRAC Centre-Val de Loire (Orléans), Arc en rêve (Bordeaux) et l'ouverture de nouveaux centres d'art qui peuvent donner une place à l'expression de la pensée architecturale en tant qu'elle participe à la création contemporaine.

L'exposition d'objets à travers des thématiques ou des monographies s'est enrichie d'un discours sur la genèse des projets et l'évolution des pratiques, qui prend tout son sens dans un univers contemporain mondialisé dans lesquelles les références culturelles peuvent être tout à la fois différentes et les mêmes. La production d'expositions dans l'espace public met l'accent sur une pédagogie de l'architecture, eu égard au contexte du passage rapide du public dans ces lieux.

En France, les Journées nationales de l'architecture prolongent vers le grand public la volonté de rapprocher les acteurs de l'architecture des habitants. Les Centres d'interprétation du patrimoine, liés au label Villes et pays d'art et d'histoire, intègrent dans leurs nouvelles problématiques la question des édifices du XX<sup>ème</sup> siècle.

Sur un autre plan, celui des présentations aux décideurs ou aux concours pour des prix, les agences d'architectes investissent dans les outils de communication et retravaillent aux fins de diffusions, des présentations et publications électroniques pour des conférences<sup>24</sup>.

#### **Pour résumer**

**Le paysage de la production et de la valorisation de l'architecture est foisonnant et évolutif et on constate que les acteurs de terrain restent demandeurs d'une politique publique affirmée qui se fonde sur des sources de connaissance différenciées. Ils souhaitent que l'État établisse et valide la norme technique, même si les méthodes de travail peuvent être adaptées aux territoires en fonction du diagnostic local, de ses caractéristiques, enjeux et moyens.**

#### **Arguments de fond qui fondent l'intérêt à agir du Ministère de la culture dans le domaine des archives privées d'architectes**

Au-delà des deux compétences traditionnelles de la direction de l'architecture (relations avec les instances ordinales, tutelle sur les ENSA), la question des archives des architectes est traversante au sein du ministère et entre le ministère et les collectivités territoriales, elles-mêmes donneuses d'ordre et pour certaines, ayant la compétence urbanisme et gestion d'équipements (les métropoles). Ces évolutions sont le fruit de demandes de la société contemporaine et sont en elles-même un phénomène culturel qui a donc un impact sur la qualité des sources susceptibles d'être conservées dans des services publics d'archives, en vue de l'intérêt général. **Une source dont la puissance publique ne garantit pas la qualité ni l'accès à tous est une source qui n'a pas de valeur. Il y a donc une opportunité à donner une valeur publique à une collecte d'archives privées qui révèlent des phénomènes culturels. Ainsi les sources privées ne seront plus seulement vues « par défaut » par rapport aux archives publiques mais dans une perspective réellement critique et politique.**

#### **En effet :**

**Plus de 50 % des interventions des architectes se font sur du bâti du XX<sup>ème</sup> siècle.** Cette proportion augmentera dans les années à venir et les professionnels disent avoir peu accès aux archives qui permettent de mieux réintervenir. Le point nodal, pour les acteurs interrogés, est la production et la conservation d'un DOE de qualité, quelque soit son support.

<sup>24</sup> Entre autres, Cycle de conférences, architectes du Grand Paris Express, CROA - maison de l'architecture d'Ile-de-France, 2018.

**La conservation d'un bâtiment comme d'un fonds d'archives est souvent légitimée par son usage, qui peut changer** : les services patrimoniaux des DRAC, comme sur certains cas l'inspection des patrimoines, sollicitées dans le cadre d'autorisations (Monuments Historiques et Espaces Protégés, Archéologie préventive). Les dossiers d'autorisations se fondent en partie sur des documents produits par des architectes.

**La qualité des centres anciens, du péri-urbain depuis les années 1970, les démolitions et protections, concernent le Ministère de la culture.** Le sénateur Yves Dauge a rendu un rapport commandé par le Premier ministre (2017) sur la revitalisation des centres bourgs, aboutissant à des mesures financées par le Conseil Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et le Ministère de la culture dans le cadre d'ateliers des territoires (« Action coeur de ville »). Ces ateliers ont besoin de sources et documentent eux-mêmes leur travail.

**Le paysage dans lequel les architectes évoluent tend à fractionner les types et modalités d'interventions**, en particulier dans la commande publique (concours versus conception - construction, conception-réalisation par exemple). Le phénomène n'est pas récent (mise en place de procédures très différentes depuis les années 1990 et le marché unique européen en 1993), les contrats que signent les architectes sont à géométrie variable. Dans certains projets récents, urbains, où existent de très forts enjeux d'aménagement (Grand Paris Express), les équipes sont complexes et la notion centrale de responsabilité de l'architecte, qui structurait le discours depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, est éclatée. Certains schémas anciens (ingénieurs, architectes « maison » travaillant dans le cadre d'une maîtrise d'oeuvre interne avec appel à des Bureaux d'étude technique externes; architectes déposant le dossier de PC, etc.) perdurent, aux côtés de schémas évolutifs.

**Au plan international, influencés par des opérations se développant plutôt en Amérique latine et/ou sur la base des « communs » (communauté d'usages et non unicité de la propriété), des « collectifs » d'architectes, d'habitants se créent.** Le fil rouge qui sous tend ces actions relève d'un besoin de participation de la société civile à des projets qui la concernent directement. La Biennale d'architecture de Venise (2018) a, au sein du pavillon français<sup>25</sup> (collectif « encore heureux ») mais pas exclusivement, mis en valeur des démarches participatives dans un grand nombre d'états sur l'ensemble de la planète (des états de l'ex URSS à la Corée et aux pays d'Amérique du Sud, mais aussi en Suède et Danemark). Ces nouvelles modalités sont liées à des évolutions sociétales (intégration des problématiques de développement local inclusives, d'écologie et de développement durable, qui impliquent des circuits courts d'approvisionnement en matériaux, des temps de consultation des populations par les architectes) qui influencent en retour la formation et la pratique des jeunes architectes.

**La capitalisation sur les espaces urbains, enjeux de l'architecture chez les grands opérateurs**

Les populations vivent pour leur grande majorité en ville et l'activité des architectes est donc centrée sur ces secteurs. L'urbanisation réinterroge aujourd'hui la place du « beau » dans la ville et à ses marges, comme en 1961 lors de la définition de zones à New York, qui a vu à la fois un changement dans la forme architecturale des buildings et la préservation de quartiers anciens par des associations culturelles dans lesquelles artistes et architectes se sont impliqués. Aujourd'hui, la SNCF a monté un service pour gérer les friches et les bâtiments. Le Grand Paris définit des zones à requalifier et l'espace public devient non pas ce qui est interdit à l'utilisation privée mais l'espace où l'aménageur et l'architecte exercent une responsabilité.

---

25 Ouvrage recensant les projets exposés : « Lieux infinis ».

Ces phénomènes conduisent à penser que les acteurs publics et privés de l'aménagement capitalisent sur les espaces urbains.

### **L'écologie**

L'intégration des dispositions du protocole de Kyoto, signé le 11 décembre 1997 et entré en vigueur le 16 février 2005, conduit à rechercher dans les archives anciennes des données pour la reconstitution des performances énergétiques des bâtiments existants. Plus la donnée est macro (chiffres globaux de consommation sans les m<sup>2</sup> et sans les types d'énergie associée), moins elle est pertinente, plus le croisement des sources et donc le recours à l'original est nécessaire.

**La réponse à l'éclatement ou à la menace de destruction de fonds privés utiles pour les propriétaires, a conduit au développement de pratiques empiriques** sur lesquelles le Ministère aurait intérêt à capitaliser pour éviter que ne se développent des circuits parallèles qui marginalisent l'action des services d'archives publics : collectes à la source chez les architectes suite à une impossibilité des Archives publiques de les collecter, répartitions, insertions dans des nouveaux dossiers de gestion de collectivités publiques, selon une logique documentaire. Ces pratiques ont été développées de manière spontanée car répondant à des besoins que le système des archives publiques n'était pas en pleine capacité de combler. **Dès lors que le ministère ne les prend pas en considération, il s'interdit toute expertise dans ce champ.**

**Des raisons qui tiennent donc aux sources elles – mêmes :** l'appauvrissement qualitatif de certaines sources d'information publiques (DDOE), leur standardisation, le fait que des documents uniques pour comprendre l'architecture ne se trouvent que chez les architectes et non dans les sources publiques. La prévalence des sources numériques : une urgence et une opportunité (en finir avec l'arriéré sur support papier)

**Les processus de distinction sociale (les prix, la notoriété locale, nationale, internationale) sont des critères non exclusifs dans la sélection des fonds d'archives et ont pris beaucoup d'importance.** Ils croisent au moins deux approches : la monographie d'architecte ; les architectures d'une période ou d'un territoire donné. Le monde de la recherche est aujourd'hui en capacité de dialoguer avec celui de la préservation du patrimoine et l'univers des architectes pour déterminer les types de fonds d'archives (et non seulement les types de documents) susceptible d'être utilisés.



## **II - ÉTAT DES LIEUX ACTUALISÉ : MÉTHODE ET RÉSULTATS INDUITS**

L'objectif du rapport n'était pas de refaire en détail l'historique des différentes initiatives qui ont conduit à mettre en place des institutions et une politique de collecte d'archives privées d'architectes en France dans les services d'archives publics<sup>26</sup>. Rappelés au chapitre I, ces quelques jalons ne rendent qu'imparfaitement compte d'une histoire longue où, selon le point de vue exprimé, la conception de l'objet de la préservation change. L'objectif de la mission est de faire dans un premier temps un état des lieux actualisé et de fournir des pistes à approfondir en 2019, en invitant plutôt, à partir du contexte actuel, à faire des propositions concrètes pour l'avenir, dont puisse se saisir le milieu lui-même et ne faire référence au passé que lorsqu'il faut reclarifier un point de vue.

**La mission a choisi de ne pas établir de différence *a priori* entre les archives relevant d'architectes intervenant sur des édifices patrimoniaux, protégés ou pas au titre des Monuments historiques, et la réalisation d'édifices neufs.** Elle n'a pas procédé à des auditions de géomètres, mais certaines auditions de constructeurs, promoteurs immobiliers faisant intervenir des métiers différents sur des projets d'envergure (immobilier d'entreprise) ont permis de dégager une source possible d'information (relevés de façades en particulier quand l'édifice a déjà une antériorité). Elle a donc procédé à un état des situations professionnelles d'architectes en général et de l'impact sur les archives avant d'analyser les situations des institutions culturelles et de la recherche.

Cet état des lieux et ces pistes proviennent d'une consultation menée à trois niveaux : par questionnaires aux Archives et musées, par entretiens et visites, par l'assistance à des séminaires qui rendent compte des évolutions récentes de l'architecture.

**La méthode d'enquête et les premières observations : recueil de données quantitatives et qualitatives.**

**Le questionnaire envoyé au réseau des Archives territoriales par le Service Interministériel des Archives de France (SIAF, juillet 2018).**

Le SIAF a diffusé un questionnaire composé de 5 questions, dont nous reproduisons ici un extrait. Il permettait, et c'était son but, des réponses qualitatives au-delà du quantitatif. Il a obtenu, après relance et élargissement aux Archives communales en octobre, **54 réponses en provenance des Archives départementales et 36 réponses en provenance des Archives communales**. Un biais méthodologique, vite corrigé par les « répondants » à ce questionnaire, a été élucidé et a permis une réponse plus riche que prévu : le questionnaire visait plus particulièrement les fonds privés d'architectes mais la formulation pouvait conduire à intégrer des fonds spécifiques d'autres maîtrises d'œuvre voire des fonds d'entreprises, ou encore des fonds des établissements publics d'aménagement des villes nouvelles de l'Île-de-France, dissous en 2000. Ainsi, plus particulièrement dans le cas des réponses des Archives communales, les services ont signalé non seulement les fonds privés d'architectes mais aussi les fonds de maîtrise d'œuvre interne (« architectes et ingénieurs maison »), et la collection des permis de construire, tous documents qui forment une problématique des Archives communales.

---

26 Voir en particulier communication de madame Florence Contenay, ancienne directrice de l'IFA, professeure à l'ENSA de Strasbourg, Genèse des archives d'architectes du XX<sup>ème</sup> siècle, journée d'études du 5 février 2014, CAPA

L'objectif du questionnaire était de recueillir les pratiques, l'expérience des services, mais aussi la plus ou moins grande intégration de la problématique de préservation des archives d'architectes, qui font partie des archives privées en général, dans les activités des services. Dans les régions dans lesquelles il a existé des associations d'archives d'architecture, la mission souhaitait aussi disposer, à travers des réponses qualitatives, d'un bilan.

### **Questionnaire du 18 juillet 2018 : extrait (l'introduction reprend les éléments de cadrage de la mission, cf. supra)**

« Nous vous remercions de retourner à [sylvie.le-clech@culture.gouv.fr](mailto:sylvie.le-clech@culture.gouv.fr) votre expression sur les 5 questions suivantes, d'ici le 14 septembre 2018 ... *(une visite était proposée, elle n'a eu lieu que dans quelques cas, les entretiens téléphoniques et les échanges complémentaires étant suffisants pour cet état des lieux).*

- Quelle est votre pratique de collecte (contexte et modalités juridiques d'entrées, volume moyen, complétude des fonds, présence de maquettes, métrage linéaire total occupé) ?
- Collecter de type d'archives correspond-t-il à des besoins identifiés par les professionnels ou le grand public et si oui lesquels ?
- Avez-vous développé une politique de conservation-restauration liée à ces fonds (exemples) ?
- Quels sont les outils scientifiques dont vous auriez le plus besoin afin d'en développer ou maintenir le traitement matériel, intellectuel (exemples opérationnels) ?
- Avez-vous développé une exploitation culturelle et pédagogique de ces fonds et si oui dans quels domaines ? (exemples)

Nous vous remercions par avance pour vos éléments de réponse, qu'ils soient chiffrés ou rédactionnels.

### **Le questionnaire envoyé au réseau des musées territoriaux et la recherche dans la base Muséofil par le Service des musées de France (SMF, septembre 2018)**

Une adaptation du propos a été faite, il y eut peu de retours mais symptomatiques de la quasi-absence de fonds dans les musées territoriaux.

La consultation de la base Museofil du SMF fait apparaître 152 occurrences sur « architecture et urbanisme ». Il s'agit des musées potentiellement concernés par la conservation de collections liées à l'histoire monumentale de leur ville. Sur ces 152 occurrences, 29 musées signalent conserver des plans, des maquettes et des plans-reliefs. Si l'on retire les 8 musées d'archéologie dont les maquettes ne correspondent pas à une production d'architecte mais sont des objets de présentation pédagogique, il reste un noyau de 21 musées susceptibles de conserver des archives au sens large (donc y compris les maquettes).

On y comprend le musée d'Angers dont le cas est intéressant puisqu'il conserve les archives de la société des architectes de l'Anjou, qui avait constitué son musée au XIX<sup>ème</sup> siècle et jusque dans les années 1930. Les fonds se répartissent entre Angers et les Archives nationales (fonds Magne).

**Un cas original, celui du musée de Saint Quentin-en-Yvelines, révèle une préoccupation inclusive qui articule les archives, la documentation** (plaquettes de promoteurs encore collectées), des objets (c'était un ancien écomusée) **et le label VPAH** (le musée est musée de France et sa salle d'exposition permanente est en fait un CIAP. Elle voisine avec une salle d'expositions temporaires). Le musée fait partie de la même collectivité territoriale, la communauté d'agglomération, que le service des archives. C'est un partenaire des Archives départementales, où sont conservées les archives de l'Établissement public constructeur pour

la création des 5 villes nouvelles franciliennes. Un autre cas, celui du Musée d'histoire urbaine et sociale de Suresnes ou celui des années 30 à Boulogne illustrent la conservation de quelques documents d'archives liés au propos du musée (pour le MUS de Suresnes, courriers d'Henri Sellier par exemple).

Le Conservatoire National des Arts et Métiers, qui dépend du Ministère de l'enseignement supérieur n'a pas été étudié et sera vu en 2019 car il constitue un cas complexe (liens avec l'IFA dès l'origine, existence d'un « domaine de la construction », collecte de maquettes d'architectes et d'éléments d'architecture du XX<sup>ème</sup> au moment de démolitions, dont certaines sont achetées en vente publique).

**Les entretiens individuels : les 150 entretiens et 25 visites sur place** ont donné un matériau très riche. La méthode employée est celle de l'entretien semi-directif, qui place aussi l'observateur en position d'observateur participant. Tous les entretiens ont livré des informations avec le recul du passé, certains ont livré une bibliographie ou fait référence à de la littérature grise difficile à trouver aujourd'hui.

### **Les entretiens groupés**

Archives départementales des Yvelines, Musée de Saint Quentin-en-Yvelines, Musées d'Angers ; Cluster région architecture (Nancy, 9 novembre 2018) ; retours du séminaire du SIAF de Strasbourg (21-23 novembre 2018).

Les entretiens groupés permettent des inter-actions entre les participants mais aussi de confirmer un socle commun de préoccupations voire de tester des idées dont la première est de vérifier l'opportunité de la mission par les professionnels eux-mêmes. Les entretiens ont révélé deux points communs : prise de conscience d'un temps de plus en plus réduit pour la mise en ordre des dossiers du vivant même de leur création ; fortes attentes sur le BIM ; potentiel important d'exploitation des sources donc pré-supposés globalement favorables sur leur valeur. **Un entretien postérieur à la rédaction du rapport a eu lieu avec le réseau des documentalistes des agences d'urbanisme, révélant le potentiel archivistique de ces associations (mars 2019).**

### **La veille sur les réseaux professionnels**

Une littérature grise plus large que la littérature technique archivistique mais exploitable pour la réflexion sur les archives est en ligne. Le réseau des CAUE est en particulier très actif sur les réseaux sociaux et une grande partie des productions de ces organismes peut y être identifiée, ce qui permet d'organiser une collecte d'information, y compris par les Archives départementales qui peuvent bénéficier d'échanges dynamiques avec des communautés professionnelles très en prise avec les élus locaux. Les interventions sur les réseaux concernent aussi des éléments prospectifs : par exemple, la mise en place d'architectes-conseils dans les DREAL (une architecte conseil est en poste dans la DREAL ARA).

**Une démarche complétée par des séminaires** permettant de comprendre les processus de travail en évolution et leur impact sur les archives : les archives sont désormais nativement numériques, on assiste donc à un recouvrement partiel avec les archives papier sur les 10 prochaines années, une certaine perte de qualité des DOE fait partie des risques. L'utilisation du BIM fait émerger des questions liées à l'hétérogénéité des formats, à l'utilisation de logiciels et plateformes différentes, l'utilisation des cloud pose la question de la propriété des données et, de leur accès. Sont interrogées la place de l'architecte et sa responsabilité dans le projet, la complexité de certains projets actuels, la dispersion des acteurs, le clivage international/national/territorial .

### **Les limites de l'enquête : des points à approfondir en 2019**

- mieux examiner les exemples européens et extra européens, en particulier dans la construction d'un réseau territorial de collecte lié à la recherche et à l'enseignement supérieur (Allemagne, Suisse), ou à l'action des organisations professionnelles elles-mêmes (Espagne, en particulier Catalogne).
- approfondir la pratique de grands maîtres d'ouvrages publics et privés dans des domaines qui ont pris une ampleur considérable : quelques entretiens ont pu être menés avec des opérateurs (SNCF, approfondir la question de « Gares et connexions ») et promoteurs immobiliers (Immobilier d'entreprise, reste à approfondir la question des archives des géomètres).
- comparer la pertinence de dispositifs de soutiens financiers et de l'ingénierie associée : appels à idées, appels à projets de collecte-classement-recherche, défiscalisation, financements indirects, critères qualitatifs positifs intégrables dans le dépouillement des offres, labels .
- rédiger un vademécum sur toute la chaîne, de la production à la valorisation, en s'inspirant des résultats, des propositions d'acteurs diversifiés ayant tous un intérêt à exploiter les archives des architectes (agences, instances ordinales, CAUE, Maisons de l'architecture, écoles fêtant leurs 50 ans, réseau de l'association nationale des villes et pays d'art et d'histoire, écoles supérieures, services d'archives, sociétés savantes, UMR).
- créer les conditions favorables pour une prise en compte par le programme VITAM des documents spécifiques produits par les architectes (à travers notamment les groupes de travail sur les préconisations de conservation).

### **III – ANALYSES DES SITUATIONS**

#### **III.1 Les architectes libéraux et leurs représentants**

##### **Un exemple historique, l'Académie d'architecture**

La visite à l'**Académie d'architecture place des Vosges à Paris** a permis d'échanger autour d'une situation spécifique, liée à une partie de l'histoire des architectes, la création en 1840 d'une société centrale des architectes. Elle est distincte de l'Institut regroupant les académies fondées par Louis XIV. Elle fut refondée et intitulée Académie d'architecture en 1953. Elle procède d'une logique d'organisation de la profession, à un moment où de rares musées, mais aucun service public d'archives, aucune association ne s'intéressaient à la collecte de fonds ou ensembles significatifs de documents rendant compte de projets d'architecture. L'Académie se fait remettre par les membres titulaires ou les ayants droits, des ensembles significatifs. La constitution des fonds est plutôt celle d'une collection et principalement orientée vers les pièces graphiques prestigieuses (les envois de Rome, les projets de fin d'étude des prix de Rome etc) considérées comme les pièces maîtresses dans la formation des architectes, marquée par la tradition des Beaux-Arts. Eu égard à l'évolution du métier, elle s'est enrichie de documents qui illustrent l'action d'architectes ayant conduit des opérations d'urbanisme. Les collections sont inventoriées et publiées dans deux catalogues financés avec le soutien de deux fondations américaines. L'Académie conserve encore dans ses locaux les documents des XVIII<sup>ème</sup>-XIX<sup>ème</sup> siècle, la partie 1900-1970 étant conservée, par convention, au Centre des archives d'architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de la CAPA.

**Du fait de la saturation actuelle des magasins tant de la CAPA que de l'Académie, des fonds produits par des architectes du XX<sup>ème</sup> siècle, ayant compté dans le développement de certains courants et ayant aussi enseigné ne peuvent être accueillis.**

##### **Les Agences et leurs archives**

**Du point de vue des agences**, la raréfaction de la collecte tant en Archives départementales qu'à Paris a conduit les architectes à organiser, selon des modalités diverses, une fonction archive, souvent associée à celle de communication, que celle-ci se déploie selon un cycle court (10 ans) ou selon un schéma de constitution de fonds devenus historiques (certaines agences ont 50 ans d'existence). Des exemples concrets ont permis, lors des visites, d'appréhender le sujet des archives directement avec leurs producteurs, qui sont plus habitués qu'on ne le pense à parler de leurs documents, qui reflètent leurs projets.

Le temps imparti pour la mission a conduit à privilégier des visites en Ile-de-France. Le point de vue des architectes en région est évoqué de manière plus indirecte (cf ; instances ordinales et entretiens avec les directeurs d'archives départementales). La situation des agences de taille et d'ancienneté différentes a permis une analyse qui reflète des pratiques communes, une même réflexion sur les pratiques du passé. Pour les agences visitées, et en activité, la question du don à une institution publique ou à une structure associative telle que l'Académie ne se pose pas dans tous les cas car il y a un rapport au temps qui n'est ni celui des archivistes, ni celui des chercheurs. Un architecte est d'abord dans le projet et donne la priorité à ce qu'il conçoit et dont la traduction matérielle concrète est l'édifice ou l'ouvrage. Cette question continue en revanche de se poser en cas de disparition d'un architecte.

**Tous les architectes rencontrés lient en revanche spontanément la question de la conservation des archives à leur accès et à leur usage** : juridique (le risque financier est réel), la promotion de l'agence (la notoriété, les références). Ce qui signifierait en creux que si les archives sont inaccessibles ou devenues sans usage, se pose la question de l'intérêt réel de leur conservation à titre définitif puisque leur intérêt n'est que temporaire.

Le minimum conservé d'un fonds d'archives d'architectes est en effet le Dossier des ouvrages exécutés, le DOE, livré au propriétaire du bâtiment. Avec le dossier de permis de construire conservé en commune, il forme la part incompressible des archives, la quasi-totalité des autres pièces ayant un cycle de vie de 10 ans maximum (le délai de 30 ans est encore cité, mais par des architectes plus âgés). Le délai de 10 ans de conservation sans tri semble donc maintenant la règle (garantie décennale) et on assiste à une réduction des délais (cf. tableau de tri diffusé par le CNOA, infra). Ce qui signifie que des éliminations sont régulièrement faites dans les dossiers de projets.

Pourtant, on aurait tort de considérer que la part incompressible est dans la pratique la seule qui soit conservée. Les propos sont plus nuancés quand l'entretien permet d'aborder l'évolution des manières de « faire de l'architecture ». **Il y a alors plusieurs profils d'architectes en fonction de la valeur qu'ils attribuent à leurs fonds d'archives.**

Passé la description des documents types issus des phases normalisées des concours et projets (qui relève du travail d'agence), ils décrivent volontiers d'autres parties de fonds : documents de conception, textes réflexifs, documents de présentation aux décideurs publics et privés, carnets de croquis de chantier, archives rendant compte de leur enseignement ou de leurs recherches, correspondances de toutes natures, photothèques, maquettes, matériauthèques.

Les agences de 100, 130 collaborateurs, intervenant à l'international, sont en contact avec des journalistes ou des chercheurs qui demandent des informations ou souhaitent consulter archives et documentation. Dans des agences dont le fondateur a compté dans l'histoire de l'architecture du XX<sup>ème</sup> siècle (cas des équipes formées dans les années 1950-1960 et ayant participé aux grandes opérations décidées depuis les ministères), des enseignants chercheurs français ou étrangers viennent directement travailler dans les fonds.

**Il s'agit alors pour l'agence de disposer de sources variées et adaptées aux usages :**

- des archives consultables par tout un chacun dans l'agence (et en particulier par la fonction communication), créées pour rendre compte de la genèse des projets (les différentes versions extraites d'un BIM ou des reportages photos de sites à aménager, avec insertion du projet),
- des dossiers de presse et port folios de communication (ceux qui ont pu servir à des présentations devant les maîtres d'ouvrages),
- des dossiers de conférences données et une série de tirés à part, d'albums ou de revues où la pensée ou le projet de l'architecte se trouve publié (surtout pour les agences installées).

Les plus jeunes générations d'architectes, qui travaillent de manière différente (associations souples, recours direct aux NTI, grande importance du travail en « collectifs » de pairs, association des populations) utilisent des plateformes et des blogs où des documents de toute provenance se trouvent versés et permettent d'établir des catalogues d'oeuvres.

Si l'on revient à l'usage juridique, dans une petite agence de quelques personnes (moins de 10 personnes), seules sont conservées sur support papier les pièces engageantes signées, contractuelles, et celles qui vont prouver, tel un compte-rendu de chantier, qu'une intervention qui pourrait poser problème (un retard ou une malfaçon), ne sont pas imputables à l'architecte. Le reste des dossiers est à l'heure actuelle et depuis quelques années, nativement numérique et dans l'équipe, une personne est en charge de la sauvegarde des données en deux exemplaires sur des sites distants. La solution serveur indépendant est privilégiée, l'archivage dans un cloud existe cependant.

Pour les agences historiques ayant connu plusieurs modes d'association et quelque soit la taille de l'agence (de 10 à 100 collaborateurs), une organisation s'est mise en place qui dépend essentiellement de la permanence ou non du même lieu d'exercice. Différents cas de figures se présentent, qui aboutissent à un plus ou moins grand rassemblement des fonds. Certaines agences ont structuré une fonction archives assurée par l'architecte lui-même ou un collaborateur proche, et si l'agence est importante, cette fonction est confiée à un archiviste « maison » (architecte DPLG, personnel formé à l'histoire de l'art, doctorant employé par une bourse CIFRE).

Pour les dossiers ayant dépassé les 20 ou 30 ans, des dossiers de projets peuvent avoir été constitués ad hoc en vue d'une transmission de la mémoire de l'action. Ils peuvent avoir été constitué selon une logique de sélection des pièces aboutissant à un traitement documentaire.

Des cas de « chantiers archivistiques » sur fonds devenus historiques pour l'agence (sur les croquis et carnets de notes et croquis, sur les maquettes, sur la récupération de panneaux d'exposition rétrospective) sont signalés : ils s'apparentent à la reprise d'arriéré dans les services d'archives publics. Ces fonds sont conservés et traités comme s'ils étaient des fonds clos.

Pour les fonds plus récents, moins de 20 ans, on peut retrouver des techniques archivistiques de traitement analogues peu ou prou à celles des archives administratives publiques : rangement en continu, numérotation par année et numéro de projet, repérage dans les cartons des dossiers de conservation définitive et de ceux à éliminer après 10 ans, récolement pourvu des attributs d'un plan de gestion. J'ai observé la mise en place d'un binôme archives-communication quand existe ce type d'organisation.

Le cas d'archives provenant de plusieurs générations d'architectes semble être une situation moins fréquente que par le passé. Il a été essentiellement cité par les Archives départementales et en référence donc à des situations plus anciennes. Il conduit à une relation différente avec les Archives départementales : dans ce cas, la solution qui consiste pour la famille à employer à ses frais un archiviste pour faire le tri, le pré classement est la solution qui permet aux Archives départementales de mieux organiser le don et l'arrivée dans les fonds. Une discussion avec les Archives départementales peut alors s'opérer en arrivant à un accord sur un périmètre de collecte et une aide méthodologique pour le suivi du travail de l'archiviste employé par la famille.

**Je n'ai jamais rencontré de vrac. Les situations d'archives en masse, non structurées, auraient-elles disparu et le passage au support nativement numérique aurait-il abouti à structurer le processus et son résultat, ayant une influence sur les derniers fonds papier ou est ce le développement de pratiques organisées (livrets de méthode « maison », plans de classements puis rangement en continu, structuration d'une fonction archives) qui auraient fini par améliorer la situation.**

Comparaison entre la situation actuelle et celle décrite dans les enquêtes dans lesquelles les « répondants » sont des archivistes.

Depuis les premières enquêtes, les archivistes identifient comme freins sérieux à la collecte des archives d'architecte deux points durs : les maquettes et les calques arrivant en masse. Au cours de ces visites, ces deux points sont apparus **aujourd'hui du point de vue des architectes** moins comme des sources de difficulté que de perplexité devant la diversité des pratiques. La seule solution réside dans une intelligence pratique des situations et l'abandon de toute forme de perfectionnisme. Le travail manuel fait encore partie de la formation des architectes et traiter des maquettes n'est pas forcément un problème. Quant aux calques, un tri drastique est opéré.

## **Quelques pratiques ciblées concernant les maquettes, calques, dessins, et les lieux**

Les maquettes d'étude sont distinguées des maquettes de concours.

Les premières, quand elles sont conservées (les plus anciennes ont pu, faute de conservation adéquate, être aujourd'hui démontées, conservées telles quelles, en cartons ou perdues), font parfois l'objet dans de grandes agences ayant plus de 30 à 40 ans d'existence, de traitements documentaires, de fabrication de boîtes par les stagiaires de l'agence (cette pratique est vue comme un exercice intégré à la formation) pour éviter que le capot soit endommagé et pour éviter les effets de la lumière.

D'autres agences plus petites, quoique travaillant uniquement sur support numérique natif (en dehors des contrats signés), continuent à produire les maquettes d'étude en atelier intégré à l'agence (moins de 20 m<sup>2</sup> parfois) avec des supports traditionnels. Elles fabriquent aussi leurs boîtes en carton fort, dès que le projet est livré et sont attachées à leur conservation. Un important travail de reprise d'arriéré (2 ans avec une équipe d'un responsable, de deux collaborateurs occasionnels, et avec l'aide d'un référent interne ayant la mémoire des projets) peut avoir lieu, quand l'architecte à la tête d'une grande agence identifie le stock des maquettes d'étude à traiter comme un objectif de transmission.

Les maquettes de concours : certaines agences, très habituées aux concours publics, sont indemnisées pour faire les maquettes de concours, qu'elles laissent aux maîtres d'ouvrages publics et ne conservent pas. Certaines maquettes, y compris de grands édifices, sont aujourd'hui sans doute perdues car non tracées. Le problème pour l'archiviste est donc plutôt de repérer les lieux où les maîtres d'ouvrages de sa collectivité ont pu ranger ces maquettes de concours (lieux d'une SEM mandataire par exemple).

Les maquettes sont aussi un objet de communication : elles sont exposées dans les halls de certaines agences.

La pratique ancienne des reportages photos de maquettes (que l'on retrouve à l'état de trace dans les dossiers de maîtrise d'ouvrage publique des années 1950-1980) est développée, tant pour les maquettes d'étude que pour celles de concours : il n'y a plus de photographe intégré dans les agences importantes, mais des prestataires qui sont rémunérés à la mission photographique. Certaines agences ont systématisé le reportage photo des maquettes, comme travail pouvant se substituer à l'objet en cas d'impossibilité de le conserver.

**Les calques sont pour les plus anciens en tubes « TUBECA » mais le passage au numérique a signé la fin du calque.** Quant au contre-calque, il est couramment éliminé. Certaines agences font néanmoins des sorties imprimées des plans à l'échelle 1 directement tracés sur ordinateurs. D'autres numérisent en format pdf ce qu'elles estiment être les principaux calques à conserver et éliminent l'original après 10 ans. On peut donc supposer que les centaines de tubes arrivés lors des collectes des années 1980-2000 dans les services d'archives publics sont les derniers de leur génération.

**La pratique du dessin :** elle est liée historiquement à une formation de nature artistique, que le diplôme délivré en fin d'études sanctionne dans la tradition des « Beaux Arts ». L'idéal de référence a longtemps été celui du Prix de Rome. Mais le dessin est en réalité très diversifié : là où une photographie montre, le dessin démontre, c'est le point essentiel sur lequel on différencie un document de conception ou d'étude d'un document de réalisation (plan d'exécution).



Le dessin survit aujourd'hui dans le croquis et l'image numérique n'a pas toujours éliminé le geste de dessiner. **En fait avant même le numérique, certains architectes dessinent beaucoup, d'autres pas.** Les architectes et leurs ayants droits sont attachés aux croquis. Les croquis peuvent être rassemblés dans des carnets qui illustrent la pratique du croquis effectué sur place. L'évolution des technologies et modes de travail en équipes aboutit à ce que certains architectes dessinent de plus en plus rarement. Se développent alors des pratiques mixtes : dessin à la main photographié et envoyé par courriel dans le cadre d'une négociation pour un arbitrage par le maître d'ouvrage (phases préparatoires au dépôt du PC), pourvu de modifications ; dessin conçu par ordinateur fourni à l'architecte par un projeteur, retouché sur tablette ou sur tirage papier par l'architecte etc. Dessins et croquis ne concernent pas que l'architecture : ils concernent l'environnement paysager, mais aussi la figuration d'idées, de concept, d'usages du futur bâtiment. C'est une technique d'expression figurative qui est alors un discours (le dessin a d'ailleurs été très souvent accompagné de phrases ou de mots en chaîne, d'annotations, de flèches) qui prend la forme d'un schéma.

**Du point de vue des locaux, la visite de l'espace de travail permet la prise de conscience que les architectes travaillent :**

- chez eux,
- dans les ateliers de moins de 200 m<sup>2</sup> avec séparation des espaces (accueil public ; projet ; stockage),
- les grandes agences (ex : 100 collaborateurs), réservent au moins trois types d'espaces : les salles pour les architectes de projets ; les salles pour les architectes de concours ; l'atelier des maquettes.

**L'archivage numérique et papier est donc fait :**

- sur les serveurs réseaux (constitutions de plans de classement en arborescences, tris des versions intermédiaires non systématique mais pratiqué, répliqués à distance, recopies, les serveurs pouvant abriter des calques subsistant en pdf, cotoyant des formats en indesign),
- à proximité du bureau (par exemple, archives techniques et échantillons de matériaux dans une salle. Dans ce cas, la notion entre documentation et archives ne semble pertinente que pour l'archiviste),
- dans les caves et sous-sols (les fonds papier sont considérés progressivement comme clos, les supports CD sont conservés en faible volume et à titre de témoins, l'enregistrement des données est séquentiel),
- dans les propriétés familiales en région (pour les fonds les plus anciens),
- dans un local loué à l'extérieur (cas des archives papier volumineuses n'ayant pas encore atteint la garantie décennale).

**J'ai donc pu constater l'existence de pratiques liées à l'organisation du travail, pragmatiques, qui viennent nuancer les situations d'urgence des 20 dernières années.** Ces dernières étaient globalement dues au décès prématuré d'un architecte, ou à sa cessation d'activité et au contact infructueux avec les Archives départementales ou communales avec lesquelles il n'a pas été possible de trouver un accord, car la négociation s'est faite dans des circonstances défavorables.

- **Suggestions faites par les architectes** : les contrats CIFRE la plupart du temps très recherchés mais à mieux faire connaître, un 1 % pour les archives, le rôle possible de la caisse d'assurance des architectes dans le financement de la fonction archives dans les agences, l'insertion dans les cahiers des charges des concours publics de critères qualitatifs de gestion vertueuse des archives pris en compte dans l'évaluation des offres...

### **Le BIM (Building information model)**

Le BIM est un ensemble de processus de travail, nativement numériques, qui font intervenir de manière simultanée ingénieurs et architectes. L'une des applications est le rendu d'une maquette numérique. Comme pour toutes les archives nativement numériques, les professionnels qui ont à utiliser le BIM (de conception ou d'étude, de réalisation) et à terme à le livrer à leur client pour l'exploitation de l'ouvrage livré, se posent les questions de propriété des données et de formats d'enregistrement de ces données, problématiques qui se répercutent sur les commanditaires et après eux les responsables de l'archivage. A l'heure actuelle, aucun texte réglementaire ne rend obligatoire le BIM. Les représentants du milieu de la construction ont exprimé leurs positions aux dernières assises du Logement en présence du ministre de la ville le 15 novembre 2018. La littérature professionnelle, en particulier celle des milieux industriels, lie le BIM aux problématiques actuelles de Transition numérique, et font référence à de nouveaux types de contrats ou à l'exemple allemand. La généralisation du BIM concerne le milieu de l'ingénierie, les entreprises de construction et la prestation intellectuelle de conseil mais aussi les architectes impliqués dans des projets complexes. Si le BIM n'est pas à l'heure actuelle rendu obligatoire, les milieux de la construction souhaitent à terme l'obligation de l'usage de la maquette numérique, au moins pour les projets publics, pour éviter que la France ne se retrouve distancée sur le marché européen et international. En Allemagne, une structure dédiée au BIM a été créée, développée sur fonds privés<sup>27</sup>. Si le milieu industriel demande au gouvernement de tracer une ligne claire sur la transition numérique en tant qu'objectif à atteindre, les chercheurs interrogés demandent que l'établissement de la norme et sa définition ne soit pas laissée à la seule initiative du secteur concurrentiel. Le Cinov, syndicat professionnel, organise en lien avec le CNAM, un retour d'expérience en région à Nancy le 4 décembre, suivi en 2019 d'autres étapes en régions (Nouvelle Aquitaine, Occitanie, PACA, ARA...). Sur l'avancement de la maquette numérique en France, peu d'organismes travaillent sur le sujet en dehors de grands groupes privés.

*« beaucoup d'autres continuent de travailler avec des solutions de gestion électronique des documents (GED) mais sans réel lien avec la maquette numérique. Or, si la maîtrise d'ouvrage ne s'investit pas, on n'y arrivera pas. Et l'ingénierie est au centre de l'action, puisqu'elle participe et aide la maîtrise d'œuvre et qu'elle se situe plus en amont que les entreprises. Nous souhaitons donc démystifier le concept du BIM et convaincre qu'il y a nécessité de formation. En Normandie, grâce à Habitat 76 qui fait figure de pionnier depuis 4 ans, la région est en avance dans le domaine du BIM. A Paris aussi, il y a une forte demande. En revanche, certaines autres régions sont moins avancées ».*<sup>28</sup>

Les enjeux apparaissent avant tout économiques et liés au contexte récent de la loi ELAN (permis de déroger) : la demande n'est pas de nature réglementaire mais repose sur une demande de chartes de certification pour que le plan BIM 2022 aboutisse à une vision consolidée, globale, définissant les priorités. La demande d'exemplarité de la maîtrise

27 "Impératif de donner du sens au BIM 2022", selon le président de BTP Consultants, Patrick Vignon Batiactu, 05/12/2018

28 "Le BIM ne doit pas être un outil d'élite !", D. Sutra del Galy (Cinov). Propos Recueillis Par Grégoire Noble, Batiactu, 05/12/2018

d'ouvrage public s'exprime, surtout vis-à-vis des bailleurs sociaux d'où viennent beaucoup d'initiatives. Le BIM est une démarche industrielle qui s'apparente à une procédure de qualité, très tournée vers l'optimisation des performances et la rationalisation (éviter de livrer un bâtiment avec des réserves qui ne sont levées qu'1 an après). Le milieu de la construction compte sur une implication dans l'outil des industriels, au départ du processus et des exploitants, en fin de phase. Le BIM conduit enfin à l'évolution des métiers : dématérialisation des marchés, protection des données, impression 3D, préfabrication sur le chantier.

### **Les instances ordinales (Conseil national de l'ordre des architectes, CNOA et conseils régionaux, CROA)**

**Le conseil national de l'ordre des architectes a diffusé dans les *cahiers de la profession* (n°33, 3<sup>ème</sup> trimestre 2008), un tableau de tri par types de documents, qui tient compte du délai de prescription maximal de 10 ans introduit par la loi n°2008-561 du 17 juin 2008 portant réforme de la prescription en matière civile.**

Disposant d'un service juridique, le CNOA identifie les archives comme un point essentiel en matière de preuve (faire face à une réclamation, établir l'existence d'un droit ou l'exécution d'une obligation) et confirme qu'aucun texte spécifique n'a été pris pour la profession d'architecte. La notion d'engagement de l'architecte est centrale et la question de la date de départ de la prescription a été unifiée par le texte de 2008 : la durée de prescription extinctive des contrats d'architectes est depuis 2008 de 10 ans. Un architecte clôt sa mission quand le bâtiment est réceptionné. Si les travaux n'ont pas été réalisés, le délai de 10 ans s'applique à compter de la fin de la mission ou l'on se réfère au délai de 5 ans de droit commun applicable pour les contrats (à compter du jour où le titulaire d'un droit a connu ou aurait dû connaître des faits permettant de l'exercer, article 2224 du code civil).

**On peut donc supposer que la réduction des délais entraînera une accélération des tris par rapport à la situation connue par le passé.**

Le Conseil national des architectes a formulé une hypothèse sur le caractère aléatoire de la conservation de leurs archives par les architectes, une fois la cessation d'activité opérée. Soit le successeur reprend les archives, soit il ne les reprend pas et l'architecte doit alors établir une valeur au sens large à sa production d'archives. **Si les Archives départementales ne donnent pas suite à la proposition de don, le fonds est intégralement détruit ou dispersé .**

Sachant que la priorité est donnée à la réponse à une commande d'un maître d'ouvrage et qu'il appartient à l'architecte de se donner la liberté qu'il souhaite dans le cadre, et du programme, et des diverses réglementations qu'il doit respecter, il n'est pas automatique que d'emblée, l'architecte attribue une grande valeur aux archives. Il sera davantage attaché, passée la garantie décennale, à la réalisation matérielle elle-même. D'autres difficultés plus psychologiques peuvent surgir, comme le sentiment d'exercer dans des conditions toujours plus difficiles et morcelées. Dans un cas comme dans l'autre, les archives peuvent ne pas avoir de valeur intrinsèque pérenne aux yeux de celui qui les a produites, une fois le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) remis au client.

En revanche, publier et voir publier son œuvre raisonnée est important et les architectes attachent une grande importance à conserver ou reconstituer une collection complète des publications de leurs réalisations, ne serait ce que pour montrer des références à un client potentiel. On constate que dans un métier où le relationnel avec le client est fondamental, ce mode de fonctionnement a sa propre logique.

L'entretien au CNOA a permis de ne pas se cantonner à cette première approche mais d'envisager l'intérêt des archives produites selon d'autres critères : **rendre compte du travail d'un architecte dans un environnement territorial est ce qui est apparu comme déterminant pour l'avenir.** Les architectes façonnent et transforment le territoire, répondent à des commandes qui suivent des règles d'urbanisme écrites dans des documents d'urbanisme. Le règlement public seul est insuffisant pour **rendre compte de l'intention** de fabriquer un territoire, urbain, péri urbain, rural **et de son résultat.** Cette action concerne tous les types d'architecture, chez tous les architectes, qu'ils se spécialisent dans un type d'architecture (des locaux commerciaux, des équipements publics, des usines, des villages de vacance, des hôtels, des lotissements etc.).

**Le lien archives des architectes/territoire/identité locale apparaît donc comme pertinent. Le travail des services de l'Inventaire général est cité comme référence méthodologique.** Certains architectes, lorsqu'ils ont eu par le passé à construire des espaces protégés pourvus de règles d'urbanisme (par exemple les PLU dits « patrimoniaux »), ont travaillé avec les services régionaux de l'Inventaire général (semble-t-il toutefois avant la décentralisation effective aux conseils régionaux en 2007).

Le CNOA a aussi été sensible au discours sur **la démolition d'édifices devenus patrimoniaux au sens large**, qu'ils soient protégés au titre des monuments historiques ou non. Le point de vue est celui des agences, qui estiment que l'intervention sur du bâti du XX<sup>ème</sup> siècle est dominant. Les archives des architectes forment un matériau de connaissance, y compris les archives du CNOA et des CROA qui semblent peu remises aux Archives départementales.

D'un point de vue très pratique, le CNOA confirme que des problèmes avancés il y a quelques années comme insurmontables (les calques, les maquettes) ne sont plus d'actualité : les calques, si utiles, sont numérisés ; les maquettes sont photographiées.

La question des archives numériques est un enjeu : si les Dossiers des Ouvrages Exécutés (DOE ou DDOE pour l'Etat) sont fournis encore en un ou deux exemplaires papier, ils sont systématiquement accompagnés de CD.

Les liens entre Archives départementales et CROA gagneraient à être construits (interventions du directeur ou de la directrice au CA, séances de sensibilisation aux archives dans le cadre des formations données par les CROA).

## **Les architectes des bâtiments de France<sup>29</sup>**

### **Diagnostic**

Les architectes des bâtiments de France interrogés se sont prononcés sur les fonds publics d'archives conservés dans les UDAP, essentiellement du point de vue de la relation qu'ils ont aux architectes producteurs d'archives, dans le cadre de leurs missions, en distinguant ou non les relations avec ceux qui interviennent sur des monuments historiques de ceux qui interviennent dans le cadre d'un projet de construction dans un espace protégé. Ils ont évoqué la relation à l'écu et les traces laissées dans les dossiers (qualifiées de fragiles), que cette relation concerne l'établissement d'un espace protégé ou les avis en espaces protégés.

---

29 Hélène Riblet, architecte des bâtiments de France, inspectrice du patrimoine (collège architecture et espaces protégés), est l'auteur en 2018 d'un rapport sur les UDAP. Marie-Anne Sire, conservatrice générale du patrimoine, inspectrice du patrimoine (collège Monuments historiques), est l'auteur d'un rapport sur les archives des CRMH (2015)

D'un point de vue général, enfin, les pratiques d'archivage dans les UDAP sont qualifiées d'hétérogènes et les fonds sont qualifiés de mixtes (papier et numérique).

Les architectes interrogés ont abordé ces questions en relevant que leur formation étant celle d'un maître d'oeuvre induisant des méthodes de travail, cette méthode s'est particulièrement illustrée dans la conception des documents d'urbanisme dans le cadre des espaces protégés (« la réglementation écrite modèle la ville ») et que les archives des UDAP peuvent encore contenir des échanges avec des élus, qui rendent compte de ce travail, sous la forme de prises de notes (cf. infra). A ce titre, ils estiment que l'histoire dite « informelle » (c'est-à-dire non institutionnelle) des secteurs sauvegardés reste à faire, à travers des cas d'école qui partent de recueils d'expériences. Les archives des grandes associations ne sont pas obligatoirement la source unique, car l'importance des petites et moyennes associations d'élus, moins institutionnalisées, plus liées à des personnalités fortes, est à considérer.

L'interrogation des architectes des bâtiments de France a donc abouti à la description de situations empiriques et pragmatiques dans lesquelles les professionnels en situation privilégient l'action de conservation sur un monument dont on souhaite éviter la destruction ou la dénaturation. La conservation des archives s'inscrit plutôt dans ce cadre et non dans celui d'une doctrine. Cela ne signifie que la doctrine ne fasse pas partie du sujet, mais cette doctrine se construit pour eux dans le cadre d'une capitalisation et non d'une théorie (cf. infra, les propositions).

**Les chefs d'UDAP ont connaissance d'architectes ayant eu une notoriété territoriale qui s'exprime à un niveau régional.** Repérés dans le cadre des opérations de labellisation patrimoine XX<sup>ème</sup> (actuellement label « architecture contemporaine remarquable »), ces architectes ne sont pas toujours connus des Archives départementales et leurs fonds sont menacés de dispersion et de destruction. Dans ce cas, pour éviter la destruction au moment d'une cessation d'activité ou d'un décès prématuré, les fonds peuvent transiter par l'UDAP qui soit les garde, soit les redonne aux Archives départementales qui les traite.

Un cas d'architecte intervenant sur du patrimoine protégé est éclairant. Il correspond à la situation d'un fonds proposé à des Archives départementales qui déclinent l'offre de remise faite par l'architecte du patrimoine : 10 mètres linéaires ont donc été donnés à une UDAP, qui a sélectionné les dossiers de monuments et les types de documents à conserver : devis, descriptifs et factures de travaux ; plans d'exécution, ainsi que certains courriers avec le maître d'ouvrage qui expliquent le parti de restauration. 2 jours d'intervention des Archives départementales, ont été consacrés à encadrer les tris. Ces documents ont donc été intégrés aux dossiers de l'UDAP.

**Les architectes interrogés identifient des pratiques de travail structurées dans les agences d'architectes, ce qui recoupe les visites faites en agences dans le cadre de la mission.**

Pour les architectes des bâtiments de France, les architectes âgés se soucient encore de leur postérité surtout quand ils ont eu une notoriété et des prix. Un décalage peut en revanche exister avec les architectes responsables d'agences dont la moyenne d'âge est inférieure à 35 ans. Peuvent se développer des associations « furtives » sur un projet, des collectifs de maîtrise d'œuvre. Le mode de production des dossiers est donc disséminé et l'utilisation de plateformes collaboratives est le mode dominant de production d'un dossier qui peut faire l'objet d'échanges dont on ne garde pas trace et qui est la résultante des « ateliers » successifs menés dans des pays différents.

**Tous insistent sur la nécessaire conservation en commune des dossiers de Permis de construire, bien que ces dossiers ne reflètent pas exactement ce qui a été réalisé (nombreux dossiers sans certificat de conformité).** Cette analyse diverge de celle de certaines agences pour lesquelles « le dossier de PC ne parle pas d'architecture ». Dans un but de recherche, ce sont parfois les seules sources conservées, en particulier pour l'immédiat après-guerre. Mais de manière plus prosaïque, et pour des besoins d'instruction des avis, ils notent que ce sont les petites communes qui, ne conservant pas ces dossiers, s'adressent à l'UDAP pour y avoir accès (survivance de pratiques anciennes datant d'avant la décentralisation de 1981 ?) ou l'UDAP, dans le cas de dossiers modifiés, reportés, annulés, donnant lieu à un autre PC, s'adresse à la commune qui n'a plus le dossier. Ces pratiques, qui conduisent à conserver par sécurité des « doublons », souvent pendant 3 ans au sein de l'UDAP parfois plus, est amenée à disparaître, dans le cadre des performances immobilières et de la réduction des m<sup>2</sup> demandés par France domaine.

La seule source conservée sera donc désormais en commune, y compris quand l'ABF exerce auprès du maire une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des édifices MH (cas breton développé) puisque le dossier est remis à la collectivité maître d'ouvrage.

En revanche quand l'ABF exerçait encore une maîtrise d'œuvre sur MH, les dossiers ont été conservés en UDAP.

L'ABF a aussi tendance à conserver la trace des croquis établis lors de rendez-vous à l'UDAP avec les maîtres d'ouvrages publics et privés, qui servent de base aux échanges. Lors des rendez-vous avec les particuliers, les croquis sont archivés par l'ABF. Lorsqu'il n'y a pas de rendez-vous en présentiel avec les autorités compétentes dans le cadre de l'instruction d'un dossier de permis de construire, les croquis peuvent être numérisés et envoyés à l'autorité compétente, pour compléter le dossier de permis de construire.

**Les architectes des bâtiments de France identifient les CAUE comme des relais importants et, pour la période récente, identifient les sources conservées chez les promoteurs et les bureaux d'étude comme dignes d'intérêt.**

**Pour eux, on ne pense pas spontanément aux architectes qui réalisent sur commande des études urbaines, qui forment un important capital de connaissance.** Quand des agences de niveau national se heurtent à des problèmes de transmission matérielle de leurs fonds d'archives d'études urbaines (calques, importants fonds photos par exemple), le fonds est dispersé car les dossiers sont rendus aux communes.

Toutes choses égales d'ailleurs, le même phénomène est observable aujourd'hui chez des architectes réalisant de gros projets qui rendent au maître d'ouvrage public leurs propres dossiers, faute de place. Dans d'autres cas, comme ce qui a été noté pour les archives d'architectes du patrimoine, les architectes remettent au commanditaire public (État ou collectivité territoriale) les études lors de leur cessation d'activité.

Les architectes des bâtiments de France ont noté enfin l'importance de l'activité des architectes municipaux, essentiellement pour la période de la Reconstruction (dans le contexte des primes à la reconstruction).

## **Enjeux et propositions d'action**

**Les enjeux de la conservation des archives des architectes relèvent d'enjeux professionnels : améliorer la visibilité de l'architecture dans les DRAC ; prendre en compte la valeur économique de l'architecture .**

Sur les archives produites par les architectes des bâtiments de France eux-mêmes, l'enjeu identifié est celui de la conservation des échanges entre l'architecte des bâtiments de France et ses interlocuteurs (conseils donnés pour faire évoluer un projet, sous forme de croquis de discussion, de minutes de l'entretien, travail fait dans le cadre d'un document d'urbanisme). Les documents rendant compte de ces échanges premiers n'arrivent jamais à la DRAC siège, en particulier à la CRMH. Ils forment cependant le substrat qui permet de comprendre, par voie de capitalisation, comment se construit et évolue une doctrine, avant que l'avis ne soit finalisé et stocké dans le logiciel Gestauran. L'outil Gestauran n'est pas construit pour permettre cette capitalisation qui ne peut exister que par référence au dossier conservant trace des rendez-vous préalables. La même constatation a été faite par des chercheurs. Certains chefs d'UDAP ont procédé à une capitalisation des informations et par extrapolation, les architectes interrogés que la même capitalisation est souhaitable et possible dans les archives des CAUE et Parc Naturels Régionaux (via les fiches de synthèse). En dehors même des courriers types de Gestauran, les courriers ou supports didactiques émis par l'UDAP dans le cadre d'une consultation sur un document d'urbanisme sont à conserver.

**Les architectes interrogés attirent l'attention sur la conservation des travaux des candidats recrutés par les jurys de concours d'AUE.** La même question se pose pour les travaux faits durant la formation à Chaillot en ateliers, avec le désir de mieux valoriser ces travaux, là aussi capitalisés.

**Les architectes des bâtiments de France interrogés font la proposition de la construction d'un réseau de mise en relation et capitalisation des informations entre les Archives départementales et les UDAP, qui interviennent dans le périmètre départemental :** dans le cadre de la promotion de l'architecture, les architectes des bâtiments de France et les CAUE peuvent être les relais des Archives départementales dans la mise en relation avec les agences. Cela est particulièrement pertinent pour des agences implantées localement et qui ont travaillé avec des architectes connus internationalement : des fonds existent et ces agences sont demandeuses d'une valorisation.

**Ils recommandent enfin de s'intéresser aux avis des architectes conseils de l'État, souvent conservés dans les DDT à défaut de l'être dans les DRAC** (ils sont regroupés en association des architectes conseils de l'État, non vue dans le cadre de la mission).

### **Les CAUE et le réseau des Maisons de l'architecture**

Les CAUE ont été créés par la loi sur l'architecture de 1977, comme structures souples de conseils aux particuliers et élus et pour accompagner les mutations de territoires urbains, péri urbains et ruraux. Leur rôle auprès des élus des petites communes est celui d'un interlocuteur de proximité. Ils produisent eux-mêmes des archives et ont donc des fonds susceptibles d'être remis aux Archives départementales.

Le réseau des CAUE est hétérogène et a connu récemment d'importantes difficultés d'ordre financier. Un rapport inter inspections, dont l'éditeur est le Ministère de la culture, leur a été consacré en novembre 2014<sup>30</sup>.

---

30 Missions, statuts et financements des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), par [Genthon Muriel](#), [Thibault Jean-Pierre](#), [Tolila Paul](#), [Dufourmantelle Aude](#), Inspection générale des affaires culturelles, Conseil général de l'environnement et du développement durable

Chaque CAUE construit sa politique (ce sont des associations) et tous ne bénéficient pas des mêmes ressources. Cependant, dès que le CAUE a une capacité de diffusion culturelle, grâce à une stratégie forte et un budget stable, les conditions sont réunies pour que ces associations favorisent la mise en relation des Archives départementales avec les architectes et valorisent dans le cadre de publications, cycles de conférences, ateliers d'EAC et d'expositions, visites de sites, formations (des élus, des architectes), le matériau de connaissance que constituent les archives des architectes.

**Sur la question de la tenue des archives par les architectes, les CAUE sont favorables à ce que des séances de sensibilisation puissent être faites par les Archives départementales, dans des lieux qui peuvent être différents :** tout un réseau relationnel reste à construire de manière plus régulière (intervention des directeurs d'Archives aux conseils d'administration des CAUE et des CROA, lors d'une visite de site, lors d'une remise de prix).

Cette valorisation doit tenir compte du fait que pour un architecte œuvrant dans un CAUE, les archives sont un matériau brut qui demande à être transformé pour nourrir un discours sur l'architecture contemporaine ou vernaculaire. **Aujourd'hui, les archives sont considérées comme des étapes intermédiaires qui mènent à l'étape ultime, la réalisation de l'objet, la construction d'un bâtiment. Pour que ces archives soient elles-mêmes considérées comme des « objets », il faut donc qu'elles soient aussi transformées par le CAUE dans le cadre du travail de pédagogie.** La question du discours pédagogique, surtout quand l'exposition a lieu dans l'espace public ou lors d'une visite de site, est donc fondamentale.

La question de la mise en œuvre d'une plateforme nationale renseignant sur l'existence de matériaux d'archives signalés est considérée avec intérêt, dans le cadre sous entendu d'un lien entre les bâtiments construits sur un territoire et les archives qui s'y rapportent. La logique de travail des CAUE est en effet celui du catalogue permanent des réalisations d'architecture, dans lequel le visuel et la capitalisation des informations sont essentiels. **Les CAUE indiquent qu'une mesure incitative pour la mise en œuvre de cette plateforme de signalement réside dans une simplification préalable : les données, quelque soit leur provenance et leur support, doivent appartenir in fine à la puissance publique.** Les dons de données d'origine privée pourraient être encouragées par des mesures incitatives qui existent déjà pour les collections d'objets d'art. Sur la question du financement incitatif et dans le cas où le ministère demanderait au réseau des CAUE de mettre en œuvre cette plateforme, il convient de proscrire le « coup par coup ». Si le financement n'est pas organisé, on introduit une disproportion entre le travail dont pourraient se charger les CAUE et leurs possibilités financières réelles. Dans ce cas cette mesure n'est pas viable.

Interrogés sur de possibles critères de sélection de fonds d'archives privées d'architectes, dans le cadre d'un relais qu'ils pourraient assurer pour rapprocher les Archives départementales des agences, les CAUE attirent l'attention sur l'impact territorial de certaines agences (départemental, régional, national) et l'importance de prix qui ne sont plus uniquement nationaux mais aussi délivrés par les collectivités locales.

Le réseau des maisons de l'architecture est un autre acteur qui peut mettre en relation les Archives départementales avec les agences, et intervenir en partenaire pour la sensibilisation à la tenue des archives, à leur collecte raisonnée, aux tris et à leur exploitation. Du point de vue culturel, les maisons de l'architecture, bien qu'hétérogènes, sont un réseau sur lequel s'appuie le ministère pour faire une sensibilisation des publics à l'architecture, en particulier



contemporaine. Les maisons de l'architecture offrent un point de vue différent : celui de la focale régionale et du lien organique de fait avec les CROA (partage des lieux fréquent).

**Ce qui a été dit pour les CAUE se retrouve peu ou prou pour le réseau des maisons de l'architecture, qui peut alors fédérer autour de la collecte selon des appels à idées financés et selon des problématiques choisies régionalement en commun.**

Les CAUE et les maisons de l'architecture sont identifiées comme partenaires déjà dans les DRAC et les Archives départementales n'ont pas déclaré spontanément des liens avec ces acteurs.

### III.2 Les ENSA

Sont évoquées deux situations : la conservation des archives scientifiques et pédagogiques des ENSA, l'intervention des ENSA et leur rôle auprès des Archives territorialement compétences, dans le repérage et la collecte sélective de fonds privés sur le territoire. On exclura les fonds administratifs, non concernés par la mission. On peut constater qu'ils forment aujourd'hui la base de la constitution d'un service d'archives interne et qu'un chantier important réside pour les ENSA, à intégrer aussi des actions sur la préservation des archives scientifiques et pédagogiques.

Les ENSA, non rattachées à l'Université et sous tutelle du Ministère de la culture au titre de l'enseignement supérieur spécialisé, sont dans une situation hétérogène de point de vue de la conservation de leurs fonds d'archives. Elles abritent des laboratoires de recherche (dont les chercheurs ne sont pas architectes mais sociologues, historiens), certains professeurs ont leur HDR et le doctorat en architecture existe depuis 2005. Elles produisent deux types de fonds : des « archives d'architectes » (scientifiques, pédagogiques) et des fonds de chercheurs en architecture (moyens très faibles pour les traiter).

Il s'agit donc de savoir si les quelques archivistes recrutés il y a moins de 10 ans dans les ENSA, les bibliothécaires, structurés en réseaux par l'utilisation de l'outil Archires, les responsables de centre de documentation, les responsables d'ateliers architectes ou techniciens eux même parfois structurés en réseaux (photo, sculpture, maquettes), les laboratoires de recherche qui comprennent des enseignants – chercheurs (non architectes), ont le réflexe de conserver des archives scientifiques et pédagogiques et si oui s'ils identifient l'archiviste ou le bibliothécaire dans l'établissement, voire le service d'Archives territorialement compétent.
--

Les ENSA parisiennes sont soumises au contrôle scientifique et technique de la mission Archives du Ministère de la culture mais ce contrôle ne s'exerce réellement que sur l'archiviste recruté par l'ENSA ; les ENSA en région sont en contact avec les Archives départementales de manière très hétérogène, plutôt depuis peu de temps et essentiellement pour le versement des archives administratives.

A titre indicatif, une ENSA comme celle de Belleville, installée dans un ancien lycée technique municipal réhabilité, conserve 350 ml dans deux magasins, ce qui conduit l'archiviste à rechercher avec les ateliers, la bibliothèque et les laboratoires, une répartition dans la conservation de proximité des archives à vocation scientifique ou rendant compte de la pédagogie de l'ENSA.

**Le programme HENSA20<sup>31</sup> (cf. supra), a permis de faire prendre conscience de l'hétérogénéité des situations et des enjeux de perte de matière, a fortiori à un moment où les ENSA, en 2019, fêteront leurs 50 ans.** Leur contexte historique long (les anciennes écoles municipales ou régionales), ou plus récent (l'éclatement des Beaux-Arts, la réforme de l'enseignement de l'architecture par la création en 1969 des Unités pédagogiques) en fait aujourd'hui des objets de recherche (une exposition à la CAPA a été consacrée en 2018 aux architectes en mai 68, avec entretiens filmés). Certains architectes formés dans les UP et qui ont ou dépassent les 50 ans, peuvent avoir aujourd'hui une certaine notoriété.

Des inquiétudes ont été entendues sur la stabilité des budgets alloués aux fonctions archives et sur le fait que les ENSA n'ont pas toutes connaissance du dispositif CIFRE qui permet de financer via la recherche, des traitements de fonds d'archives.

Une crainte s'est aussi exprimée vis-à-vis d'une compétition possible dans la collecte de fonds privés entre ENSA et Archives départementales et métropolitaines, qui concerne en fait les fonds de grande notoriété. La mission, sans minimiser ce risque (toutes les pratiques ne sauraient être encadrées pour des archives privées où c'est le relationnel qui prime pour faire aboutir à un don) est cependant convaincue qu'il concerne des projets de grande envergure, qui, au sein d'un fonds complet local, ont en effet pu être divisés entre une métropole, un service d'archives départementales et la CAPA.

Pour les fonds privés d'architectes, les réserves émises par différents acteurs qui connaissent les ENSA portent en réalité beaucoup plus sur des pratiques anciennes. Sont évaluées de manière négative les pratiques suivantes :

- le classement hors du lieu de conservation originel du fonds, dans les locaux de l'ENSA (transferts mal formalisés, pertes de documents supposées, conflits potentiels sur les méthodes entre l'ENSA et les Archives départementales et communales),
- la détermination de critères de collecte laissés à l'appréciation seule des enseignants et chercheurs de l'ENSA, qui introduit des biais méthodologiques alors que le socle de la culture architecturale ne saurait être dépendant de la seule conjoncture de la recherche, qui peut avoir ses modes ou privilégier la « saga » de l'architecture (cf. infra, le point de vue de certains chercheurs, qui se distinguent en cela des grandes institutions de conservation parisiennes). Dans ce cas, le risque de ne pas prendre en compte les réalités territoriales existe.

Pour la mission, ces craintes ne sont plus à l'ordre du jour si le corpus constitué est équilibré dans les modes d'approche et que ce qui est recherché, c'est l'association entre « unicum » et « typicum », qui guide l'action, comme l'enseigne, entre autres, la méthode de l'Inventaire général. Refuser de constituer un corpus au nom d'une objectivité pure ou un refus de porter une appréciation réductrice est en revanche un frein à la conception d'une politique de collecte raisonnée.

---

31 En ligne, newsletter du comité d'histoire du MCC, Actes de HENSA20 (« Politiques de la culture », actes du 4<sup>ème</sup> séminaire régional des 7 et 10 juin 2018, Clermont-Ferrand, sur les lieux de l'enseignement de l'architecture en France). Prochains séminaires, 30 novembre et 1er décembre à Marseille et Montpellier

## **D'autres constats peuvent faire levier pour activer la collecte-traitement-valorisation des archives des ENSA en dehors de la commémoration :**

- un déménagement et la nécessité de trier mais aussi de rouvrir les boîtes après le déménagement,
- la prise de conscience que les archives d'enseignants-chercheurs, qui travaillent souvent chez eux, peuvent ne jamais être remises à l'établissement donc ne jamais participer à la production collective de l'Ecole,
- la même prise de conscience s'opère à propos du caractère éphémère des travaux d'ateliers des étudiants, à la demande d'un professeur : ces travaux sont remis aux élèves en fin d'année pour faire de la place, intégrés dans les dossiers que se constituent les enseignants chercheurs comme exemples,
- un distinguo s'opère entre les professeurs, tous n'étant pas architectes : il paraît souhaitable de ne se concentrer que sur les archives des enseignants architectes dans le cadre de cette mission, mais rien n'interdit à une ENSA de favoriser la collecte des cours, travaux d'ateliers des enseignants et des élèves,
- la collecte des diplômes de fin d'étude, thèses de doctorat et HDR relève de la même préoccupation de ne pas se cantonner à la conservation légale des archives administratives,
- **une mention spéciale est faite pour les archives d'ateliers spécifiques** : la formation en ENSA est, comme en école supérieure d'art, très concrète. Les élèves fabriquent à la main des sculptures, bas – reliefs, des maquettes sur tous supports, les exposent, y compris en dehors du cadre de l'Ecole. Des travaux de création photographique (détails d'architecture, ambiances, environnements) sont conservés parfois en vrac et ne sont pas reliés à un dossier d'enseignement ou d'examen. Pourtant, ces « vrac » sont parfois récupérables (mentions d'auteurs et de dates au dos ou en marge de l'encadrement). Des archivistes, réfléchissant au périmètre de collecte définitif, ont eu l'intuition, pour les objets réalisés dans les ateliers spécifiques (et non les « studios »), que leur valeur pédagogique longue pouvait justifier la conservation, à condition qu'ils soient traités, dans les ateliers spécialisés eux-mêmes, en confiant le soin aux responsables d'ateliers de faire les tris en fonction de critères qualitatifs. Cette démarche s'apparente à une démarche adaptée aux objets et en général aux « fonds d'ateliers »,
- dans certains centres de documentation rattachés aux laboratoires, sont constituées des cartothèques,
- un partage s'est opéré : les Projets de fin d'études (PFE) vont à la bibliothèque (ils entrent dans la catégorie « travaux » et il est plus utile de les demander aux enseignants avant que l'école ne les fasse éliminer) **mais on constate encore pour les travaux une tendance à la dispersion** (bibliothèque, centre de documentation des laboratoires, service des études, dans les dossiers des enseignants, remis aux étudiants, dans les ateliers).
- Les réticences des Archives nationales et départementales portent essentiellement sur l'accueil de grands formats (maquettes, panneaux didactiques sur carton plume),
- la question de l'archivage ou de l'élimination des panneaux des expositions reste entière : ces expositions sont faites selon des motivations très diverses (exposition annuelle des PFE, hommage à une personnalité, exploitation d'un programme de recherche par un enseignant – chercheur sur une thématique) et les supports sont très diversifiés (cartons plume, métal..),
- le reportage photo systématique des maquettes n'est pas acquis (dans l'idéal, il devrait être associé à une base de données de l'atelier maquettes).

## **Des propositions d'action repérées sous la forme de « bonnes pratiques »**

L'attention apportée aux archives des architectes dépend de plusieurs facteurs, dont le soutien apporté par le directeur ou la directrice de l'école au travail de l'archiviste ou du (de la) bibliothécaire. Ces derniers ont besoin à leur tour de s'appuyer sur un réseau de correspondants dans les ateliers, pour les travaux collectifs appelés « studio » et autres entités internes à l'ENSA.

L'insertion dans un comité interne de « valorisation de la documentation » aide l'archiviste à se faire identifier.

L'archiviste intervient dans un séminaire interne pour les enseignants (tenu deux fois par an)

Les archivistes et bibliothécaires ont développé des outils documentaires pour retrouver les fonds, et des réseaux informels, pour sortir de leur possible isolement.

Certains ont écrit des vadémécum.

Les diplômes (ou Projet de fin d'études, PFE) les plus récents, à l'initiative de la direction de l'architecture, tutelle des ENSA, sont en cours de numérisation partout.

Certaines ENSA ont développé un archivage des rendus qui comprennent des courriers avec les entreprises, des schémas techniques comprenant du texte et les versent aux Archives départementales.

L'outil des bourses CIFRE est positivement évalué (il gagnerait à être mieux connu, cf. campagne d'information du BRAU)

Certains projets peuvent mobiliser car à terme, ils sont bénéfiques pour tous les acteurs : par exemple, la **constitution d'un corpus des enseignants par période d'exercice et types d'enseignements**, qui facilite ensuite le repérage de fonds pour une collecte future et l'identification des fonds déjà là, mais permet aussi de répondre rapidement aux demandes faites dans un cadre de commémoration ou de dossier de presse. Plus le travail de l'archiviste ou du bibliothécaire est visible dans des démarches qui se génèrent depuis un autre univers, celui de la vie de l'établissement, plus le réflexe d'attribuer une valeur aux fonds peut s'ancrer.

Des chercheurs ont opéré des traitements d'arriérés et des numérisations – indexations dans les fonds d'**entretiens oraux** réalisés avec des enseignants et avec des personnalités du monde de l'architecture : ces archives orales, souvent constituées il y a plus de 20 ans dans le cadre d'une recherche individuelle, ont acquis du fait de leur regroupement et re qualification par un traitement matériel et documentaire récent ou en cours, une nouvelle valeur, collective et pédagogique. A Marseille, un partenariat technique et organisationnel a ainsi été monté entre le Master des métiers du livre de l'université (étudiants effectuant l'indexation), la phonothèque de la Maison des Sciences de l'homme (aide technique sur le support) et le laboratoire INAMA de l'ENSA de Marseille, sur des crédits récurrents de l'ordre de 3000 euros par an, supportés par le budget du laboratoire.

**Certains directeurs sont eux-mêmes d'anciens chercheurs** et interviennent, y compris dans le repérage de fonds d'archives d'architectes ayant enseigné dans une ENSA et ayant exercé leur activité libérale. S'ils ne sont pas impliqués, les enseignants architectes peuvent l'être. De manière très pragmatique, il est alors possible que l'archiviste de l'ENSA soit d'abord contacté par l'architecte ou ses ayant droits qui identifient bien l'ENSA et moins les Archives départementales, aille faire un repérage en associant les Archives de France ou localement les Archives départementales et les fonds sont mixtes : archives de l'architecte en agence ; archives de l'architecte enseignant. Par accord avec les Archives départementales, une

partition peut avoir lieu entre les archives d'enseignement et de recherche qui rejoignent l'ENSA et les archives de l'activité libérale de l'architecte qui rejoignent les Archives départementales.

Il ressort de ces analyses de situations qu'il existe un potentiel dans les ENSA pour favoriser la mise en relation des Archives nationales et départementales avec les architectes ayant enseigné et leurs ayant-droits. Des réponses communes à des Appels à projets pour la numérisation peuvent aussi être apportées.

En revanche, il serait souhaitable de faire intervenir l'archiviste ou le (a) bibliothécaire, en binôme avec les Archives départementales, pour une sensibilisation des étudiants, dans le cadre de leur apprentissage. L'objectif est, en fin de formation peut-être, qu'ils soient mieux armés dans la conservation de leurs archives professionnelles.

**Comme tous les acteurs de l'architecture dont la culture est celle du projet et de la maîtrise d'œuvre, les ENSA seraient plus facilement sensibles, à des logiques de collaboration avec les Archives de France et les Archives départementales, sur la base de projets culturels incluant une exploitation future, qu'à des logiques uniquement de gestion patrimoniale des supports et objets.**

### III. 3 Les grands opérateurs nationaux

#### L'OPPIC

##### Situation actuelle et enjeux

L'OPPIC agit en tant que maître d'ouvrage public et verse aux Archives nationales. Il estime ne pas avoir l'équivalent des fonds d'architectes et ne pouvoir les reconstituer, d'où une valeur attribuée à ces fonds privés. En effet, les documents des architectes transmis aux maîtres d'ouvrages répondent à des obligations contractuelles, notamment liées aux différentes phases d'études (rendu, esquisse, APS, APD, PRO, DCE...).

L'ensemble des documents intermédiaires n'a pas à être diffusé aux maîtres d'ouvrage.

**Par ailleurs, au-delà de la question de la complétude et de la qualité des archives papier, l'émergence d'un BIM où la puissance publique ne définit ni n'impose aucune norme aux constructeurs auxquels elle passe commande crée une nouvelle dimension aux enjeux d'archivage pérenne des projets immobiliers.**

Quelques constatations pratiques :

- plus le projet est important, plus le dossier transmis à la maîtrise d'ouvrage semble complet (des rendus intermédiaires sont demandés),
- la qualité du DDOE : les données en provenance des entreprises doivent être théoriquement contrôlées par la maîtrise d'oeuvre. Or on constate toujours des difficultés, d'une part à récupérer auprès des entreprises des DDOE complets, d'autre part à vérifier que la mission de contrôle des MOE ait été correctement faite,
- sur les chantiers, on assiste à un morcellement des maîtrises d'oeuvres Le circuit décrit est donc complexe, depuis l'entreprise vers la maîtrise d'oeuvre, l'OPPIC puis les Archives nationales et ne garantit pas la complétude du DDOE,
- les ACMH n'ayant plus depuis la réforme de 2009 de mission de contrôle sanitaire, sur la zone sur laquelle ils étaient précédemment compétents, cette mission est désormais assurées par les UDAP et ce type de sources n'est plus centralisé,
- la problématique des calques : calques d'architecture et calques techniques font l'objet d'une distinction.
- **la mise en place du BIM entraîne la fin des calques**, tant pour l'architecte (BIM de conception) que pour les entreprises (BIM d'exécution, comprenant les couches techniques des réseaux et des équipements livrés par les entreprises). Ce BIM peut être livré à l'exploitant pour la maintenance et l'exploitation. **Si le BIM n'a en revanche pas été commandé par la maîtrise d'ouvrage (il n'est pas obligatoire actuellement), le BIM de conception/réalisation reste la propriété des acteurs de l'acte de construire.**
- Les questions qui se posent actuellement pour une bonne utilisation du BIM sont :
  - l'existence de compétences chez les exploitants pour la mise à jour du BIM exploitation et maintenance et l'autorisation à le faire,
  - **la propriété des données** : on constate que les grands groupes de BET sont en avance par rapport à de nombreux maîtres d'ouvrage qui n'ont pas tous développé de « charte BIM » définissant leurs droits. **La propriété renvoie à la capacité de modifier des données qui ne vous appartient pas,**

- la pérennité des données : les exploitants de BIM du ministère, pourraient pouvoir bénéficier d'un « conservatoire du BIM ». Ce « conservatoire » est un nouvel enjeu pour les institutions en charge des archives papier des opérations immobilières (Archives nationales, Médiathèque du patrimoine),
- la puissance publique, qui produit et impose la norme aux constructeurs, devrait inscrire la métadonnée dans le BIM, ce qui permettrait aux « data scientist » de vérifier la qualité de la méta donnée avant l'exploitation du BIM,
- plusieurs expérimentations de maquette numérique 3D sont en cours à l'OPPIC, pour la phase construction. **L'établissement se fixe, dans son contrat d'objectifs 2019-2021 le but de formaliser sa doctrine/stratégie BIM.**
- L'OPPIC passe parallèlement, mais uniquement pour les grosses opérations (Versailles, Richelieu, Grand Palais), par une plateforme intitulée SEDI (système électronique de documentation et d'information) qui permet un dépôt de documents commun aux différents maîtres d'oeuvres, aux entreprises et à l'OPPIC maître d'ouvrage.
- Enfin l'OPPIC a mis en place pour ses besoins propres un système de GED depuis 2018.

### **Le fonds d'archives de l'OPPIC : retours d'expérience sur sa constitution**

L'OPPIC est le résultat de la fusion du Service national des Travaux et de l'EMOC (Etablissement de la maîtrise d'ouvrage et de construction, qui avait créé un service d'archives en 1998) en 2008. Le cas est exceptionnel par son ampleur et il s'agit d'un maître d'ouvrage et non d'un maître d'oeuvre, mais des retours d'expérience peuvent servir dans le cas d'agences locales.

**2 ETP avec des renforts réguliers sont actuellement consacrés au traitement des archives des établissements fusionnés** (9 000 plans à traiter, plus de 10 000 plans traités, 2,8 km d'archives) en vue de leur versement aux Archives nationales. Ce fonds, réputé complet sauf pour les maquettes, les archives administratives, des maquettes et 300 000 ektachromes. Un important fonds photo conservé dans la bibliothèque du SNT a été déménagé. La pratique de la photographie passe depuis 1985 (pour les fonds de la Mission interministérielle aux Grands Travaux, MIGT) par des reportages systématiques confiés à 25 photographes selon un marché type. Depuis 2016, un marché est passé avec 10 photographes. L'évolution technique a abouti au remplacement de la prise de vue à la chambre par la prise de vue numérique, comme dans tous les services patrimoniaux et d'architecture. Depuis 2008, les fonds photos sont nativement numériques et pourvus d'une base de données.

Les maquettes ne sont pas regroupées : certaines ont été rendues aux agences, d'autres sont détruites, d'autres sont à la CAPA ou en dépôt dans les locaux de la MAP au Fort de Saint-Cyr).

Le retour d'expérience sur le traitement du fonds de l'agence du Grand Palais, conservé aux Archives nationales : 4 ans de traitement pour constituer une base sous Access, une attention donnée aux plans mais aussi à la correspondance des architectes entre eux et la constatation que les chantiers actuels de restauration du Grand palais utilisent ces sources.

**Pour le moment, les fonds sont encore mixtes, papier et électroniques mais la voie d'avenir est la dématérialisation totale du processus des concours et marchés.** On peut considérer qu'il existe une répartition entre le papier (convention de mandat signée et courriers, documents fondamentaux) et le nativement numérique (documentation technique et photographique du DDOE). Même les panneaux de concours, autrefois produits en format A0 sont tous nativement numériques, comme tous les documents iconographiques.

Les dossiers de plis sont conservés 5 ans pour les travaux neufs, 10 ans pour les Monuments historiques.

**Le DDOE est archivé et signalé à part. Depuis 2015, le contrat d'objectifs de l'OPPIC intègre un objectif de complétude d'archive de ce type de documents.** L'archiviste le demande dès qu'il est produit. La difficulté d'archivage des DDOE numériques est liée à l'hétérogénéité des normes et à l'établissement d'un plan de nommage unique. Les premiers DDOE numériques ont été produits dans le cadre du chantier du MUCEM ouvert en 2013. Ils posent un problème de confort de lecture, le DOE sur support papier étant construit visuellement pour la lecture, le DDOE numérique étant commode pour l'envoi mais non pour la consultation.

En trois ans, l'institution a dû s'adapter rapidement : l'archivage des DDOE est fait sur serveur, les projets en cours comprennent une partie GED depuis l'été 2018 (archivage de tous les documents y compris les brouillons mais sans la version finale).

**Les leçons à tirer des traitements :**

- chez les architectes, se retrouvent des documents que le maître d'ouvrage n'a pas car il conserve les dossiers définitifs signés,
- **c'est l'urgence de la fermeture de certaines agences** (Agence du Louvre dont les archives ont été versées à Fontainebleau) **qui conduit à des volumes excessifs qui pourraient être réduits de moitié** (2 000 DIMAB pour la seule agence du Louvre),
- **les vérifications sur la qualité des offres non retenues doit se faire sur place** (cas du traitement du fonds du SNT à Versailles). On peut découvrir que les projets lauréats mal conservés, peuvent être finalement moins intéressants que les offres non retenues (les aquarelles de Philippe Stark, non retenues pour un projet, on été conservées),
- **la formation des archivistes à la connaissance et à l'évaluation des documents graphiques doit être développée : on conserve trop parce qu'on verse trop.**

**SNCF**

La SNCF dispose d'un service d'archives intégré sur deux sites (Saint-Denis, Le Mans) et de directions immobilières régionales. Des contacts ont été pris par la mission mais une vue d'ensemble n'a pas été possible dans les délais impartis eu égard au nombre de contacts concernés. Ce secteur sera à approfondir en 2019 (en particulier « Gares et connexions »), avec celui d'autres opérateurs tels que l'Assistance publique hôpitaux de Paris et Aéroports de Paris. Il est cependant possible de noter quelques éléments d'information.

La direction « Gares et connexions » est concernée par un important patrimoine immobilier à entretenir et rénover et connaît donc les problématiques d'un établissement tel que l'OPPIC. Les archives des bâtiments se trouvent donc produits au niveau de ce service.

Pour ce qui concerne les achats de terrains avant la construction des bâtiments, leur bornage et la vérification des servitudes en abord des terrains SNCF, un service, celui de la direction de l'Ile-de-France, consacré à la gestion et à l'optimisation immobilière a été consulté. Le service conserve les avis donnés sur les dossiers de PC de riverains soumis par les communes, autorités compétentes, les plans parcellaires qui permettent aux géomètres de borner les terrains, constitue des dossiers de domanialité publique en cas de litiges et recherchent pour les services d'incendie les dates de construction des bâtiments. La relation avec les architectes semble donc se limiter à des contacts dans le cadre de la présentation des avants-projets.



Ce qui a pu être établi, c'est une pratique de distinction entre les archives dites « historiques », saisies dans l'outil SARDO (recherche par mot clé) et les archives encore conservées dans chaque service. Là aussi, la production d'archives nativement numériques dans le cadre des PC entièrement dématérialisés, a produit des évolutions : en Ile-de-France, les tiers pouvant déposer leurs dossiers de PC de manière dématérialisée, le service de gestion et optimisation immobilière a rencontré la mairie de Paris pour accéder à cette plateforme.

Sur les archives nativement numériques, la brique logicielle de SARDO n'est pas encore opérationnelle. Les plans parcellaires originaux ont été versés au service d'archives du Mans, le service travaille sur des versions pdf imprimables à l'échelle avec ajouts de commentaires à la main. Les plans sont assortis de la copie numérisée de l'acte notarié.

### **Le schéma peut être résumé ainsi par les praticiens :**

Avant le déménagement à Saint Denis : archivage papier et sur serveur par service.

Après le déménagement à Saint Denis : versement des dossiers papier au Mans, archives courantes sur serveurs locaux dans chaque service ; archives intermédiaires dans le cloud (outil sharepoint), in fine versement dans SARDO dévolu aux archives définitives.

### **BNP PARIBAS**

La construction d'immobilier d'entreprise pour revente est une filiale du groupe. En tant que promoteur immobilier, la filiale construit des sièges d'entreprises et confie aux architectes une maîtrise d'œuvre de conception. Les architectes concepteurs travaillent avec une maîtrise d'œuvre d'exécution externalisée pour le suivi du chantier. Ils dessinent, font le suivi architectural et gardent un droit de regard sur les façades mais pas dans le détail. Ce type de filiale avait autrefois des maîtres d'œuvres internes.

Sur les projets, on assiste à la constitution d'une équipe de maîtrise d'œuvre de conception interdisciplinaire complexe et complète. Le même phénomène d'équipe complexe se retrouve dans la maîtrise d'œuvre d'exécution.

L'architecte ne sera plus à terme concerné que par le visa architectural et les dossiers, du fait de ces évolutions, deviennent plus morcelés C'est la totalité des dossiers qui compose le dossier complet de l'immeuble. Au sein de ce dossier, la partie qui garde une valeur pérenne est celle conçue par l'architecte et non la partie relative à des réseaux remplacés et démontés car obsolètes.

Les projets sont couramment menés par des équipes internationales où est établie une division du travail entre architectes : par exemple, un architecte de renommée internationale, français ou étranger, dessine et est associé à un architecte français chargé d'appliquer la réglementation.

Le DOE, qui comprend les plans de récolement, est remis aux exploitants par ceux qui achètent les immeubles, mais il arrive que les propriétaires se tournent pour une recherche de DOE vers BNP Paribas, qui les conserve 10 ans avant élimination. Un DOE sur support papier pouvait souvent représenter un volume de 30 cartons de déménagement, le DOE numérique, désormais la règle permet de gagner un volume important. La question de la fiabilité des DOE s'est toujours posée, pour les DOE anciens comme pour les récents (exemple de la restructuration du campus Schlumberger, projet pour lequel BNP Paribas a récupéré des DOE anciens qui posaient les mêmes problèmes que les DOE numériques).

Les archives nativement électroniques sont conservées temporairement sur des serveurs appartenant à BNP ; ce qui reste de support papier est archivé à distance, chez un tiers archiveur.

La question du BIM pose celle du recours nécessaire à un BIM manager, pour gérer les mises à jour.

Les solutions employant l'intelligence artificielle l'immeuble intelligent détecte lui-même les équipements défectueux et va mettre à jour les BIM de maintenance et d'exploitation en cas de modification suite à une intervention.

BNP Paribas utilise les archives des géomètres, dans le cadre des interventions sur des immeubles anciens (haussmaniens) et utilise les géomètres pour produire des relevés, qui aujourd'hui sont moins longs et moins coûteux à réaliser (nuages de points, démocratisation des outils numériques, exemple des relevés 3D du périphérique au niveau des Ternes)

### **III. 4 Les Universités (directions de l'immobilier)**

La mission a pu interroger trois universités, deux dont le patrimoine a été dévolu (Caen, Poitiers) et une dont le patrimoine n'a pas été dévolu (Strasbourg). Il apparaît que le gestionnaire d'avant 2007, soumis aux contraintes budgétaires et administratives en tant qu'opérateur national, était initialement moins impliqué dans la relation avec un ou plusieurs cabinets d'architectes locaux, la maîtrise d'ouvrage publique étant ailleurs et la centralisation administrative ayant longtemps prévalu<sup>32</sup>.

Il conserve cependant sur place, quelque soit la période, le Dossier des ouvrages exécutés (DOE) et son service immobilier utilise un logiciel de gestion de patrimoine qui gère aussi les pièces attachées, dont certaines sont nativement numériques et d'autres numérisées a posteriori, ce qui signifie qu'elles peuvent provenir de sources publiques autres ou de sources privées, en cas de recherche de documents utiles.

En cas de dévolution des bâtiments, l'opérateur devenu maître d'ouvrage a structuré progressivement une fonction immobilière unique, qui s'implique en pleine responsabilité dans la conservation voire la reconstitution *a posteriori* de fonds d'archives d'architectes (et non uniquement de pièces de marchés publics), pour ses besoins propres. Les fonds d'archives d'architectes, natifs ou reconstitués pour les besoins de gestion technique et de compréhension de l'environnement, ne sont pas obligatoirement versés aux Archives départementales, identifiées en revanche, comme institutions généralistes recevant les archives administratives. Ces fonds ayant une durée de vie quasiment définitive (sauf destruction totale des bâtiments), se constituent donc des ensembles qui contiennent des documents provenant d'architectes, et du fonds de l'opérateur avant la dévolution, récupéré auprès des services et conservé au niveau de la direction immobilière et ce sur tous supports.

Cette fonction archives organisée au niveau des directions de l'immobilier et du patrimoine sert à établir une crédibilité du discours dans les relations avec les architectes du patrimoine et la DRAC, en cas de projet de restauration.

Les DOE sont gardés avec les plans dans les services immobiliers, qui peuvent avoir développé pour certains une chaîne interne de gestion des documents, entièrement numérique native ou numérisée grâce à un logiciel de gestion de patrimoine.

---

32 Un cas intéressant du point de vue historique est constitué par l'université de Strasbourg, pour laquelle aucune dévolution n'a eu lieu : 150 bâtiments, dont les périodes de construction s'échelonnent entre la période impériale et les années 1960. Le fonds ancien se répartit entre ce qui reste conservé à l'Université, les Archives départementales voire dans des universités allemandes. La ville et Eurométropole conservent les documents de l'opération de restructuration Esplanade (années 1960).

A Caen, par exemple, des maquettes BIM sont gérées dans une chaîne intégrée et contrôlée par le service immobilier. Caen est la seule université où le BIM est géré en interne avec un management de BIM sous la forme d'un poste à temps plein. Du point de vue du processus de travail, le BIM est employé sous la forme d'une maquette numérique version zero (bâtiment existant). On intègre et annexe au BIM, par une dématérialisation a posteriori, des archives existantes sur supports (tous les anciens plans de l'architecte Bernard, sont conservés à part). En effet, le service procède en interne (le pôle reprographie est important) à une numérisation des plans anciens en A0, ensuite accrochés à la maquette BIM numérique sous statut de documentation.

Pour les relations du service immobilier avec les architectes maîtres d'œuvre, on recherche une maîtrise : toutes les opérations de réhabilitation suivent un cahier des charges BIM et ce cahier des charges impose aux maîtres d'œuvre le respect de prescriptions et des formats de données, en vue de rationaliser la gestion et l'archivage sur réseau des données produites. Ces prescriptions, contenues dans le cahier des charges sont opposables au moment de l'appel d'offres.

Les formats : la numérisation se fait en format pdf mais pour pouvoir faire en cas de réintervention sur un bâtiment existant, un re calepinage, il faut pouvoir superposer les plans de diverses époques. On travaille donc en dwg pour pouvoir retravailler sous autocad.

Le système avant la dévolution fonctionnait sur un schéma ancien entièrement papier : les architectes fournissaient plusieurs exemplaires papier.

**Actuellement, ce qui est demandé c'est un seul exemplaire de DOE papier plus un DOE numérique qui est enregistré et recopié selon des procédures usuelles sur le serveur : c'est ce DOE qui est utilisé pour l'exploitation maintenance**

Tout est accessible sur le serveur et depuis le poste de travail.

### **III.5 – le point de vue des professionnels de conservation – valorisation**

#### **Un distinguo Musées - FRAC -Archives : logiques d'acquisition.**

Ni les musées, ni l'unique FRAC ayant choisi de conserver des documents émanant d'architectes (le FRAC Centre-Val de Loire à Orléans) ne parlent couramment de « fonds d'archives ». Le principe de « collection » ou d' « ensemble significatif » (documents d'un même auteur, ou autour d'un même projet), sous-tend une vision juridique (le « musée de France » dont les collections sont labellisées « musée de France ») ou de constitution d'un corpus en fonction d'un projet scientifique d'établissement (lequel évolue de fait).

**Le catalogue des œuvres (papier, en ligne sur une interface d'interrogation), éditorialise les contenus du corpus. L'exposition est ce qui permet le lien entre la description dans un catalogue numérique et la publication de supports didactiques de synthèse.**

**Les opérateurs d'envergure nationale : Archives nationales, Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (MAP) ; le Centre Georges Pompidou**

#### **Les Archives nationales : le SCN francilien**

Les Archives nationales, institution représentative des politiques centralisées de l'État et du caractère très francilien d'un certain nombre d'entre elles, conservent en réalité peu de fonds d'architectes proprement dits (500 ml, privés pour 21 fonds sur 28), mais conservent des « archives d'architecture » (voir POG et Salle des Inventaires virtuels, voir aussi Guide des

sources de l'histoire de l'art aux Archives nationales et aux Archives de Paris) du fait de plusieurs phénomènes qui expliquent le caractère partiel, inachevé et spécifique de la prise en compte du domaine de l'architecture.

Le premier élément caractéristique des fonds des Archives nationales réside dans **la prévalence des fonds publics de ministères constructeurs ou de tutelle**, arrivés par versements (les premiers décrets organisant les versements datent de 1936). Sont concernés en priorité la direction de l'Architecture du ministère des Beaux-Arts (héritière de l'administration des Bâtiments civils et palais nationaux) puis de la culture, les versements de l'Équipement, et de la direction des cultes du Ministère de l'Intérieur.

Une autre caractéristique est, en dehors de versements qui peuvent concerner des édifices publics sur l'ensemble du territoire, **le caractère parisien de certains fonds, à travers ceux d'agences d'architecture de certains monuments** (sous-série AJ, pour le Louvre, les Invalides, la Sorbonne, le Panthéon, le Grand Palais, les Archives nationales et le CNAM).

La troisième caractéristique intervenant dans la nature des fonds conservés est **la mise en place, officiellement en 1996, de la Médiathèque du Patrimoine (devenue en 1998 la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, MAP)**, qui relève d'une conception professionnelle particulière : l'autonomisation archivistique du champ des « Monuments historiques », à travers les travaux des différentes commissions en charge des Monuments historiques depuis 1837, l'action du corps des architectes en chef des Monuments historiques, dont le monopole d'action territorialement constitué dura jusqu'en 2007. **La création de cette « filière » de collecte en dehors de l'orbite des Archives nationales, s'est ajoutée à celle qui s'est créée pour les fonds privés d'architectes du XX<sup>ème</sup> siècle dès la naissance de l'IFA.** Dès le début de la création de l'IFA, l'institution des Archives nationales, dont la direction était la même que la direction d'administration centrale compétente en matière d'archives et qui avait son inspection générale métier, a encouragé la création de l'IFA, constatant que les enjeux techniques liés à la production d'archives d'architectes du XX<sup>ème</sup> siècle seraient probablement mieux pris en compte par une structure ad hoc, en lien avec les architectes et leurs historiens que par une institution majoritairement tournée vers l'accueil et le traitement de fonds historiques de nature publique en provenance d'un nombre croissant de ministères et de leurs établissements publics.

Du fait du manque de place dans Paris intra-muros, par ce que, site de plein exercice jusqu'en 2008, la situation du site de Fontainebleau a toujours été dans les faits, celle d'une annexe dont les capacités de conservation ont été étendues en 2007 (création du bâtiment Hamonic et Masson), du fait de la saturation des Archives nationales du monde du travail de Roubaix (inaugurées en 1993), **le raisonnement sur les archives d'architectes a été guidé par des considérations d'abord matérielles.** Ces conditions expliquent les changements d'annonce entre les périodes : les archives d'architectes ont fait partie de l'histoire de la collecte parisienne mais selon une formulation très liée à l'architecture publique, les archives d'architectes ont été annoncées en 1993 comme formant le 3<sup>ème</sup> pilier des ANMT de Roubaix, sans que Roubaix ait été en capacité de construire une politique choisie dans ce domaine et sur la durée ; les archives d'architectes, destinées à être conservées à Fontainebleau forment un axe de collecte annoncé dans le rapport Oppetit de 1998, réalisé partiellement à compter de 2012 mais sans adaptation de l'outil et de ses compétences.

Les sites franciliens des Archives nationales (Paris depuis 1808, Fontainebleau, de 1969 à 2014, Pierrefitte-sur-Seine depuis 2012) conservent donc 28 fonds d'architectes, 26 à Fontainebleau et 2 à Paris, du XVII<sup>ème</sup> siècle au début des années 2000, avec une prédilection

pour la période 1800-1960. On observe des recoupements avec la CAPA et surtout la MAP, les fonds entrés aux Archives nationales étant ceux d'architectes parisiens, cumulant activité libérale avec la charge d'ACMH ou de BCPN pour certains.

Les 500 ml conservés représentent un faible volume en comparaison des fonds accueillis à Roubaix (4 649 ml), qui n'atteint pas l'accroissement des fonds entrés à la CAPA sur les seules années 2011-2015 (616 ml). Pour mémoire, dans le même espace temps, 46 Archives départementales ont collecté plus de 13 kilomètres de fonds privés d'architectes et 12 services communaux ont collecté presque 4 kilomètres.

**La distinction la plus simple à constater entre les deux sites précédant Pierrefitte est le traitement appliqué aux archives des architectes, qui proviennent directement de leurs histoires respectives.**

Le site de Paris a opéré, à partir de modes d'entrée extraordinaires ou lors de versements anciens d'archives publiques, des dépouillements ou reclassements de fonds intégrés après-coup dans des sous-séries pré-déterminées (F13, bâtiments civils, F14, travaux publics, F19, Cultes, F21 Beaux Arts). Il a constitué, à part des dossiers, des collections de « cartes et plans » qui ne constituent donc pas des fonds mais sont classées dans les séries N et NN selon la nature du support et par département. Le traitement en détail a prévalu, particulièrement dans ce cas. Les fonds parisiens sont donc le plus souvent évalués en nombre de cartons mais non en mètres linéaires. Le site de Fontainebleau, dont la pratique professionnelle était celle du traitement de fonds publics contemporains de masse, par l'intermédiaire des missions d'archives implantées dans les ministères, qui organisaient les versements, n'a pas opéré de reclassements sauf à la marge. Les métrages linéaires sont précis (La cote, déterminée à l'article (qui peut être matérialisé par un carton de 30 cm, le DIMAB fabriqué spécifiquement pour le site de Fontainebleau).

Prévaut aujourd'hui une situation inachevée, dispersée, fruit de l'histoire de l'institution et de la mise en place d'autres collectes publiques, telles celle de la MAP (MH, bâtiments civils et palais nationaux, édifices diocésains) et de la CAPA (archives d'architectes, d'urbanistes, d'ingénieurs ou de décorateurs du XX<sup>ème</sup> siècle). Les Archives nationales ont aujourd'hui choisi de ne pas retenir comme prioritaire la collecte des fonds d'architectes dans le PSCE actuel. La collecte d'archives privées concerne donc : les fonds d'hommes et de femmes politiques, les fonds privés relevant des sciences humaines et sociales, les fonds relevant des thématiques de l'éducation prioritaire et de l'éducation spécialisée. L'institution se concentre sur le versement obligatoire de fonds déjà très volumineux de nature publique.

Il apparaît donc logique que la politique de collecte des fonds privés d'architectes trouve son chemin dans la construction d'un réseau territorial de coopération entre les Archives territoriales et une tête de réseau que pourrait constituer, pour les enjeux des archives des XX<sup>ème</sup> et XXI<sup>ème</sup> siècles, la CAPA. Cependant, les Archives nationales, ayant porté initialement avec le SIAF ce qui est devenu la plateforme d'archivage électronique VITAM, restent identifiées dans ce réseau de coopération, comme un acteur de premier plan pour le traitement des Archives électroniques des architectes et, on le verra dans la question des usages, comme contributrices dans le cadre d'un savoir faire particulier : les plateformes collaboratives de coopération scientifique et de valorisation (indexation collaborative).

## **Le SCN des Archives nationales du monde du travail à Roubaix**

Le SCN des Archives nationales « Archives du monde du travail » implanté à Roubaix depuis 1993 a dans ses missions originelles, l'accueil des fonds d'architectes, considérés comme des archives d'entreprise d'architecture.

Cette question n'a cependant pas été traitée sur la durée de manière homogène et concertée, laissant les acteurs isolés dans la mise en œuvre de la collecte et de ses suites logiques, le traitement et la valorisation.

La politique d'entrée a relevé davantage de la nécessité que du choix inscrit dans un PSC de site et reste aujourd'hui à redéfinir sur la base d'éléments actualisés et factuels :

- unicité du CAMT dans le paysage national (les 4 autres centres prévus initialement n'ont pas été construits) mais sous dotation chronique en effectifs et saturation des locaux,
- création d'un service d'archives de la Métropole de Lille qui identifie les documents produits par les architectes ayant marqué le territoire, en particulier lors de projets complexes, comme ayant une véritable plus-value,
- nouveau bâtiment des Archives départementales du Nord et mise en œuvre de négociations au cas par cas vis-à-vis de fonds d'architectes ayant oeuvré dans la région,
- PSCE des Archives nationales franciliennes qui ne comprend plus l'accueil de fonds d'archives d'architectes,
- site de Fontainebleau brièvement envisagé comme prenant le relais de Roubaix (2012-2013) mais en cours de fermeture.

Pour mémoire, le début des années 1990 virent les premières démarches d'association entre le niveau national (l'IFA et le CAMT, l'ancienne Direction des Archives de France) local (le CAUE, le CROA, l'École d'architecture de Lille) et frontalière (l'association d'architecture moderne de Bruxelles), sans garantir dans le temps la clarification des rôles des différents partenaires. Or la question de l'articulation entre ce qui est réellement attendu d'un service de dimension nationale implanté en région et ce qui relève du domaine de compétence d'un service territorial d'archives public est toujours difficile et les contributions respectives de l'IFA et des ANMT ont été globalement définies en théorie mais sans moyens sur la durée et avec des zones d'ombre qui rendaient de fait problématiques le traitement et la valorisation des fonds, faute d'avoir tranché sur des critères de tris simples, un niveau de description acceptable pour accéder à l'information et la valorisation sur place des fonds, en dehors de ce qui pouvait être fait à Paris.

Pourtant, dès 1997, des moyens humains mais trop modestes ont été consentis pour ce secteur : un poste de conservateur a été consacré aux archives d'architecture, donnant, de 1997 à 2002 un essor à la collecte de fonds d'architecte de renommée internationale (Simounet, Sarfati, Perrault, Couelle...).

Les questions immobilières ont contraint l'action depuis au moins 2005 : saturation des locaux de l'IFA, entraînant de ce fait l'arrivée massive, par convention tacitement reconduite avec la Direction des Archives de France et l'IFFA, de fonds volumineux en réalité non traités donc non accessibles, dont le volume à l'entrée excédait la capacité de traitement de l'IFA.

En 2005, plus de 5 ans avant l'ouverture de Pierrefitte, le CAMT demande à ne plus accueillir les fonds d'architectes d'envergure nationale et à les confier au site de Fontainebleau. Dès 2006, le poste de conservateur du CAMT dédié est donc supprimé sans qu'aucune étude d'impact sur l'organisation du travail de Fontainebleau, déjà sous-doté, ne soit réalisée. En 2013, le CAMT poursuit pourtant la collecte des archives d'architectes tandis que cet axe continue d'être affiché dans le PSCE 2013-2016 des Archives nationales, où il ne figure plus.

**L'état des lieux au CAMT est le résultat de ces événements : 21 fonds d'architectes de la région et 22 fonds d'architectes hors région (au total 43 producteurs) sont conservés à Roubaix sur un total de 49 kilomètres d'archives conservées. Ils représentent 211 maquettes, 4649 mètres linéaires (1 444,45 ml d'architectes régionaux et 3 075,78 ml de fonds d'architectes dits « nationaux »).**

Certains sont arrivés par dépôts successifs, pratique à proscrire puisqu'elle établit un décalage entre l'affichage d'un service public rendu aux agences et les moyens mis en œuvre par la seule puissance publique pour l'assurer, qui rend impuissante l'institution à bien identifier et gérer la valeur ajoutée de fonds. La complétude d'un fonds relève souvent de la fiction et le fait que certains fonds soient qualifiés de « lacunaires » ne saurait en revanche être avancé comme argument pour porter un jugement de valeur négatif sur la qualité des informations qui s'y trouvent. Les lacunes font l'objet même du travail critique d'exploitation des sources. Un point positif consiste dans la couverture photographique réalisée pour les 211 maquettes conservées, ainsi que dans la présence d'un récolement sanitaire.

**Le CAMT n'a donc pas pu construire de légitimité claire dans le domaine des archives d'architectes pour plusieurs raisons :**

- la convention entre le SIAF et l'ex IFA établit une distinction entre l'acte juridique d'entrée dans le domaine public (don, dation), du ressort du SIAF et le « dépôt » matériel des fonds dans les locaux de l'ex IFA puis du CAMT. Cette distinction de nature administrative, fondée en droit, prive de fait les ANMT de marge de manœuvre et le service est alors essentiellement considéré comme un magasin d'archives et non comme un partenaire.
- les interlocuteurs sont nombreux, ne partagent pas un socle commun de pratique et ne peuvent construire une logique de coopération claire dans l'orientation des fonds entre les Archives départementales, les ANMT, le département des archives d'architecture de la CAPA (ex IFA). De ce fait, comme pour d'autres raisons plus prosaïques, des contacts locaux n'existent pas ou plus (CROA, DRAC). Les contacts avec les Archives départementales sont peu fréquents. Les grandes agences ont trouvé d'autres manières de gérer leurs archives.

**La mission préconise de réorienter la collecte des ANMT vers son cœur de métier, entreprises de construction, bureaux d'études techniques,** qui relèvent du secteur industriel et ont en revanche eu une influence importante sur la réalisation matérielle du projet architectural. La culture du chantier et de l'atelier fonctionne sur des bases analogues à celle du monde industriel. C'est cette légitimité technique, que partagent ingénieurs et architectes depuis au moins le XIX<sup>ème</sup> siècle qui peut aujourd'hui encore être comprise quand on examine le rôle des ANMT dans le paysage national et local.

**Cela implique des réaffectations partielles de fonds locaux vers les Archives départementales et pour ce qui est encore conservé pour le compte de la CAPA, des prestations de traitement d'arriérés.**

Une meilleure insertion de cette institution isolée réside enfin dans sa participation à un réseau de coopération territorial, par délégation du SIAF et sur lettre de mission sur un quadriennal avec une évaluation à mi-parcours. Les Archives nationales du monde du travail pourraient ainsi avoir un rôle de chef de file expérimental pour des programmes pluri annuels de numérisation et de mise en ligne sur ce périmètre de collecte redéfini plus haut.

Ces programmes seraient en rapport avec leur cœur de métier. Ils seraient soutenus par des co-financements du monde de la recherche et des autres services de l'État et des collectivités, à travers des appels à projets portés par le CPER notamment. Un appui en ingénierie est cependant nécessaire et pourrait être trouvé en DRAC par délégation du SIAF.

### **LA CAPA (Centre d'archives d'architecture du XX<sup>ème</sup> siècle et Galerie d'architecture moderne)**

L'Institut français d'architecture, association loi de 1901, après une phase de préfiguration de deux ans, a été créée en 1980 autour du domaine de la création architecturale, excluant d'emblée la notion d'architecte intervenant sur des édifices patrimoniaux<sup>33</sup>. Il comportait une structure dédiée à la collecte de fonds d'archives d'architectes privés. Subventionné par deux ministères, celui de la Culture et celui de l'Équipement du fait du rattachement de l'architecture à ce dernier, il a ouvert des locaux d'archives qualifiés d'intermédiaires en 1991, deux ans avant la mise en service des ANMT de Roubaix et 5 ans avant la création officielle de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (MAP). Il a bénéficié dès 1986 d'une convention avec la Direction de l'architecture et de l'urbanisme et la Direction des Archives de France. Pour les détails de sa constitution, on se reportera à la contribution de Florence Contenay lors de la journée d'études du 5 février 2014<sup>34</sup> et aux versements d'archives de la Direction des Archives de France déjà cités.

D'emblée, la question des archives est liée à la volonté présidentielle de donner accès à la pensée qui a incarné la création architecturale contemporaine, et de faire naître des études et projets de recherche, à partir d'un corpus révélant l'action des architectes du XX<sup>ème</sup> siècle, conçu dès l'origine comme étant par nature hétérogène. La politique de collecte de fonds a donc suivi la doctrine en vigueur à la Direction des archives de France, mais n'a jamais été conçue uniquement pour elle-même. Donner de la visibilité à l'architecture et aux créateurs du XX<sup>ème</sup> siècle passait obligatoirement par la mise en œuvre d'une politique de recherche, d'expositions et de publications. En 1984 fut associé, sans succès immédiat, un projet de musée de l'architecture.

Cette mixité de traditions professionnelles s'incarne dans les tentatives de créer un réseau de coopération sur le territoire, alors sur le seul modèle connu, celui de l'association para-administrative. Ce socle a été repris tel quel lors de l'intégration dans la nouvelle Cité de l'architecture et du patrimoine au début des années 2000. Le comité scientifique d'orientation des fonds, consultatif, a été conçu comme l'instrument qui permettait de préparer une entrée de fonds et de disposer de l'endroit où il serait conservé. En revanche, les liens avec la MAP, dont la fonction reposait sur une pratique bien antérieure à 1996, ne s'y sont jamais créés, la MAP étant absente de ce comité. Le lien avec les territoires s'est distendu du fait de la disparition ou de la mise en sommeil des associations d'architecture locales.

---

33 Domaine couvert par les services d'appellations différentes s'étant succédé depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, regroupés progressivement entre 1946 et 1995

34 La genèse des archives d'architectes, *Colonnes*, n°30, juillet 2014



**La revue Colonnes, qui signale des fonds d'architectes sur le territoire devrait pouvoir être soutenue en vue d'une transformation en outil numérique partagé, lié avec des répertoires ressources qui donnent une liste des architectes diplômés des écoles, et des enseignants-architectes (Agora) et un répertoire de normes et références professionnelles (France Archives). Elle ne pourra remplacer les outils de convergence et d'édition des sources qui peuvent être élaborés ailleurs, en particulier dans des consortium et Labex (cf. infra le point de vue des chercheurs) mais peut jouer le rôle d'animation et de formation permanente du réseau, voire d'une vulgarisation dans le grand public.** Le centre d'archives d'architecture de l'IFA a rédigé un guide des sources des fonds d'archives d'architecture d'origine privée, publié en 1996, devenu obsolète et qui devrait être remplacé par les outils évoqués ci-dessus.

Aujourd'hui, la distinction d'origine entre une action administrative d'entrée des fonds dans des collections publiques, du ressort du SIAF, et un dépôt de l'État (au sens juridique et matériel) au Centre d'archives d'architecture du XX<sup>ème</sup> siècle, voire pour certains un transfert matériel aux ANMT n'est plus suffisante pour faire fonctionner un système présenté comme une chaîne alors que chacun des acteurs a vu son statut évoluer, son rôle et ses moyens d'intervention changer. La doctrine n'est pas commune, car elle est soumise, pour devenir opérationnelle, à des projets d'établissements hétérogènes qui ne se situent pas dans le même environnement. Cependant, des logiques de coopération et d'intérêt peuvent se construire, à condition qu'elles ne soient pas verticales.

Le Centre d'archives d'architecture, intégré en 2015 au nouveau département « Collections » de la CAPA, a souhaité depuis l'origine agir par le biais de dons (et non d'acquisitions onéreuses, ce qui le distingue des musées ou FRAC, ni de dépôts), en adoptant une attitude pro active de sollicitation des architectes et a formalisé en 2015, avec un recul sur sa pratique, une politique d'acquisition, donc l'établissement de critères<sup>35</sup>.

Le résultat de ces intentions d'origine a été partagé avec la mission en 2018 :

- **plus de 400 fonds et 700 maquettes ont été collectés depuis l'origine, au total 7 kilomètres**, représentant des agences intervenant dans le domaine de l'architecture bâtie en France, des années 1890 aux années 1970, accrus d'un dépôt partiel (fonds postérieurs à 1900) de l'académie d'architecture, en 2000. Dès les premières années, des dépôts avaient été effectués par le Conservatoire national des Arts et Métiers. Des critères dits « de représentativité » des agences ont été énoncés en 2015 : pertinence par rapport aux évolutions des approches, modes d'exercice et relations à la commande ; notoriété ; fortune critique. Le Centre a identifié la « notoriété » comme étant l'un des traits caractéristiques de la période postérieure à 1980 (importance de la commande publique dans la carrière d'un architecte, développement de la communication autour des projets).
- **le Centre n'est pas le seul à collecter** : le Musée des monuments français (Galerie d'architecture moderne et contemporaine) collecte des dossiers restreints et des maquettes, directement auprès d'agences en activité, des documents graphiques, photographiques ou numériques. **Il y a donc à l'intérieur d'une même institution deux démarches : une collecte de « fonds » et la constitution d'une « collection »** (orientée vers les projets vivants de la conception à la présentation, selon des axes, « création et patrimoine », « logement »).

35 Note Département collection, MMF/archives, groupe de travail Politique d'acquisition, 6 février 2015

- **l'accroissement annuel des fonds du Centre d'archives, observé** sur la période témoin 2011-2014 est de l'ordre de **150 ml de dossiers, 50 ml de rouleaux, un meuble à plan et une vingtaine de maquettes**<sup>36</sup>, qui représentent deux ou trois fonds volumineux et quelques fonds plus petits. La mission note que ces chiffres sont comparables, toutes choses égales d'ailleurs, à ce que les départements les plus investis ont pu collecter par an sur un maximum de 10 années (métrages linéaires seuls, maquettes non comptées car elles n'arrivent que par exception aux Archives départementales).

150 000 euros sont consacrés au traitement et à la conservation, mais non fléchés, 3,5 ETP sont consacrés au traitement scientifique selon 3 étapes (« repérage » saisi sous traitement de texte, puis « inventaire » normalisé ISADG, indexé, saisi dans la base Archivature et son interface internet Archiwebture qui convertit les fichiers en HTML et donne lieu à une labellisation des informations en DTD EAD). Sous forme de forces supplétives, sont attribuées des vacances (3 à 6 mois par an à l'heure actuelle) et accueillis en stages des étudiants en master 1, 2, voire licence d'école d'architecture, sans contribution financière du donateur. Il n'y a pas de politique de numérisation par campagnes. La prise en compte des archives nativement numériques connaît les mêmes limites que dans tous les services qui y ont été confrontés (2 fonds à ce jour).

#### - la pro activité n'a pas été possible

- **l'établissement de critères de sélection à l'intérieur d'un fonds a été l'exception** dans un domaine où l'arrivée d'un fonds fait l'objet d'une négociation multi latérale, bien que le Centre soit passé d'une démarche de sauvegarde à celle d'une sélection,

- l'un des enjeux actuels est la collecte de fonds d'architectes s'étant illustré à partir des années 1980-1990,

- une incertitude demeure sur le positionnement de l'État sur l'entrée des fonds des grandes agences qui pourraient, faute de réponse satisfaisante, créer des fondations séparées.

- **les fonds conservés relèvent bien souvent d'architectes d'une notoriété moyenne voire réduite.** Ce dernier point ne constitue pas, en soi et au strict plan scientifique, automatiquement une moins-value, car le refus de juger sur des critères d'esthétique ou de notoriété présidait aux principes mêmes de la création de l'IFA, qui souhaitait constituer un corpus fondé sur la représentativité des architectes. En cela il existe plutôt une communauté de vue sur ce point avec le réseau des archives territoriales même si la mission a constaté que les Archives départementales étaient convaincues du contraire et traduisaient l'orientation de certains fonds vers elles comme un signe de moindre intérêt du fonds. La mission estime qu'il s'agit d'un présupposé, en grande partie fondé sur le clivage « national/local » et la hiérarchie de valeur induite implicitement, « Paris/province ». Intérêt « national » ne signifie pas automatiquement qualité supérieure ni du fonds dans sa consistance, ni du point de vue des compétences de l'architecte mais signifie d'abord que le périmètre d'action de l'architecte a été, par l'accès à des commandes visibles et ayant fait référence (internationale beaucoup plus que nationale), plus élargi, justifiant, du point de vue de la cohérence avec le projet d'une institution d'envergure nationale, une entrée dans les fonds de celle-ci.

En pratique cependant, le fait que la CAPA, institution visible, ne collecte pas de fonds d'architectes de renom, souvent implantés à Paris, alors qu'elle est une institution complète, dotée d'une personnalité juridique et de l'autonomie financière, qui associe recherche,

36 Note contributive au rapport d'inspection, Centre d'archives d'architecture, août 2018

conservation, expositions de monographies d'architectes de renommée internationale et enseignement, fragilise le rôle de chef de file et de pôle de compétence qu'elle serait en droit d'assumer.

**Ces difficultés révèlent des flous qui n'apparaissent pas tant que les institutions ont les moyens matériels de les compenser mais se révèlent source de confusion dès que les conditions budgétaires deviennent des contraintes. 29 fonds sont en attente de prise en charge depuis 2011 dont 15 relèvent de la scène française à partir des années 1970 (villes nouvelles) et des années 1980-2000 (thématique intitulée « nouvelles attitudes »), identifiés comme un enjeu scientifique de collecte .**

La CAPA a le projet immédiat, pour sortir de cette situation de blocage de la collecte et de la communication, de louer en très proche banlieue des espaces temporaires suffisants pour accueillir les 7 km et l'ensemble des fonds en attente et permettre le travail dans les bureaux et l'accueil des chercheurs. Le décalage entre le projet initial et la situation actuelle, dans laquelle la question immobilière est prégnante, et influe sur les conditions tant de collecte que d'accès aux fonds, marginalise le Centre des archives et le prive de marge de manœuvre. L'une des conséquences est aussi la perte de contact avec un réseau territorial d'archives en attente de clarification des pratiques et des rôles pour pouvoir lui-même s'organiser et prendre en charge une collecte raisonnée. Cette perte de contact peut alimenter des malentendus sur la politique d'acquisition du Centre des archives, confondue avec la programmation d'expositions de la CAPA.

- On peut enfin constater un dernier point riche d'enseignement sur le manque de clarifications mutuelles entre institutions, malgré la signature de conventions IFA/DAF puis SIAF/CAPA dont la dernière date du 13 décembre 2013 (SIAF/CAPA) : dès les origines de l'IFA, les promoteurs du projet présidentiel mettaient en garde les directeurs et conservateurs sur la tentation de centraliser en un seul point un corpus d'archives d'architectes, d'où la volonté de créer un réseau territorial autour de l'IFA. Dans la mesure où ce réseau n'a pas été formalisé ni organisé dans la durée, une prolifération de collectes sur des bases floues a vu le jour (IFA puis CAPA, Archives nationales à Roubaix, à Fontainebleau) et l'on ne saurait demander à une convention reconduite tacitement et à un seul comité d'orientation au sein d'un établissement public sous statut d'EPIC de faire fonctionner un système qui construit et entretient la coopération entre des services territoriaux de plein exercice répartis sur l'ensemble du territoire et un département de cet EPIC.

**La coopération, si elle est organisée, devrait s'établir sur un mandat donné au niveau de la Direction générale des patrimoines à la CAPA, intégrer la MAP dans la logique et positionner la question des archives en dehors d'une vision strictement technique et par contrat d'association à des collectivités territoriales et au monde de la recherche, aujourd'hui plus ouvert aux démarches participatives.**

### **La Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (MAP)**

La création d'une fonction regroupant archives et bibliothèque spécifiques à l'intervention de l'État sur les Monuments historiques est une survivance d'un « Service des Monuments historiques », directement liée à une modalité d'exercice particulière de l'État propriétaire de monuments du patrimoine national et exerçant, avant 2005, la maîtrise d'ouvrage sur les monuments protégés au titre des monuments historiques, qu'il lui appartienne ou non, puis uniquement le contrôle scientifique sur les restaurations de monuments publics et privés protégés, en dehors des édifices dont il est le propriétaire.

La MAP actuelle, service à compétence nationale depuis 2000 et pourvue d'un comité scientifique depuis 2011, héritière de regroupements de services entre 1946 et 1995<sup>37</sup>, s'est structurée à partir de 1996-1998 à peu près au même moment où la question des archives d'architecture empruntait trois voies très différentes : la voie patrimoniale, la voie de la création architecturale, la culture industrielle et technique, ce qui explique des partages de fonds ou des translations sous forme de dépôts dont les logiques sont plus le fruit de la nécessité que d'un choix scientifique à proprement parler.

Une des missions de collecte de la MAP, installée sur deux sites (Charenton à partir de 2008, Saint-Cyr, pour les fonds photographiques) est constituée par le versement obligatoire des archives des architectes en chef des Monuments historiques, architectes libéraux dont les modalités d'exercice ont reposé sur l'exercice d'une charge et d'un ressort territorial, sur un système de monopole qui a pris fin en 2007.

Par ailleurs, eu égard à l'importance de la photographie dans le domaine des Monuments historiques depuis 1851<sup>38</sup>, comme document artistique et matériau documentaire et pédagogique, les collections photographiques patrimoniales ont fait l'objet d'un secteur à part entière et regroupent des fonds d'origines variées constitués pour des besoins d'inventaire, d'étude des monuments et de suivi des chantiers de restauration, en particulier ceux des édifices civils et religieux appartenant à l'État. Le domaine de la photographie est en expansion : 1,2 millions de photographies sont entrées dans les fonds depuis 3 ans. Celles-ci débordent d'ailleurs la thématique des sites et monuments à proprement parler. La MAP collecte d'autres fonds privés de photographies (Fondation du patrimoine, photothèque des Vieilles maisons françaises, de la Demeure historique et de certains restaurateurs). Le critère d'entrée est la localisation parisienne et l'envergure nationale des donateurs.

La Médiathèque de l'architecture et du patrimoine compte 52 ETP pour les archives, conserve 7 kilomètres d'archives (hors photographies), 60 000 volumes en bibliothèque. Elle dispose de 9 000 m<sup>2</sup> à Charenton et de 6 000 m<sup>2</sup> à Saint Cyr.

Aucun problème de place ne se pose mais les évolutions législatives et réglementaires du paysage patrimonial, entre 2005 et 2007, et le départ en retraite de nombreux ACMH ayant connu le régime de monopole d'avant 2007 ont un impact sur la collecte. Les versements concernent des fonds classiques d'ACMH d'avant 2007.

La MAP collecte également les dossiers en provenance des DRAC, créées en 1977 (Conservations régionales des Monuments historiques) : études de diagnostic, projets architecturaux et techniques (PAT), dossiers d'ouvrages exécutés (DOE).

Sachant que les DRAC n'exercent plus qu'une maîtrise d'ouvrage réduite sauf exception aux édifices appartenant à l'État et que la fin du monopole des ACMH a conduit à multiplier le nombre de maîtres d'oeuvre sur un édifice (évalué à 2 ou 5 avant 2007, jusqu'à 50 actuellement), une DRAC reçoit des dossiers dont la complétude et l'homogénéité sont dégradées.

37 Différentes commissions compétentes en matière de monuments historiques depuis 1837 ont fusionné avec les services en charge des édifices diocésains en 1907. Elles ont administré leurs archives et un service d'archives de la direction générale de l'architecture a été créé en 1946. Les archives et la bibliothèque des Monuments historiques ont pris place en 1988 à l'hôtel de Croisilles. En 1995, a lieu le regroupement des archives, du service des archives photographiques et de la bibliothèque des Monuments historiques, du Centre de recherche sur les Monuments historiques (CRMH), qui devient Médiathèque du patrimoine en 1996, puis Médiathèque de l'architecture et du patrimoine en 1998.

38 Importance des missions photos mais aussi des contrats passés avec les agences photographiques dont les clichés étaient exploités commercialement (aujourd'hui par la RMN-GP).

Quant au circuit de versement en provenance des ACMH, il peut subir des variations d'un ACMH à l'autre et la MAP constate l'absence de DOE ou de DOE fiable. Les volumes restent élevés.

La MAP se charge de tout le cycle de l'opération d'archivage, du déménagement aux opérations de classement et de tri (avec élimination systématique des doublons et des copies des pièces graphiques, toujours très nombreuses). Un savoir faire sur le tri de gros volumes a été développé par les équipes.

Il subsiste des pratiques documentaires, héritages de méthodes anciennes : une distinction entre les plans et les dossiers, les plans étant, au fur et à mesure des entrées, conservés à la planothèque selon une logique de classement par édifice, dans une série générale de plans (200 000 plans, 44 000 aquarelles). Ce classement topographique doit être prochainement remplacé par un archivage plus classique, par producteur.

Pour les archives, la MAP, depuis son site internet donne accès aux bases de données patrimoniales du Ministère de la Culture, et à sa base de données Médiaték (regroupant archives, plans et photographies, créée en 2004). L'ensemble de ces bases de données est en cours de refonte.

**En conclusion, les enjeux sont les suivants :**

- Complétude des fonds concernant les opérations sur un édifice MH remise en cause par la multiplication des producteurs.
- Difficulté accentuée pour les dossiers concernant les MH non État.
- Raréfaction du DOE et appauvrissement de sa qualité intrinsèque.
- Difficulté de collecte et traitement des plans directement produits sur support numérique.
- Explosion du nombre des formats des maquettes en 3D, et difficultés à les collecter et à les conserver.
- Formalisation des règles de tris à l'intérieur des fonds, établies par la capitalisation de l'expérience des équipes, pour transmission à un réseau plus large (DRAC, Archives territoriales).

### **Le Centre Georges Pompidou**

Le musée national d'art moderne a élargi en 1992, à l'initiative de Dominique Bozzo, ses collections à la question de l'architecture et du design. La référence était le MOMA de New York. Des contacts ont eu lieu à cette date avec le groupe de travail sur les Archives nationales du monde du travail et le musée national d'art moderne a connaissance des dispositifs conventionnels liant l'IFA et les ANMT. Toutes les archives au Centre George Pompidou sont gérées par la bibliothèque Kandinsky : elle les inventorie, procède aux numérisations et accueille les chercheurs. Le Centre conserve enfin les archives de ses expositions.

### **Le Département architecture**

Ce département se réfère à la tradition professionnelle du monde de la recherche, et se situe donc du point de vue des utilisateurs historiens de l'architecture, comme par exemple, les éditions de la Villette. Le lien entre le document et sa valorisation est fondamental. Le discours fondateur est donc celui d'un musée qui constitue une collection qui a pour vocation à être étudiée, éditée, exposée et ne collecte pas de fonds d'archives à proprement parler. D'un point de vue pratique, cependant, on constate des porosités entre les deux notions, ne serait ce que par ce que certains donateurs ont choisi l'institution et non d'autres structures, pour des raisons diverses dont celle de la notoriété du MNAM.

Le Département collecte et conserve des ensembles dont le volume et l'unicité du producteur finissent donc par constituer des parties de fonds d'archives dont d'autres éléments constituants peuvent se trouver dispersés dans d'autres structures.

Le critère de collecte est la notoriété internationale de l'architecte, assorti au fait que le document puisse être exploité pour une présentation au public qui fasse sens et soit pédagogique. C'est aussi la raison pour laquelle les pièces ou ensembles significatifs sont acquis comme production d'un auteur, un architecte et non comme un fonds d'agence.

Comme les autres structures, le musée national d'art moderne a pratiqué des opérations dites de sauvetage. Comme les autres institutions, le MNAM a l'expérience de situations conflictuelles suite à des tensions avec les héritiers d'architectes reconnus, réglées par la voie conventionnelle. Il pratique cependant des acquisitions, ce qui le différencie des institutions patrimoniales ad hoc.

En résumé, les exemples suivants de véritables fonds d'archives conservés en tout ou partie au MNAM sont :

Pol Abraham, Candilis (dessins et maquettes gardés par le MNAM, dossiers à l'IFA), Nelson, Edouard Albert, Jean Prouvé (d'autres parties constituantes aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle).

Le choix de la notoriété internationale des pièces ou ensembles acquis, liée à la construction d'un corpus de référence, exposable est lié à l'image de marque de l'institution dans un environnement de concurrence entre institutions muséales d'art contemporain. Les questions de valorisation financière ou symbolique en font un item atypique dans un paysage patrimonial dans lequel les évolutions de la recherche privilégient d'autres champs que l'écriture de la saga de l'architecture, se tournant vers ce qu'un architecte qualifie de « bruit de fond de l'architecture », c'est-à-dire un corpus de concepteurs de notoriété moyenne mais dont on peut mesurer l'impact territorial, social et économique à défaut d'identifier un « génie créateur » unique.

### **La collection Design et prospective industrielle (Musée national d'art moderne – Centre de Création industrielle)**

La collection Design est surtout une collection d'objets et conserve plus de 10 000 œuvres de presque 500 designers dont une centaine sont français. Elle conserve aussi des fonds d'archives (Jean Prouvé, Eileen Gray, Jean Badovici, Ettore Sottsass, George Patricx, coloriste industriel ayant participé au GIAP) : correspondances, carnets de croquis, agendas, écrits théoriques, photos.

La collection (donc les fonds qu'elle contient) met l'accent sur les langages de création et se réfère à des références incontournables (Charlotte Perriand, Eileen Gray, Jean Prouvé). Des donations sont venues enrichir les collections : Ettore Sottsass Jr, Michele de Lucchi, Serge Mouille, Philippe Stark. La collection s'intéresse aux évolutions (technologies numériques).

### **Les services territoriaux d'archives : une politique de collecte ?**

**Sur les 54 services d'Archives départementales, 50 ont précisé les métrages linéaires conservés**, à la fois par fonds, et au total. Le rapport met de côté les tubes de plans et les meubles à plans, qui ne peuvent donner lieu à une moyenne car il y a trop d'écarts. En revanche, du point de vue des métrages linéaires collectés depuis 30 ans, on constate les éléments suivants :

- **50 Archives départementales ont collecté 14 224,24 ml de fonds**, 16 812,24 ml si l'on réintègre des fonds spécifiques signalés par 3 Archives départementales (maîtrises d'ouvrage spécifiques, entreprises, missions et établissements publics par exemple).

**Les Archives départementales conservent donc en moyenne 284 ml de fonds privés d'architectes**, 336 si l'on réintègre les fonds spécifiques cités plus haut.

Les amplitudes des fonds sont hétérogènes mais on peut dégager des tendances, qui semblent dépendre du caractère « natif et sans tri » de certains fonds volumineux (300 ml d'un seul tenant dans un département rural, l'Indre), sans doute accueillis dans l'urgence (opérations de sauvetage au moment d'une cessation d'activité ou d'un décès) ou, à l'extrémité la plus basse, de petits ensembles ou groupes de pièces achetées ou données.

**Les fonds accueillis se situent dans une fourchette de 1 à 80 mètres linéaires par fonds, et le profil du département moyen est un département qui accueille des fonds d'un métrage entre 30 et 50 ml. par fonds.**

Autour de ce spectre 1-80, des variantes vers le haut (9 services, de 126 à 466 par fonds). Le profil du service dont la collecte est irrégulière est le profil type, les services qui ont mené jusqu'au début des années 2000 (mise en sommeil des associations loi de 1901 favorisant la collecte) une collecte active ont une amplitude des métrages linéaires de 15 ml à 300 ml.

Ces fonds, arrivés en légère majorité par don, ou par dépôt assez peu formalisés, plus rarement par achat, sont majoritairement postérieurs à 1945 mais ne vont pas au-delà des années 1975, sauf exception (quelques fonds du début des années 2 000 et un de 2014).

**La collecte s'est ralentie voire arrêtée à partir de la tranche d'années 2007-2013.** Les services d'Archives sont plutôt sollicités directement mais ne prospectent pas d'eux-mêmes selon une politique définie. On peut donc se poser la question de l'existence et de la définition d'une politique de collecte a fortiori quand on constate que la plupart des services n'ont de contacts réguliers ni avec les instances ordinales, ni avec les CAUE, ni avec les ABF, ni avec les agences d'urbanisme placées auprès des métropoles<sup>39</sup>, ni avec les universités dont les services constructeurs, placés au niveau des académies ou dans les universités conservent et parfois acquièrent des fonds privés d'architectes (il s'agit de cas peu fréquents mais qui existent). Cette inexistence se traduit plutôt par une réponse à la demande au cas par cas. Pourtant, des critères pragmatiques ont été élaborés par certains services. En revanche ils ne font l'objet d'aucun partage avec les autres services. L'archiviste apparaît donc comme étant plutôt éloigné des acteurs de l'architecture et isolé dans sa pratique sur l'ensemble des phases du processus (collecte, traitement, usages).

---

39 Les agences d'urbanisme emploient des architectes pour des études d'urbanisme et d'architecture qui sont des outils de planification pour les élus. Ces études, aujourd'hui numériques, sont conservés dans les centres de documentation et bibliothèques tandis que les dossiers sont conservés dans les services d'archives. De récentes contributions d'agences d'urbanisme rappellent qu'au-delà de la fonction de l'architecture, perdue la notion d'« embellissement » des villes, qui découle de la loi Cornudet (1919 complétée en 1924) et en général des plans dits « d'embellissement des villes » des années 1920-1930. Des projets complexes tels que celui du grand Paris associent des démarches liées à l'architecture et à l'urbanisme et des démarches de réhabilitation de lieux pour des activités culturelles. Les opérateurs culturels ont un type d'approche qui pourrait servir de source d'inspiration pour la collecte d'archives d'architectes : « **Tout est recevable mais tout n'est pas égal** » (José maria Gonçalves, directeur du « Grand Paris express »). Cette citation, faite lors des rencontres culturelles de la ville de Paris le 5 octobre 2018 cible la différence d'ambition et non de valeur quand on parle d'espace public, celui sur lequel la puissance publique a une responsabilité.

Deux fonds croisent la politique d'acquisition du FRAC Centre-Val de Loire telle qu'elle a été définie au début des années 1990 : les fonds d'architectes visionnaires ou créateurs d'utopies, Guy Rottier (Archives municipales de Nice) et Chanéac, l'auteur des maisons bulles (Archives de la Savoie). Un service, celui de Meurthe-et-Moselle, a croisé la politique d'acquisition du Centre Georges Pompidou, autour des archives de Jean Prouvé, au début des années 2000 (2003-2006).

Dans le passage consacré aux propositions émanant des acteurs, certains font état de critères qu'il est possible de partager. Les contraintes de bâtiment sont celles mises en avant en premier, le manque de temps et de personnel venant après, et associés plutôt à la question du traitement intellectuel.

**- 36 archives municipales avaient répondu mais 13 services ont signalé des métrages précis.** Parmi eux des grandes villes telles que Toulouse, Lyon (différent de la Métropole dont les archives sont conservées aux Archives départementales du Rhône), Rennes, Bordeaux, Montpellier, Nice, mais aussi des villes de taille moyenne, ayant connu une forte activité architecturale sur la durée (Arles, Perpignan, Narbonne, Saint-Nazaire et Villeurbanne, et le cas atypique de Riom). Marseille a plus spécifiquement traité des exemples de maîtrise d'oeuvre interne, se rapprochant en cela du cas parisien et des « architectes voyers », appellation spécifique. Le questionnaire met en évidence dans la ville chef-lieu de département des relations de coopération entre Archives départementales et communales et l'impact positif de la présence d'une ENSA (étudiants et chercheurs formant à la fois le public et des relais pour les contacts avec les architectes).

**Au total 3 779, 1 ml ont été collectés par 13 services. En moyenne, 290, 7 ml ont été collectés dans ces 13 services.** L'amplitude est, toujours sur le total conservé, de 11 à 1 300 ml, les deux plus gros volumes se situant à Toulouse et Bordeaux Métropole, respectivement 1 050 et 1 300 ml conservés. Un seul cas, Rennes (ville) fait augmenter le total des métrages conservés quand un fonds dépasse en volume tous les autres (652,70).

A titre indicatif, les totaux déclarés sont donc :

- Arles, 221,5 ml,
- Bordeaux métropole, 1 300 ml,
- Lyon (ville), 246,6 ml,
- Montpellier, 63 ml,
- Narbonne, 11 ml,
- Nice, 21 ml (limites dues à la saturation du bâtiment),
- Perpignan, 75 ml,
- Rennes (ville), 652, 70 ml,
- Riom, 51 ml (avec intégration d'une politique de collecte dans le PSC, à compter de 2019, cas unique signalé avec la métropole de Lille, auditionné à l'oral),
- Saint Nazaire, 34,5 ml (mais demande sur la Reconstruction),
- Strasbourg : 52,80 ml,
- Toulouse, 1 050 ml,
- Villeurbanne, fonds photo de 487 item et fonds de l'urbaniste Charles Delfante, opération spécifique de réhabilitation du quartier des Gratte ciel (1992-1997).

Des entretiens individuels ont été pratiqués à Bordeaux métropole, Lille Métropole, Rennes.



**Un premier bilan 20 ans après le rapport Oppetit sur les « archives de l'architecture » permet de confirmer l'érosion de la collecte dans les services d'Archives surtout départementales et l'inexistence d'un réseau d'intérêt structuré sur le sujet.**

Les services des villes et métropoles, du fait des compétences dévolues à leurs collectivités territoriales, apparaissent comme plus proches du sujet, estimant qu'il vaut la peine d'être traité, que les archives d'architectes intéressent et questionnent l'identité territoriale en mutation et que cela leur permet de faire des comparaisons avec leurs fonds publics.

Les Archives départementales sont plus dans une position d'attente, voire de découragement pour certaines. Des cas litigieux et dont le traitement a été chronophage ont laissé des traces dans la mémoire des services.

**Rien n'est apparu à la mission comme figé ni fermé, à condition de :**

- revenir à des ambitions sans doute moindres sur le périmètre de collecte,
- à assumer certains « risques » scientifiques (construire un corpus),
- à construire des logiques d'intérêts et de coopération adaptées au territoire et à la situation de profils de services différents,
- à articuler une expertise nationale (expert n'est pas un métier, c'est une situation)<sup>40</sup> à des savoirs faire généralistes et pragmatiques : s'inspirer des démarches de « pôles associés » de la BNF, ou du réseau autour du PAJEP et des Archives départementales du Val-de-Marne, prendre part à un consortium dont les axes recoupent des projets du service.

Globalement, les associations para-publiques ont soit disparu soit sont mises en sommeil ou réorientées vers la valorisation. Le modèle associatif n'apparaît plus comme idoine et le recours à l'ingénierie culturelle très peu répandu (les Archivistes départementaux n'ont pas accès à l'ingénierie développée par les DRAC, où le réseau des conseillers en architecture est hétérogène et fragile et les services patrimoniaux mobilisés sur du CST).

On peut constater que les problèmes objectifs de locaux, de temps et de personnel sont renforcés par une relative perte de transmission entre une génération de passionnés et les directeurs (trices) actuels (elles), en particulier en ce qui concerne le relationnel local (pas de contact avec les CROA, avec les CAUE, les ABF). Certaines logiques de concurrence anciennes avec soit des FRAC, soit de grandes institutions parisiennes ont conduit à ancrer un jugement de valeur plus ou moins explicite sur la qualité des fonds d'architectes locaux susceptibles d'entrer aux Archives départementales par défaut d'avoir été accueillis à Paris. Pourtant dans le détail les analyses sont plus nuancées et révèlent plutôt non pas un désintérêt mais au contraire une demande forte au Ministère de la culture, en matière de méthode globale : chaîne des responsabilités ; critères de valeur d'un fonds à travers ses parties constituantes (pour éviter les situations de « non choix »); outil de signalement des fonds, niveau de description commun, clauses juridiques types ; consignes pour l'archivage numérique ; « boîte à outils » pour monter des partenariats efficaces, mieux connaître comment aborder les partenaires locaux et obtenir des soutiens en main d'œuvre ou en argent ; formations pour les agents.

<sup>40</sup> Rapport en ligne sur le site de France stratégie « Expertise et démocratie, Faire avec la défiance » de Daniel Agacinski, post séminaire « Paroles d'experts, pour quoi faire ? », décembre 2018 (France stratégie)

## **A retenir : des besoins et des propositions émanant des acteurs**

**La question du périmètre de collecte est centrale** car les archivistes se situent en bout de chaîne de production et, bien que conscients que les archives sont désormais nativement numériques, savent que pendant 10 ans, s'ils choisissent de s'investir dans la collecte raisonnée de fonds d'architectes, ce sont des dossiers papier qu'ils recevront. Les archivistes ne souhaitent plus être confrontés à des opérations de sauvetage (tout en étant conscients que cela peut encore se présenter).

**La formalisation juridique des dons et dépôts** est un besoin (le don est recherché en majorité). La formalisation juridique est liée à l'existence d'un service juridique attentif en collectivité.

**La structuration d'un réseau d'envergure nationale pour soutenir des initiatives locales est un levier de motivation.** Le modèle ancien de centralité (même s'il n'était pas défendu ainsi par tous les acteurs des années 1986-2003) montre aujourd'hui les limites du rassemblement des fonds en Ile-de-France quand il n'offre aucune contre partie dans le domaine de la structuration et du soutien au réseau territorial. Ce « modèle » parisien conduit à une perception faussée de la réalité (focalisation du discours actuel sur les situations de la CAPA et des ANMT) et méconnaît les potentiels territoriaux. Les expériences, non capitalisées depuis les départements ne se transforment pas en expertise, donc risquent de se perdre et les experts reconnus en Ile-de-France sont mobilisés sur des problématiques immobilières et budgétaires compliquées. **L'animation du réseau se fait selon des logiques de compétences (juridiques, scientifiques) en distinguant le normatif de l'opérationnel.**

**Le réseau ne cite pas en premier les soutiens financiers possibles par ce qu'il ne les connaît pas et non pas parce qu'il n'en a pas besoin.**

**Des bonnes pratiques à partager, identifiées dans la sphère plus large des archives privées, mais applicables aux fonds d'architectes :**

- classement financé par le donateur mais encadré par les Archives départementales (donc du temps fournis pour le suivi méthodologique),
- mémoires de fin d'étude des étudiants en archivistique ou en histoire de l'architecture avec classement, indexation et mise en ligne,
- classement in situ pour ne pas perdre le lien organique entre les différentes composantes du fonds,
- restriction de la collecte aux dossiers réalisés, sauf exception (pas de collecte des archives administratives de l'agence, hors champ de compétence des Archives),
- insertion des archives d'architectes dans les programmes réguliers de conservation préventive (conditionnements essentiellement),
- mise en place d'une grille d'évaluation « pour cibler et limiter les entrées redondantes du point de vue des types de construction »,
- critères de collecte fondés sur la représentativité des réalisations de l'architecte sur un territoire (valable surtout pour les constructions privées),
- relations avec le CROA ou le CAUE identifiés comme les meilleurs relais pour rencontrer les architectes,
- « navettes » de validation entre le donateur et les Archives sur la liste des projets à conserver,
- recours au manuel d'architecture de l'ICA (2000),

- « grandes collectes » sur des périodes se rattachant à un phénomène architectural particulièrement caractéristique du territoire,
- « appel à recherches » pour travailler sur les fonds déjà entrés et non traités (financements par quelques conseils départementaux sous forme de bourses),
- formation aux ANMT sur les plans (formation intra),
- conventions de partenariats avec les ayant droits de l'architecte (pour éviter les revendications, les retraits ou les impossibilités de donner accès),
- refus des « dons » successifs et allant jusqu'à une période récente, conduisant ensuite le service à rétrocéder temporairement selon la logique des «communications administrative»,
- liens réguliers avec les ENSA pour le versement de leurs archives,
- pas de jugement esthétique a priori sur la qualité intrinsèque des constructions, privilégier une couverture chronologique la plus complète,
- englober dans la réflexion les documents d'urbanisme : PLU, PLUI, EP, qui comportent des règles influant sur les réalisations des architectes,
- sélectionner une thématique pluri annuelle (un type d'architecture ciblé dans le temps, en relation avec l'activité d'un territoire, par exemple le tourisme) et savoir l'arrêter en fonction de l'état de la recherche (recoupe le point de vue de nombreux chercheurs),
- collaborations inter départementales en cas de types d'architectures similaires,
- privilégier les dossiers complets, éliminer tout ce qui ne peut être identifié,
- discuter sur la valeur des dossiers non réalisés, avec l'architecte,
- faire des pauses dans la collecte : programmation « perlée »,
- identifier les VPAH et les ENSA comme des partenaires pour le repérage et la valorisation,
- dissocier dans le temps le traitement et la valorisation (ne pas attendre d'avoir fini de traiter pour valoriser),
- pas de perfectionnisme sur les plans : traiter par lots identifiés,
- avantage de l'intégration du paysage et du design,
- pour les maquettes : se concentrer sur les concours locaux, au besoin se contenter de photos.

### **Le FRAC Centre-Val de Loire à Orléans : une plate-forme pour l'architecture expérimentale**

Le FRAC Centre-Val de Loire était, à sa fondation, un FRAC non spécialisé, dont les œuvres relevaient de la politique générique d'acquisition des FRAC, des années 1980<sup>41</sup>. En 1991, le FRAC Centre-Val de Loire a connu une première évolution. L'architecture a été identifiée par la puissance publique comme moyen de rendre compte de l'évolution du territoire (reconstruction, ville nouvelle de la Source, délocalisations des grandes institutions franciliennes telles que le Centre national des Chèques postaux ou le BRGM, capitale régionale de taille moyenne, à une heure de Paris). Une dimension internationale de la réflexion a été conçue et intégrée dans les activités, tournée vers l'architecture expérimentale et les rapports entre art et architecture (Archilab, manifestation internationale d'architecture, depuis 1999). Une synthèse est parue en 2013<sup>42</sup>.

41 Les FRAC ont fêté leurs 30 ans en 2013

42 Art et Architecture, et Architectures expérimentales 1950-2012, deux volumes publiés sous la direction de Marie-Ange Brayer, directrice du FRAC Centre, qui a fourni à la mission une contribution écrite dont nous nous inspirons, en lien avec l'audition de l'actuel directeur, Abdelkader Damani.

Le FRAC, doté de crédits d'acquisition, a collecté des pièces (800 maquettes, 15 000 dessins) dans une logique muséale. Depuis 1991, le FRAC rassemble dans une même collection art contemporain et architecture expérimentale des années 1950 à aujourd'hui. La collection se concentre sur les moments de basculement et d'innovation de l'architecture, comme l'architecture radicale en Europe des années 1960, Ionel Schein, pour la première maison en plastique, vers 1950, les « villes spatiales » de Yona Friedman, les « utopies urbaines » du groupe Archigram en Angleterre ou les projets constructivistes des années 1980 (Coop Himmelb (I), Zaha Hadid, Bernard Tschumi. Le FRAC, dès les années 1990, a porté une attention aux débuts de l'architecture computationnelle (impact du numérique sur la conception).

Le FRAC conserve aussi une dizaine de fonds des années 1960 – 1970 (Claude Parent, Ionel Schein, Pascal Häusermann, Chanéac, tec.), la plupart traités. Le plus important est celui de Claude Parent, qui a théorisé avec Paul Virilio la « fonction oblique » (don de plusieurs centaines de cartons de la plupart de ses projets des années 1960 à 1990, 60 % du fonds initial).

Certains fonds contiennent des correspondances concernant les relations avec les clients et les autres architectes de renom. Elles éclairent les conditions de la commande. D'autres fonds, comme celui de D-G Emmerich, spécialiste de la recherche sur les structures autotendantes en France, rendent compte d'une activité d'édition, d'enseignement et de recherche (revue *Le Carré bleu*).

L'institution, association de loi 1901, est devenue un Etablissement public de coopération culturelle en 2015. L'inauguration le 5 septembre 2013, du FRAC dit de nouvelle génération, doté d'espaces d'exposition permanentes et temporaires, de lieux d'accueil du public et de salles pour les ateliers scolaires a renforcé la logique muséale de l'institution. La collecte et l'exposition ont toujours été couplées à une manifestation de périodicité variable (entre 2 et 4 ans) : Biennale d'architecture depuis 2017 (la dernière manifestation d'Archilab à Orléans a été organisée en 2013).

Le Fonds donné par Patrick Bouchain, en 2017 relève d'une exception car il est arrivé en intégralité.

**En règle générale donc, les « fonds » n'arrivent pas natifs et sans tri (Claude Parent, 60%), il y a sélection en fonction du statut donné par l'institution et le donateur, avant l'arrivée dans les collections (objet d'art ou archives ce qui introduit une rupture possible dans la constitution organique du fonds).**

Le traitement intellectuel et matériel dépend donc de la catégorie dans laquelle se trouve soit le document isolé. Un numéro d'inventaire est attribué à chaque œuvre d'art. Est considéré comme œuvre d'art la pièce à laquelle l'institution attribue une « valeur ». Le critère de « dessin technique » n'est donc pas une œuvre d'art. Le « jugement » initial, qui débouche sur l'« intérêt » de l'item, le range dans la catégorie de l'« œuvre d'art » ou de la « documentation-archives ». A cette discrimination intellectuelle est liée une manière différente d'exposer le document : un document d'archives dans une vitrine ; une œuvre d'art au mur sur une cimaise.

En rendent compte les publications électroniques ou papier de l'institution : catalogue des œuvres du FRAC ; interface d'interrogation de la base de données textes – images depuis le site du FRAC (critères « tous », « artistes », « architectes » et catégories de supports, dates, numéro d'inventaire). Une notice pour chaque architecte ou agence offre une synthèse centrée

sur la production matérielle et intellectuelle de l'architecte, selon une visée éditoriale et non de recherche. Quelques renvois sont faits vers des expositions faites dans d'autres institutions de la sphère muséale contemporaine, sans croisement avec les institutions publiques d'archives conservant de leur côté des ensembles significatifs produits par ces architectes, qu'ils relèvent de fonds publics et privés. En revanche le site renvoie vers les sites internet des agences d'architectes.

Le projet de l'institution est dé-territorialisé. Il s'agit d'écrire une histoire de l'architecture, qui n'aurait « jamais été écrite », à travers des monographies (d'architectes, de lieux) ou des arguments thématiques. Deux supports privilégiés mais non exhaustifs répondent à cette conception culturelle. La maquette, en tant qu'objet de représentation (il s'agit donc de la maquette « a posteriori » telle qu'on la conçoit depuis la Renaissance) et le dessin préparatoire qui rend compte d'une intention créatrice.

L'arrivée des fonds d'archives, même incomplets, introduit un « nouveau constituant » qui peut constituer un dilemme pour l'institution, et un facteur d'obsolescence de son projet car la politique de collecte a été construite sur l'accueil de supports particuliers, facilement repérables visuellement et intellectuellement (les dessins, les maquettes, les publications). Une consultation de l'interface d'interrogation en ligne l'illustre.

Par ailleurs, le FRAC n'a pas de relations de travail avec le réseau des archives publiques, local ou national. Il peut intervenir en concurrence. Il dispose d'un arriéré à traiter (archives des années 1960). Les liens avec la CAPA ou le Centre Georges Pompidou ne sont pas explicités.

Enfin, le FRAC a choisi de collecter ce qui relève de l'« innovation artistique », ce qui pose la question de la part de l'innovation artistique dans des modes de production entièrement numériques où la question de la répétition, de la masse et du repérage et sélection de données dans des dossiers d'informations plus ou moins structurées ne correspond ni à la dimension du projet artistique, ni aux possibilités du FRAC. L'apport du FRAC à la compréhension des logiques de création dans l'architecture modélisée est réel mais il manque une circulation de ce capital intellectuel au-delà des sphères de la création.

**Ces problématiques professionnelles de masse, d'inexistence de critères de tri et sélection, d'obsolescence des formats et supports gagneraient à être partagées et discutées avec les architectes, les maîtres d'ouvrages publics, les autres professionnels de la conservation (dont les musées d'art contemporain) et le milieu de la recherche.**

**Le socle minimal d'un dispositif de recherche, accueilli au FRAC, par le biais par exemple de bourses CIFRE ou de contrats doctoraux, permettrait de justifier des critères de sélection qui garantissent que le FRAC identifie chez les architectes : un processus de travail particulier ; une innovation artistique dans un ou plusieurs domaines ; l'application de la conception théorique au territoire réel.**

### **III.6 Les usages et la diffusion des archives d'architectes : points de vues de chercheurs**

La mission a interrogé des chercheurs, parfois « inventeurs » (au sens de l'archéologie) et toujours usagers des archives d'architectes et a cherché à examiner si des usages existant déjà pour d'autres sources ou objets patrimoniaux pouvaient se prêter à un raisonnement comparatif avec le matériau que constitue le fonds d'archives d'architectes et permettre à la communauté des personnels de conservation et de documentation une prise en compte des

archives d'architectes dans la perspective d'**assurer, à partir de fonds d'origine privée, un porter à connaissance d'intérêt public.**

### **Préalables communs**

**Tous les usagers des archives produites par les architectes se sont heurtés à des questions qui forment le cœur même d'un travail critique sur les sources :** fonds incomplets, dispersés, difficiles d'accès, en particulier pour les chercheurs travaillant sur des pays en guerre, en Afrique ou au Moyen-Orient, où se font des destructions, ou travaillant sur les pays issus de la décolonisation française. Certains fonds sont trop volumineux pour pouvoir être exploités dans le cadre d'un master ou ont été irrémédiablement détruits. Ces questions sont déjà celles que se sont posés les historiens quelque soit la période. Jean Jacquart, pour le XVI<sup>ème</sup> siècle, remarquait qu'il était délicat d'écrire l'histoire économique et financière du royaume de France au XVI<sup>ème</sup> siècle, les pièces comptables ayant la plupart du temps été détruites avant même la Révolution car devenues sans valeur pour les gestionnaires et les historiens de l'art savent que les plans et dessins que l'on annonce comme annexés à certains devis et marchés des minutes notariales ont depuis longtemps disparu. Quant aux historiens contemporains, la masse des sources et leur qualité hétérogène conduit de fait à multiplier les approches voire à créer des sources (entretiens audio et/ou filmés) pour compenser une lacune ou le caractère appauvri d'une source en particulier publique, généralement focalisée sur le fonctionnement d'une politique et la gestion (programmes d'investissements en tableaux, répétés chaque année ; système d'autorisations types ; bilans annuels) au détriment des documents de conception (multiplication des études selon un schéma type donc bureaucratisation et appauvrissement de la source). Dans le cas des archives des architectes, un certain nombre de pré-supposés existent encore, qui conduisent à plutôt privilégier l'iconographie, au détriment des documents textuels, sauf quand la pensée de l'architecte a été publiée sous forme d'article et d'étude de cas ou quand le lien avec l'urbanisme rend sensible à l'environnement.

### **Corpus et axes de recherche : des invariants**

**La question de la définition du corpus d'étude est ce qui fonde, au départ, la validité d'une recherche.** Les archivistes la prennent en compte dans leurs réponses, du point de vue des choix territoriaux de collecte, mais sont moins à l'aise, tout comme les chercheurs, avec la notion de complétude d'un fonds, qui apparaît avec le recul, la plupart du temps comme un faux problème. Tous assument le caractère arbitraire d'un certain nombre de critères de sélections, en particulier celui de la notoriété, qui repose sur la publication des réalisations et l'obtention de prix internationaux. Ce qu'un architecte interrogé qualifie de « bruit de fond de l'architecture », est probablement ce qui à l'avenir se révélera le plus intéressant à exploiter, non seulement par les chercheurs, mais aussi dans un souci de vulgarisation scientifique et de pédagogie du grand public. Le « bruit de fond » pourrait être défini comme l'existence d'agences ayant choisi d'oeuvrer sur un territoire plus ou moins vaste, avec parfois des spécialités (architecture d'usines, de locaux commerciaux...), dont la notoriété n'est pas fondée sur une politique de communication reconnue par des prescripteurs (grands commanditaires publics ou privés, dimension internationale), même si certaines réalisations peuvent obtenir des distinctions.

En revanche et bien qu'il s'agisse de réflexions théoriques, des chercheurs ont mis au point une **grille de lecture culturelle du phénomène de l'architecture**, qui peut servir à se poser les bonnes questions lors de l'évaluation d'un fonds ou d'une série de fonds.

Charles Ambrosino, maître de conférence à l'Institut d'urbanisme de Grenoble (UMR Pacte)<sup>43</sup> définit les rapports entre la culture et l'architecture et donne une grille d'analyse des préoccupations qui ont guidé la recherche sur l'urbanisme et l'architecture :

- 1 : la culture est la production d'un récit,
- 2 : l'architecture et l'urbanisme permettent son expression matérielle dans l'espace,
- 3 : les acteurs et les publics donnent à ces lieux des usages (marqueurs d'ambiance),

Ce schéma associe des couches différentes de lecture de l'architecture et de l'urbanisme :

- les grands tracés,
- les formes architecturales (qui sont détruites ou conservées en tout ou partie),
- les usages.

Un exemple significatif : aujourd'hui, les logements sont bâtis pour durer 30 à 40 ans. Quand ils ne seront plus conservés, quelles sont les sources qui permettront de connaître les logiques architecturales qui auront ou pas présidé à leur construction ?

### **Faire de l'histoire de l'architecture aujourd'hui : la question de l'usage des archives où qu'elles soient**

L'expérience du travail direct sur les fonds inédits met en lumière la difficulté des chercheurs en sciences humaines et sociales d'obtenir des financements, en particulier à l'étranger (contrats doctoraux nécessitant de pouvoir rémunérer une recherche 1500 ou 2000 euros mensuels). Le dispositif CIFRE est bien connu des chercheurs en sciences dures, les chercheurs en SHS en bénéficient moins. Le ministère de la culture (direction de l'architecture) a développé plusieurs actions de soutien concrètes (programmes de numérisations des projets de fin d'étude des ENSA, rapports de recherche incitatives, financées par le bureau de la recherche architecturale urbaine et paysagère, disponibles en ligne sur la plate-forme HALS, contrats doctoraux à système de demi-bourse ou de bourse complète)<sup>44</sup>.

**La question réside, non pas tant dans la dispersion matérielle des fonds, que dans l'insuffisance, l'éclatement et le niveau hétérogène de signalements.** Ces phénomènes sont dus à la mutation des pratiques documentaires (des bases de données relationnelles à thesaurus, aux portails d'orientation nationaux, européens et internationaux, et aux blogs) et à un développement de leur instabilité (bases spécifiques non maintenues, obsolètes, effacées ou rendues inaccessibles, démarches individuelles de chercheurs).

**Un exemple significatif : la période de l'immédiat après-guerre,** où se pose avec acuité la problématique de production industrialisée de l'architecture. On constate une urgence de repérage des architectes dont le travail s'est fait en forte collaboration avec des collectifs d'entreprises de construction, de bureaux d'études locaux, de syndicats de propriétaires. Si les campagnes photos du Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme sont de première importance et que les fonds publics centraux ont été conservés et identifiés<sup>45</sup>, il n'existe aujourd'hui aucun équivalent sur les dossiers locaux de dommages de guerre ou d'associations syndicales de reconstruction, qui contiennent documents iconographiques et devis, fournis par les particuliers.

---

43 Rencontres culturelles de la ville de Paris, 5 octobre 2018.

44 Culture et recherche, n°138, Automne – hiver 2018.

45 Publication en janvier 2019 par les Archives nationales du Guide des sources sur les dommages de guerre conservés aux Archives nationales : destructions, réparations, indemnités (XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles) : les fonds atteignent 900 ml, et comprennent aussi bien des documents financiers, techniques qu'iconographiques.

La question de l'expression d'une création ou d'une ingéniosité à répondre à la commande dans un programme parfois peu formalisé par écrit, où les contraintes économiques et de temps sont très fortes n'est pas encore traitée à la hauteur des enjeux pour la conservation, démolition, protection et requalification des architectures de l'immédiat après-guerre. Or elle permettrait d'interroger des données dont certaines sont factuelles (performances acoustiques, énergétiques, de surface, mesurables selon les standards actuels) mais d'autres sont interprétées trop rapidement (qualité des matériaux, impact de la standardisation des processus sur la qualité architecturale, fonctionnalité) par ce que certains éléments ne sont plus connus (couleurs, revêtements des sols et des murs, modifications des ouvrants, logique architecturale par rapport à la logique fonctionnelle que l'on connaît mieux par des écrits théoriques ou des publications). Or ces problématiques de connaissance préalable à une prise de décision, y compris techniques, sont en rapport avec les démolitions de patrimoine XX<sup>ème</sup> siècle, dont on a vu naître les premiers enjeux lors des opérations de renouvellement urbain du tout début des années 2000.

### **Les limites actuelles de cette recherche et des propositions pour y remédier : la valeur ajoutée des sources d'archives d'architectes**

Parmi les chercheurs interrogés, certains ont distingué deux processus : celui qui consiste à mettre en récit la « saga » de l'architecture à travers les seuls grands noms d'architectes producteurs de formes du bâti<sup>46</sup>, et celui qui consiste à faire un tableau des phénomènes de production et de diffusion territoriale et thématique des formes bâties, à travers des choix privés et publics d'aménagement.

Le premier débouche naturellement sur des produits culturels, grandes expositions monographiques, le second rejoint la démarche de l'Inventaire général et permet de défricher de nouveaux sujets qui pourraient apparaître comme périphériques. La première démarche est liée à la temporalité actuelle des travaux de recherche étudiants et conduit à faire de l'histoire à partir de 5 % des sources réellement existantes. La seconde est plus longue mais tient compte d'une réalité territoriale institutionnelle plus riche : il s'agit de solliciter les acteurs engagés dans l'architecture, l'urbanisme et le paysage, à partir de leurs compétences publiques comme privées et de repérer les sources qui permettent d'étudier ces nouveaux sujets. Il s'agit d'éviter le travers de la monographie qui conduit à renforcer le schéma, 1 homme, 1 projet, 1 œuvre, qui représente 5 % de la production et relève d'une tradition de l'histoire de l'art remontant à Vasari, pour admettre qu'un professionnel est pluriel, évolue et que ses projets s'adaptent aux conditions de production sociales et économiques qu'il rencontre (volet politique et sociologique<sup>47</sup>).

Le premier courant disciplinaire reste indispensable pour constituer des fonds représentatifs de très grandes tendances dans la durée mais l'alliance des deux courants est non moins indispensable pour répondre aux questions suivantes : qui produit de l'aménagement du territoire ? Qui produit du Centre commercial ? (lequel investit actuellement nombre d'espaces conçus pour d'autres activités, les gares, les stations service, les aéroports, les quais de grands fleuves, certains espaces insérés en SPR de villes patrimoniales etc) ? Qui continue de produire du logement pavillonnaire, du petit ensemble, des rond-points ? Comment s'effectue la reconversion pour des usages contemporains, des MH et des édifices labellisés « architecture contemporaine remarquable » ? Comment évolue l'architecture dans un environnement confronté aux questions d'épuisement des ressources naturelles et de coût des énergies ?

---

46 Le courant « mainstream » pour reprendre une expression très répandue.

47 Voir plus généralement les travaux de Bernard Lahire



Les archives étant la trace de ces phénomènes, les chercheurs ont un point de vue pragmatique sur la nécessité d'associer plusieurs types de fonds, ceux des maîtres d'ouvrages et associations de conseils et d'études oeuvrant dans la sphère publique (agglomérations, métropoles, CAUE, agences d'urbanisme, architectes conseils, urbanistes, voire Services régionaux de l'Inventaire) et les architectes libéraux, « producteurs de formes bâties ».

**Parmi les moyens d'y remédier, figurent des propositions certes ponctuelles mais concrètes :**

- **une meilleure association des personnels de conservation aux UMR (cf. infra),**
- le don par les architectes de leurs projets d'étudiants et non uniquement les fonds d'agences,
- la conservation par échantillonnage de productions courantes,
- une plus grande attention à l'architecture régionaliste voire de pastiche,
- une attention aux architectures du transitoire et de l'urgence,
- une approche territoriale et interdisciplinaire,
- dans les UFR et les ENSA, organiser une réunion annuelle avec les institutions de conservation en région et deux enseignants chercheurs pour mettre à jour les critères qui ont servi à confier des travaux aux thésards (comment gérer la masse quand on donne un sujet de recherche),
- associer les programmes de recherche à des enjeux qui forment des « irritants » patrimoniaux, tels que la dégradation des propriétés (cf. Programme Archi XX<sup>ème</sup>).

### **La mutation numérique et la composition hybride des fonds**

Le projet européen GAU:DI a produit des expérimentations de conservation des données numériques issues des projets d'architecture en travaillant en particulier avec le MIT (mise au point d'un « D-Space » ou plateforme) mais à l'heure actuelle, aucune expérience n'a été généralisée. L'outil VITAM lancé au niveau interministériel par le SIAF et dont les Archives nationales assurent l'élaboration opérationnelle, ne traite pas encore des plans produits par les architectes, eu égard à l'inexistence de normalisation des formats et à leur multiplication. En revanche, d'autres typologies sont traitées dans la plateforme, telles les messageries.

La question sur les 10 ans à venir est plutôt celle du caractère hybride des fonds produits. On constate une co existence de méthodes de représentation traditionnelles, issues de la tradition plastique, et la production d'archives numériques dès lors que les plans sont techniques. Un réseau international de chercheurs, autour des maquettes numériques de reconstitution est porté par le Victoria and Albert Museum de Londres (2<sup>ème</sup> séminaire, octobre 2018, Munich, prochain séminaire février 2018, INHA), qui travaille avec le Royal institute of British art (qui dispose d'une section spécialisée dans les dessins d'architecture et d'un département spécialisé dans les maquettes d'étude données par les architectes) et avec le Albert Hall (sur le sujet des maquettes).

Ce réseau réfléchit à l'ensemble de la chaîne de traitement et d'archivage des maquettes, y compris numériques. La question est de comprendre la relation de l'architecte à la maquette, le dessin se matérialisant dans plusieurs maquettes aujourd'hui produites directement sur support numérique et que l'on doit documenter.

Les méthodes de description employées par les archivistes sont calquées sur celles des supports papier, elles sont liées à un article et donnent une « fiche » (ou file), mais non sur la « donnée » actuelle, qui n'est pas une fiche, mais un élément transversal et mobile de l'information. La problématique des maquettes numériques s'apparente aux débats connus pour les Systèmes d'information géographiques (SIG).

Les archivistes ne peuvent jouer leur rôle dans la production d'instruments de recherche liés aux données et à leur accès que s'ils partagent un socle commun avec les data scientist et ce socle de description ne passe pas par une cote de document, mais par une vision spatiale des données produites et de leur cycle de vie. La géographie a bénéficié de siècles de mise au point d'informations codées qui permettent d'associer des symboles à des formes observables. Le travail reste à construire pour les informations produites numériquement par les architectes dans le cadre d'un projet.

**Selon les chercheurs interrogés, la mise en place du BIM peut être une opportunité et entraîner une perte d'indépendance pour les maîtres d'ouvrage publics et les institutions de conservation des données nativement numériques.**

Tout comme les bases de données classiques, l'enjeu du BIM est celui de dépasser un habillage éditorial (raisonnement des éditeurs de logiciels propriétaires dont l'intérêt est de fidéliser une clientèle) pour arriver à la question de l'interopérabilité qui permet le partage et l'ouverture (open data) via la normalisation des formats. L'écosystème en formation autour des archives numériques produites par les architectes et les entreprises concerne directement les intérêts et la responsabilité publique confrontée à l'obsolescence des formats et se trouve engagée, comme n'importe quel autre client, dans une mise à jour permanente des supports qu'elle collecte, conserve et exploite.

**Les plateformes informatiques collaboratives de convergence des données textes (courriels, procès verbaux de chantier, mandats...) et objets numériques (BIM) se développent.** Elles fonctionnent par projet, chaque utilisateur ayant un profil (maître d'ouvrage, concepteurs maîtres d'oeuvres, entreprises) et des droits d'interventions. Elles permettent l'archivage des DDOE et des annotations successives au cours du chantier, ainsi que le suivi des courriels de demande de modification, qui associent une donnée texte structurée ou non, pourvue de métadonnées, et un objet numérique (image, couche de BIM, cf. salon BIM World, 2-3 avril 2019). Elles sont conçues par de grands groupes informatiques ou des opérateurs qui répondent aux besoins de leurs clients mais elles n'intègrent pas la conservation définitive.

Les BIM actuels, en particulier patrimoniaux, issus de relevés 3D d'édifices existants, et les documents qui ont servi à les constituer (nuages de points, formes générées) sont très loin de processus entièrement automatisés. **Certaines entreprises ont un recul de 15 ans sur la conservation de leurs données mais tous reconnaissent que la question de l'archivage pérenne n'est pas traité.**

La question de l'emploi du BIM pour les édifices contemporains conçus directement selon un process standardisé pose celle des rapports entre la culture constructive liée à l'emploi du béton et la culture de la conception architecturale. Les BIM sont adaptés au mouvement moderne. Il y a une cohérence entre l'objet produit et son document de conception.

Le contexte est différent pour les édifices anciens existants. Les plans anciens ne sont pas fiables donc non intégrables dans le dossier électronique du monument. La seule solution est de revenir au relevé par acquisition de données (en nuages de points) directement à partir du monument (phases de diagnostic, de surveillance du monument).

**Les BIM actuels savent représenter des édifices standardisés et identifier des éléments de structure industriels (réseaux, gaines, poutres métalliques...), c'est moins facile pour un édifice ancien. Se développent en revanche des réseaux professionnels publics (réseau BIM Normandie).**

Le BIM sont un outil de partage d'informations pour tous les corps de métiers. L'enjeu est de fournir aux exploitants et à ceux qui assurent la maintenance, un BIM de maintenance et d'exploitation pérenne.

Cette recherche de qualité, et de l'archivage pérenne est concomitante de la constatation de perte de qualité des DOE papier que plusieurs interlocuteurs d'horizons différents ont signalée.

**L'enjeu pour l'architecture patrimoniale est de construire un socle commun minimum pour enrichir le vocabulaire descriptif des BIM, dont le vocabulaire est cohérent mais restreint** (vocabulaire centré sur des formes standards, des polygones).

Les professions patrimoniales et techniques peuvent collaborer autour de la description qui font partie de leurs socles de compétences. Une réflexion est en cours sur l'annotation, processus dans lequel le numérique natif peut jouer un grand rôle en permettant le dialogue entre des approches cognitives différentes de l'espace par des interlocuteurs différents. Il s'agit de faire dialoguer des cartographies mentales (celles de la représentation d'une idée) et des cartographies de données objectives.

**L'enjeu actuel sur les BIM est porté par le PUCA, Plan urbanisme construction architecture, organisme interministériel.**

**Des attentes vis-à-vis du Ministère de la culture et des propositions de structuration d'un réseau commun d'intérêt qui articule le national, autour de la CAPA et le local (régional, départemental).**

Les attentes vis-à-vis du ministère concernent les archives produites sur support papier mais surtout les archives nativement numériques ou numérisées (normes pour la conservation). Elles mettent en lumière une nécessité de normaliser pour les données électroniques et de valider des plateformes collaboratives donc de structurer un réseau territorial. Les mesures incitatives financières ne viennent pas du seul Ministère de la culture ni du seul ministère de la recherche. Les attentes privilégient une capitalisation d'expériences pour partie réutilisables dans le domaine des archives des architectes et qui offrent une alternative à des initiatives associatives ou verticales ayant atteint leurs limites.

**Les communautés de recherche et les institutions de conservation (l'amont, l'interdisciplinarité, la formation professionnelle)**

Les Unités mixtes de recherche en région sont le lieu où peuvent s'associer des personnels du Ministère de la culture (chercheurs titulaires ou membres associés), des collectivités territoriales, des étudiants, des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Les UMR peuvent avoir, pour certaines, une co tutelle CNRS-Ministère de la culture mais l'enveloppe est limitée à 2 co tutelles.

En revanche, les UMR sont régionalement bénéficiaires des outils techniques existant dans certaines Maisons des Sciences de l'homme (plateaux techniques et postes associés) et émargent aux programmes financés par les Régions, souvent à des hauteurs supérieures aux financements de l'État. L'outil à privilégier pour ces UMR qui ne bénéficient pas des co tutelles du ministère, serait de les faire évoluer, en encourageant une politique de conventionnement local DRAC-UMR-Collectivités territoriales sur les archives d'architectes. **Le conventionnement est l'alternative à l'épuisement et fragilité du modèle associatif.**

**En tant que laboratoires, les UMR et UR développent en effet sur 5 ans des axes de recherche et peuvent appartenir, sur projet, à des consortium de 5 à 10 ans, ce qui**

**permet d'inscrire les co contractants dans une durée significative et dans une logique d'évaluation permanent.**

Les données issues de la recherche, textes, bases et images et issues de la valorisation des résultats<sup>48</sup> (publications, expositions, journées d'études, webdocumentaires) font l'objet d'un archivage des projets partenaires sur la plateforme HUMA-num, consortium assurant l'inter opérabilité. **Les consortium ou cluster créés valorisent les sources de la recherche, donc les archives, de manière pérenne et collective, grâce aux Très grands équipements pour la recherche (TGIR).** Constitués en réseaux sur l'ensemble du territoire, ces relais dont la logique est celle de l'édition de sources ou de catalogues en opendata, la création d'une méthodologie d'édition dans un univers désormais électronique et la formation en ateliers, permettent aux projets partenaires de lier la démarche d'inventaire ou de répertoire à une identification, sélection et diffusion d'un corpus avant même que l'opération de traitement ne soit achevée. Certains projets intègrent des méthodes de travail participatives avec des internautes, avec des associations, qui pourraient être appliquées aux corpus d'archives d'architectes selon des logiques relevant aujourd'hui des « bibliothèques virtuelles ».

Des initiatives se situent par exemple dans le domaine des archives des ethnologues et archives des archéologues qui par nature, connaissent les mêmes problématiques de dispersion que les archives des architectes et se réfèrent à une problématique commune qui est la place des documents préparatoires, documents d'enseignement, notes et correspondances individuelles, images dans le corpus d'un individu aux multiples activités et dont les liens avec les univers institutionnels sont très diversifiés.

On se reportera à la consultation des pages concernant HUMA-num, groupe CAHIER, pour l'édition électronique<sup>49</sup>.

L'hébergement et la maintenance ne posent pas de problème dans la mesure où l'accès aux données et le code source sont libres (open data). La question à régler est en revanche celle de l'archivage pérenne et celle de l'autorité de l'information accessible. Il convient de déterminer l'autorité d'archivage définitif des données : plateforme VITAM ; CINES à Montpellier, qui assure sur 30 ans des migrations sur contrats de services avec les producteurs.

Le réseau des groupes de recherche est animé en régularité via les carnets hypothèses, avec des liens vers des événements (Calenda). Ces carnets peuvent enfin renvoyer vers des bases de données plus anciennes dans les MSH. Ils créent de l'interdisciplinarité entre chercheurs et personnels scientifiques en charge de la conservation des fonds (bibliothécaires, archivistes) et contribuent à faire vivre une formation professionnelle permanente (formation juridique, technique, outils et méthodes, repérage de bonnes pratiques etc), ouverte sur les associations et les contributions bénévoles.

Or aujourd'hui, les candidatures des personnels de la culture sont des candidatures individuelles aux UMR, ne permettant qu'une faible visibilité des institutions culturelles dans les UMR (le même raisonnement est valable pour les personnels scientifiques des services patrimoniaux des DRAC)<sup>50</sup>.

---

48 On citera la plateforme HALS – Archives ouvertes, qui valorise, aussi la production de résultats, déjà utilisée par le Ministère.

49 Dans le domaine des archives, le consortium CAHIER, édite des testaments de Poilus (Archives nationales, Archives des Yvelines) et des correspondances de nombreux auteurs.

50 Les questions RH mises en avant pour limiter les contributions des personnels de la culture ou des collectivités sont gérables à condition d'organiser le temps de contribution de l'agent et d'intégrer cette contribution dans des projets qui font partie des projets choisis et soutenus par l'institution de rattachement. Ainsi conçus, les contributions sont valorisables dans les évaluations professionnelles et intégrables dans les fiches de poste.

Le ministère a pourtant une activité de pilotage de la recherche, tournée vers la recherche - action, à travers un certain nombre d'appels à projets, de contrats doctoraux et formalise une stratégie pluri annuelle pour la recherche. La question d'une participation plus institutionnalisée ou assumée dans les PSC des personnels du ministère ou sous tutelle, en charge de la constitution de corpus de données (archives, musées, bibliothèques spécialisées, écoles d'architectures) à la communauté de la recherche se pose pour les sources produites par les architectes. Ce lien, s'il est mieux organisé et valorisé par le ministère lui-même y compris localement, est un levier pour la prise en compte de ce type de source.

**D'un point de vue pratique, ces sources sont susceptibles d'être repérées chez leurs producteurs, avec l'aide des chercheurs, évaluées, au sens anglo-saxon du terme (appraisal)<sup>51</sup> conjointement par des chercheurs et des archivistes, avec l'aide des CAUE, accueillies de manière sélective, traitées et pourvues d'un appareil critique dès l'entrée du fonds.** L'évaluation de départ d'un fonds est une pratique qui se fait déjà dans des démarches de conservation-restauration, pour d'autres objets patrimoniaux (par exemple un ensemble bâti du XX<sup>ème</sup> siècle dans son environnement paysager, urbain, réglementaire, sur lequel il s'agit de procéder à un diagnostic avant d'adopter un parti de restauration ou d'engager une protection). Cette évaluation-diagnostic peut parfaitement être un « **diagnostic territorial** », qui permette de gérer l'obsolescence inévitable des motivations qui ont présidé à son entrée dans les fonds et donc de réévaluer les qualités et attributs du fonds au cours de son traitement ou en cas de traitement différé.

Certains CAUE, dont la politique de recherche-action est déjà active et qui emploient des doctorants contractuels sur 3 ans, s'ils participent à ce type de LABEX, qui valoriseront une culture, non pas de collectionneur de dessins mais de connaissance organique d'un fond et de ses parties constituantes, peuvent encadrer des travaux de classements in situ, ces fonds arrivant ensuite aux Archives départementales.

**Ces initiatives peuvent être regroupées dans un LABEX archives d'architectes avec des financements irrigués par des recherches doctorales, intégrés dans un consortium, qui intègrent dans le projet l'ensemble des phases (repérage-traitement-édition-valorisation-formation).**

**Ce schéma est, toutes choses égales d'ailleurs, pour le monde de la recherche et du patrimoine, un parent d'autres démarches de structuration de réseau, tel le SODAVI (pour les arts visuels) et le SOLIMA (pour les musiques actuelles).**

**Il ne fonctionne que si 3 phases amont sont assurées par le réseau : la définition de thématiques et enjeux de recherche en commun ; le repérage des fonds et le pré-traitement in situ (évaluation préalable par sondage dès le premier accès au fonds, avec constitution d'un dossier d'entrée minimum par l'archiviste et de vues témoin par le chercheur) ; le partage des données fondamentales que l'on souhaite retrouver dans l'instrument de recherche.**

**Les outils suffisamment stables sont constitués par les ANR sur des besoins identifiés** (l'immédiat après-guerre ; la scène française après 1980 ; les anciennes colonies ; les architectes étrangers réfugiés en France ; la maquette numérique ; les normes évolutives de classement d'un fonds en fonction des évolutions des conditions de production de l'architecture...). Ils ne sont pas antinomiques avec les allocations de formation et de recherche du Ministère de la culture (AFR), et des appels à projets numériques mais on peut se poser la question d'une ingénierie plus simple et plus unifiée quand un projet territorial est

51 Il ne s'agit pas de tris et d'éliminations mais déjà d'évaluer le fonds lui-même, c'est-à-dire de lui donner une valeur pour l'exploitation future et ce qu'il révèle des activités du producteur sur le territoire.

organisé, qui a besoin, pour se faire, d'un guichet unique, quelque soient les systèmes d'aides qui l'alimentent (DRAC, crédits du BOP 175, crédits centraux de plusieurs départements du ministère, crédits UMR, crédits conseils régionaux, crédits des départements sous forme de bourses etc.).

**Dans la logique des attentes de prise de responsabilité de la puissance publique sur le BIM, les chercheurs attendent du ministère une identification des processus clés qui aboutissent à une convergence des sources que constituent les archives des architectes, même identifiées de manière sommaire mais en continu, avec la construction d'une patrimonialisation des données numériques, en particulier les données en 3D.**

Cette patrimonialisation, qui concerne les archives nativement numériques, peut être associée à des numérisations de documents créés sur format analogique traditionnel.

**Les communautés de publics et la coopération avec les milieux professionnels (l'aval, le fonctionnement en réseaux sociaux, les outils de l'intelligence artificielle<sup>52</sup>).**

Se pose de manière régulière la question de la capitalisation des données produites par le secteur patrimonial souvent en dehors de tout lien avec la recherche académique et dans un but de communication de ces données aux publics experts comme non experts. Eu égard au statut différent des services et à leurs cloisonnements disciplinaires, les actions de diffusion de corpus de données sont morcelées en fonction des objets des politiques publiques (le patrimoine, la création) et des bénéficiaires de politiques transversales telle l'éducation artistique et culturelle, entendue comme élément de démocratisation d'accès au savoir (ces appels à projets sont gérés par le Secrétariat général, exemple : journée de restitution du 26 juin 2018, services numériques innovants ou action en cours de refonte du portail Histoire des arts, dernier trimestre 2018).

Si l'on se place du point de vue de la diffusion, que les données aient été produites dans un cadre académique, dans le cadre des activités des personnels des institutions de conservation ou dans le cadre de prestations d'entreprises auxquelles il a été passé une commande, la problématique des sources de connaissance et surtout de leur qualité (fondée sur l'autorité de l'information, actuellement en débat) et de leur valorisation est traversante car elle est aujourd'hui incluse dans un débat plus large, celui qui consiste à considérer que les citoyens qui participent à l'établissement d'une information deviennent des prescripteurs (en fournissant des photos, des annotations y compris sur des données publiques). C'est le phénomène de « crowdsourcing ». Un exemple sur lequel on dispose de recul est celui des pôles associés de la BNF, qui permet un catalogage collectif mais aussi des actions de préservation et de valorisation dans le cadre d'un fonctionnement en réseau.

La diffusion peut être gérée selon la logique des groupes ou des filtres et relève d'abord de l'open data, des portails et maintenant de l'intelligence artificielle (reconnaissance visuelle ou vocale, de formes, d'images, de caractères, création d'algorithmes de recherche ou d'exploitation de données, qui peuvent faire vivre un catalogue de données non utilisées, créer des alertes, des événements et même une identité territoriale). Les corpus de sources peuvent

52 Se référer au rapport de Cédric Villani sur l'intelligence artificielle, qui estime que la culture est l'un des secteurs auxquels on pense le moins, alors que 3 enjeux liés à la mise en place des algorithmes interviennent : la transformation du processus humain de création, la connaissance prédictive du succès d'une œuvre sur le marché qui permet de repérer des tendances, les dispositifs de recommandation aux usagers au sein d'une offre très large (il s'agit du débat sur les « bulles de filtres » qui peuvent enfermer les usagers dans les mêmes pratiques et stratégies de recherche). Sur le troisième point, l'utilisation des algorithmes crée des prescriptions donc la question de l'autorité de l'information peut se déplacer de la création de la donnée vers la création de l'algorithme qui permet de la retrouver ou pas.

être progressivement diffusés en dehors d'un cercle initial qui pouvait être le fruit du travail d'un petit nombre de personnes. **La question en revanche de l'interopérabilité et de la propriété des données sont centrales mais ce qui doit être encouragé, c'est surtout l'organisation du travail dans les services qui animent ce type de projet** et de la collaboration avec les citoyens bénévoles (le séminaire du SIAF de Sorèze en 2012, avait rendu compte de plusieurs retours d'expériences, qui évaluaient à un ETP consacré à ce type de projet).

Enfin, des plate-formes collaboratives<sup>53</sup> associant chercheurs et bénévoles se développent, à l'instar de certains projets d'inventaires nés dans les milieux des sciences de la nature (flore, faune, climat...). Les partenariats entre institutions sont déjà à l'oeuvre pour certains types de sources et plutôt avec les Archives nationales (CTHS, France savante, Conbavil avec l'INHA pour le conseil des bâtiments civils, avec des contributeurs bénévoles pour les registres du conseil général des Ponts et Chaussée ou les dossiers de naturalisation). Certaines Archives départementales ont développé des initiatives collaboratives. Le recul existe et des retours d'expérience sont possibles. Ces modalités de fonctionnement en réseau correspondent à l'état d'esprit de la société contemporaine habituée aux réseaux sociaux. Les sources produites par les architectes traitent de problématiques qui concernent la société contemporaine (se loger, prendre soin de son environnement, de son cadre de vie, vivre ensemble) y compris dans les situations les plus problématiques (architectures de l'urgence).

#### **Des mesures incitatives pour les agences sur les projets récents : intégrables dans la stratégie nationale pour l'architecture**

Les agences, qui ont souvent une fonction communication organisée, peuvent décider de contribuer à l'alimentation de la plateforme de signalement des fonds d'archives liées aux projets, en mettant en ligne la description normalisée et les documents iconographiques des projets qu'elles jugent les plus représentatifs de leur activité, ainsi qu'en signalant leur accessibilité. Cette suggestion se heurtera au fait que seules les agences en réalité pourvues d'un nombre suffisant de collaborateurs (2 % des agences) pourra le faire dans la durée. Les agences actuelles comportent moins de 5 personnes et ne confier cette sélection qu'aux grandes agences renforcerait artificiellement la sélection au sein d'un matériau de connaissance. Cependant, même à hauteur de 2 %, ces agences produisant des dossiers qui font référence (certains projets complexes sont réalisés au bout de 10 voire de 15 ans) sont représentatives d'un « profil » et les plateformes de signalement permettent de créer ce type de filtre qui ne dénature pas la qualité de l'information signalée mais l'accompagne de grilles de lecture. Une proposition consisterait à dégager 50 agences par an, qui alimenteraient cette plateforme et pourraient utiliser cette référence de fait dans la réponse aux appels d'offres. Une autre mesure incitative serait de labelliser des agences qui ont fait l'effort de rendre accessibles et valorisables leurs projets à travers de bonnes pratiques liées à l'archivage. Ce label pourrait compter dans les critères qualitatifs des appels d'offres publics.

---

53 Les rencontres culturelles de la ville de Paris (5 octobre 2018) ont mis en valeur 3 facteurs de construction d'une identité culturelle territoriale dans laquelle l'établissement de l'information est analysée à l'aune des usages numériques et des rôles respectifs des initiatives publiques, citoyennes participatives ou du secteur privé concurrentiel. La puissance publique incube, accélère et partage par des plateformes d'information et la construction d'une identité territoriale passe par l'association des citoyens qui construisent une autre identité que des éditeurs d'outils dont le but est de fidéliser un public donc de sectoriser (Joelle Farchy, professeur des Sciences de l'information, Paris I Sorbonne). Ce point peut faire débat car il pose la question de l'autorité de l'information.

**Un point de départ pourrait être l'archivage des documents en 3D. Le sujet est, comme on l'a décrit, interministériel et l'enjeu est ici celui de la réutilisation dans une communauté d'utilisateurs larges.**

Il s'agit de construire un cercle vertueux fondé sur la responsabilité des producteurs vis-à-vis des utilisateurs des sources. Les architectes, selon certains chercheurs, demandent une plateforme d'archivage numérique et ont conscience que le versement sur cette plateforme enrichit les fonds et « collections ». Aujourd'hui la puissance publique ne fait pas ce que des opérateurs comme les GAFAs sont déjà en mesure de faire, en choisissant leurs algorithmes de recherche. Le pouvoir d'un porter à la connaissance publique est entre les mains de celui qui construit l'algorithme et **une stratégie nationale pour l'architecture pourrait intégrer ce service de l'État à des usagers issus du monde de l'architecture (les producteurs), de la recherche et de la conservation (producteurs d'un porter à connaissance), en favorisant la circulation et l'enrichissement de l'information.**

**Un exemple significatif : la sous-estimation des avis des ABF : une proposition de capitalisation de la qualité architecturale**

Les séries de Permis de construire constituent pour les autorités compétentes en matière d'urbanisme une source dont on a vu qu'elle avait une certaine valeur. Les avis architecturaux des ABF en SPR ne sont pas capitalisés pour l'influence qu'ils peuvent avoir sur une production d'architecture en SPR. Or, un grand nombre de données relevant de dossiers sur l'ensemble d'un territoire permet de créer des alertes en recourant à des algorithmes. La plateforme pourrait porter à connaissance du public les avis des ABF et créer des alertes. Ce type de plateforme existe déjà pour les relations entre directions immobilières de grands opérateurs gérant des servitudes (terrains SNCF) et communes de l'Ile-de-France, mais à un niveau restreint aux échanges techniques sur le temps de l'instruction d'un PC. A l'étranger, les PC, déposés sur une plateforme, sont immédiatement communicables et deviennent une banque des savoirs pour les architectes et particuliers.

**Synthèse : la dispersion des moyens et leur érosion ne peuvent que conduire à privilégier le travail en réseau, tant à l'amont qu'à l'aval, donc des choix de corpus conservés sur le territoire, sans logique de concentration matérielle unique qui relèverait d'une thésaurisation des sources. La logique de centralisation verticale autour d'une institution unique n'est plus suffisante car c'est le réseau qui devient central. Il doit être déconcentré et décentralisé au besoin, en tirant les leçons de la fusion des grandes régions et du déficit actuel normatif dans le domaine des formats de données. Il doit éviter la démarche de « collection » qui détruit la logique organique et scientifique. Il doit associer à la construction des outils le milieu des architectes.**

**Les leviers se trouvent dans le fonctionnement horizontal, donc territorial, garantis par une alliance entre les problématiques de recherche-action déconcentrées, et un processus de labellisation porté par une institution nationale qui peut produire ce qui n'a pas de prix, mais qui a un coût si le réseau territorial devait le financer seul.**

**Il s'agit de l'énoncé des formats de données, des règles de conservation (et non de tri) , la formation des acteurs, du service d'expertise par capitalisation des retours d'expérience, de l'animation du réseau via un outil collaboratif libre, qui permette la mise en relation, l'archivage des données, le financement des grandes synthèses.**

**Ces constatations conduisent à des logiques d'appels à projets de recherche et de diffusion, tout en évitant l'instabilité des appels à projets de faible ampleur (1 seul projet par région) et sur une faible durée (succession d'initiatives dont la durée de vie**



**est de moins de 4 ans). Les programmes, pour s'incarner dans la réalité des organisations, doivent s'appuyer sur des collectifs dont la durée est comprise entre 5 et 10 ans et prévoir, à mi-mandat, la maintenance future des initiatives au niveau de l'un des partenaires chef de file, avec une logique possible de mise en sommeil et reprise.**

#### **IV – A l'étranger**

La mission n'avait pas dans son périmètre l'examen des situations à l'étranger. Néanmoins, au cours des entretiens, certains chercheurs ont spontanément établi une comparaison avec des situations européennes ou anglo-saxonnes qu'il nous a paru bon de mentionner, afin de mettre en lumière des dispositifs différents qu'il peut être utile de connaître dans le contexte de production des archives d'architectes, qui s'effectue aussi dans un contexte international.

Le ministère français de la culture a organisé une co existence d'institutions publiques qui se répartissent entre un niveau national et un niveau territorial. Cette tradition est liée à la centralisation administrative qui a longtemps prévalu.

En Europe, les traditions fédérales où chaque territoire dispose de compétences propres, ou les traditions d'enseignement supérieur, expliquent que des « modèles » aient pu se mettre en place depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, essentiellement dans des académies liées à la profession ou dans des écoles. En Suisse (Ecole polytechnique de Lausanne) ou en Allemagne (TUM, université technologique de Munich), mais aussi à Barcelone, les architectes reçoivent une formation d'architecte-ingénieur. En Allemagne, les écoles sont rattachées à l'Université et ont, pour celle de Munich en tout cas, établi des liens avec les Musées (Pinacoteke der moderne, où les archives d'architecture font l'objet d'expositions, actuellement Louis II de Bavière et l'architecture). En Espagne, que je n'ai pas pu détailler, l'ordre des architectes, a collecté des fonds et dispose d'une très riche bibliothèque (un peu à l'instar de l'Académie d'architecture). En Italie, c'est une association d'archives publiques (Archivio di stato) et privées qui a structuré un réseau de coopération et de collecte de fonds de notoriété internationale (achat des archives de Carlo Scarpa, Venise).

L'université technologique de Munich (TUM, Ecole d'architecture) collecte des fonds d'architectes originaires de Munich, ou ayant enseigné à l'Ecole, ou ayant eu des agences en ville (80 % des cas) et réalise des entretiens oraux et filmés dans le cas en particulier d'architectes ayant peu écrit mais dont les réalisations sont significatives. Certains architectes ayant eu une activité libérale sur le territoire mais n'ayant pas obligatoirement fait partie du corps enseignant ont proposé aussi leurs fonds à la TUM (20 %), estimant qu'entrer dans les fonds de la TUM était une reconnaissance de leur activité, qui pour certains n'a pas été reconnue par les commandes publiques. La TUM considère que ces archives sont des matériaux pédagogiques et fait participer des étudiants rémunérés au contrat, à leur classement. 1,5 ETP est consacré au service des archives, l'archiviste étant une historienne de l'art qui peut encadrer des travaux de classements (contrats de 20 heures par mois, rémunération de 10 euros de l'heure). La TUM ne collecte pas de pièces écrites mais essentiellement des documents graphiques et des maquettes. Il s'agit donc non pas réellement de « fonds » mais d'une collection, dont le but pédagogique interne est couplé à une action de diffusion par la Pinacoteke der Moderne. Les expositions sont en partie mécénées par des fondations publiques et privées. L'entrée se fait majoritairement par dons, sauf cas spécifiques d'ayant-droits que l'on indemnise mais les archives ne sont jamais achetées au prix du marché. Les archives sont conservées sur deux sites, à l'université, et dans un bâtiment extérieur. Les archives sont décrites dans une base de données en ligne, pourvues d'images en base définition pour la consultation (images de plus de 70 ans).

A Lausanne, les archives de la construction moderne sont une unité de recherche, un laboratoire de l'Ecole polytechnique de Lausanne qui collecte des fonds privés en vue de la pédagogie des étudiants, de la recherche, et pour des activités de médiations. Le service compte 3 ETP et bénéficie de collaborations ponctuelles sur projets (édition, exposition, numérisation). C'est donc cette unité qui définit ses critères de collecte par pondération de divers éléments représentatifs à la fois de l'activité des architectes formés à l'Ecole de Lausanne, qui ont souvent travaillé en Suisse et dont la production permet de comprendre la culture architecturale portée par un ou plusieurs architectes. L'intérêt pour l'innovation y compris technique fonde la première valeur du fonds et la collecte comprend celle de bureaux de recherche et développement des entreprises. La collecte tente de se dégager du « goût du moment » et de l'« apparence formelle ». La notion de coût de la politique de collecte est importante et relève d'une responsabilité sociale : la politique de collecte tente d'éviter les accumulations redondantes et l'établissement refuse les fonds volumineux sans tris et éliminations. Il se pose enfin la question de l'exploitation future du fonds, même si cet élément comporte sa part de subjectivité. L'idéal serait, pour objectiver ce dernier critère, de s'appuyer sur des statistiques de communication mais le laboratoire reconnaît que 50 % des fonds n'étant pas traités (une archiviste professionnelle a été nommée il y a moins de deux ans), cela est pour le moment une intention. Il n'y a pas de critère précis lié à la typologie car les négociations avec l'architecte ou les ayant droits se font au cas par cas et le laboratoire arrive à un accord préalable sur les tris avant l'entrée dans les magasins. La première étape est donc celle de l'évaluation au sens anglo-saxon du terme : il s'agit d'attribuer une valeur informative au fonds, en fonction des activités qu'il représente. La politique évolue donc depuis 30 ans car le laboratoire a une vie propre par rapport à l'enseignement et n'est pas lié aux demandes d'enseignants mais à la définition d'un projet scientifique. Il s'agit de rendre visible les différents courants de l'architecture suisse, et les 200 fonds recouvrent une période qui va de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle à aujourd'hui. Le périmètre ne concerne pas que les architectes mais comprend aussi les ingénieurs et les entreprises. Les volumes sont variables (de 1 ml à 3 ou 4 palettes, avec une exception pour un fonds de 15 palettes). Le volume total est de l'ordre de 450 m<sup>3</sup>, maquettes comprises, dont il n'est pas fait de reportage photo systématique. Les locaux représentent 1 500 m<sup>2</sup> de conservation. Il n'y a pas d'impact pour le moment du numérique sur la collecte car elle concerne en fait des architectes actuellement en fin de carrière dont les habitudes restent liées au papier (impriment). Une démarche empirique est en cours en lien avec les archivistes d'État, qui disposent d'une plateforme SAE (Service d'archives électroniques). Par commodité et eu égard aux contraintes budgétaires, les fonds ne sont plus ni déposés, ni achetés, mais donnés. Comme la collecte a 30 ans, la notoriété de l'établissement est forte et s'appuie sur des réseaux relationnels importants (en particulier la société des ingénieurs et architectes, la fédération des architectes). Du point de vue de l'utilisation par les publics, deux bases de données sont en ligne. Le public est composé de doctorants, d'élèves qui doivent rendre des travaux, d'utilisateurs des services patrimoniaux de l'État, de bureaux d'architectes mandatés pour ré intervenir sur de l'existant, de sociétés d'histoire locale et d'éditeurs. Il y a en Suisse, pays fédéral, d'autres institutions ad hoc qui collecte des fonds : « Habiter la modernité » (périmètre thématique restreint, les villas individuelles sur la riviéra, des années 1930), les archives de l'Ecole polytechnique de Zürich et l'« *archivio del moderno* », qui relève de l'Académie d'architecture de Mendrisio.

L'institution qui, lors des premiers rapports sur les archives de l'architecture, faisait référence, était le Centre canadien d'architecture (CCA), fondé en 1979 à Montréal, qui n'est pas un musée et se présente aujourd'hui comme « une institution de recherche internationale qui repose sur l'idée fondamentale que l'architecture est d'intérêt public ». Le CCA ne parle pas

d'archives, mais de « fonds documentaires » et présente ce « fonds documentaire » comme un « répertoire d'idées », ce qui le rapproche, toutes choses égales d'ailleurs, du discours d'un FRAC. Il dispose d'un bâtiment depuis 1989, de 100 ETP et d'un budget de 12 millions de dollars. Son projet scientifique repose sur l'abolition des silos disciplinaires, discours connu dans le domaine des arts visuels contemporains dont les références se sont construites en opposition aux institutions culturelles anciennes, fonctionnant en disciplines ou en institutions différentes selon les objets conservés (archives, bibliothèques, musées). La collecte des fonds est animée par un réseau de veille et de coopération international. Le choix de la collecte est canadien et international et recouvre les documents d'architectes et ceux des historiens de l'architecture.

Sa contribution aux archives numériques est ancienne et adossée à un programme de recherche et à des expositions, dont celle de 2013, « Archeology of the digital », qui ont permis la collecte de fonds supplémentaires. Un moteur de recherche unique donne accès aux archives, à la bibliothèque, aux expositions et événements. Le traitement privilégie une mise en ligne rapide des références. Le CCA n'achète pas mais se fait donner les documents. Le marché du dessin existe cependant. Le MOMA, qui n'est pas censé collecter de documents d'architectes, a cependant acquis ceux de Mies Van der Rohe, car l'institution a aussi acquis les redevances liées aux dessins et croquis de meubles. Ainsi le MOMA peut continuer d'acquérir des dessins et ensembles significatifs. Au CCA, la politique de collecte de documents d'archives a connu un développement à partir des années 2000, avec en particulier l'arrivée de ceux de Gordon Matta Clark, qui avait une vision artistique et performative de l'architecture. Le critère d'entrée au CCA est le projet.

La valorisation financière de certains fonds conduit à une dispersion, entre institutions qui n'achètent pas, et fondations qui achètent. Ainsi, la Fondation Getty de Los Angeles peut-elle acheter pour 14 millions de dollars le fonds de l'agence de Franck Ghery, composée d'archives et de maquettes. 4 entités composent le Guetty : le musée achète les fonds ; la fondation attribue des subventions à des programmes hors sol (les archives ne sont donc plus financées par ce biais) ; la Guetty Research subventionne l'accueil de chercheurs dans des bibliothèques et archives ; et la Guetty conservation finance des programmes matériels.

La biennale de Venise 2018 a regroupé les icônes de l'architecture dans le pavillon international et l'examen des provenances des documents met en lumière la différence fondamentale entre de vieux pays de culture d'État, dont les documents sont conservés dans des institutions publiques, et des pays où ce sont les fondations privées qui achètent les fonds ou les fondations dans les universités organisées sur le modèle anglo-saxon, qui acquièrent ou se font donner les fonds. Le critère est l'activité et la notoriété internationale de l'architecte, son histoire personnelle et l'importance d'écrits théoriques où la discipline architecturale technique s'accompagne toujours d'une relation avec une problématique artistique et philosophique conçue par l'architecte et qui se rapproche de politiques d'expositions de centres d'art contemporain.

## **Annexe 1 - Liste des personnes contactées, des entretiens réalisés (150)**

Pour des raisons d'ordre technique (obtention tardive de certains contacts), des personnes contactées n'ont pas été en mesure de répondre à la date à laquelle l'inspectrice en charge de la mission a décidé de clore les entretiens (20 décembre). L'information a été complétée par une séance de travail avec le réseau des documentalistes des agences d'urbanisme (mars 2019) et des entretiens démonstrations au salon BIM World (2 avril 2019), ce qui explique le rendu effectif du rapport en avril 2019.

Un premier repérage avait cependant été fait dès le début de la mission. **Ainsi, 150 personnes ont été entendues en entretien individuel, au sein de réunions de travail, de Rendez-vous suivi éventuellement d'échanges complémentaires (envoi de données factuelles). 25 visites sur place** ont eu lieu. Une veille a été faite par participation à des séminaires et ateliers pouvant être utiles pour la mission et une veille sur les réseaux sociaux avec échanges par messagerie instantanée autour de problématiques ciblées (par exemple la mise en place d'architectes conseils dans les DREAL, les questions liées à l'évolution des processus de travail pouvant avoir un impact sur les archives, les documents produits dans le cadre d'opérations de communication sur les projets etc.). Une veille documentaire a été pratiquée au fil de l'eau dans les revues professionnelles mais aussi la PQR et la presse nationale. L'auteur de ces lignes a pu se rendre à titre individuel à la Biennale d'architecture de Venise et à Munich (TUM, Pinakotek der moderne, MUCA).

Ce total s'ajoute donc aux 54 réponses écrites des services d'archives départementales (après l'envoi du questionnaire par le SIAF au mois de juillet) et aux 36 réponses des Archives communales (qui n'avaient pas été sollicitées en juillet mais lors d'un rappel au mois d'octobre).

Les noms sont présentés dans les rubriques, par ordre alphabétique, sauf pour les Grands prix nationaux de l'architecture, présentés dans l'ordre chronologique.

Les architectes rencontrés se situent dans une amplitude de génération entre 30 et 92 ans. La place des femmes apparaît sous-représentée (dépendance aux adresses fournies).

### **Ministère de la culture, Direction générale des patrimoines, Inspecteurs des patrimoines :**

Philippe Cieren, chef de l'Inspection des patrimoines

#### ***collège architecture et Espaces protégés***

Philippe Hénault

Bruno Mengoli

Marie-Laure Petit

Hélène Riblet

Michel Vincent

#### ***Collège Monuments historiques :***

François Goven

Simon Piéchaud

Jean-Christophe Simon

Marie-Anne Sire

#### ***Collège Archives :***

François Bordes

Louis Le Roch' Morgère

Agnès Masson

#### ***Collège Musées :***

Bruno Saunier

#### ***Inventaire général :***

Xavier de Massary

**Ministère de la culture, administration centrale, opérateurs sous tutelle du ministère de la culture, services à compétence nationale**

Frédérique Bazzoni, chargée de mission Archives privées, SIAF

Françoise Banat-Berger, directrice des Archives nationales puis cheffe du SIAF

Corinne Béliet, chef du département du patrimoine (musée des monuments français), Cité de l'architecture et du patrimoine

Marie-Ange Brayer, cheffe du Département du design, Centre Georges Pompidou

Isabelle Chave, adjointe au chef de département du pilotage de la recherche

Olivier Cinquandre, service des archives, Département d'architecture, Centre Georges Pompidou

Gilles Désiré dit Gosset, directeur de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine

Nathalie Jacob, Direction générale des patrimoines, Service de l'architecture, sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture, cheffe du Bureau de la coordination et du pilotage du réseau des écoles

Catherine Junges, SIAF (audition et diffusion du questionnaire envoyé aux archives territoriales, retour d'expérience des Archives des Yvelines)

Marie-Christine Labourdette, Présidente de la Cité de l'architecture et du Patrimoine

Anne Lebel, directrice des Archives nationales du monde du travail (ANMT), Roubaix

Brigitte Lebar, archiviste de l'OPPIC

Pascal Liévaux, chef du département du pilotage de la recherche

Laurent Manoeuvre, SMF, enquête dans les musées territoriaux

Clarisse Mazoyer, présidente de l'OPPIC

David Peycé, conservateur, chef du Centre des archives d'architecture du XX<sup>e</sup> siècle

Bruno Ricard, sous directeur SIAF

Madame Rhofrish, conservateur de la mission Education nationale, Ministère de la culture, SIAF

Emmanuel Rousseau, directeur des fonds aux Archives nationales

Corinne Tiry-Ono, Direction générale des patrimoines, Service de l'architecture, sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture, cheffe du bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère

Agnès Vince, Direction générale des patrimoines, directrice du Service de l'architecture

Marie Zelverte, Conservatrice du patrimoine, Adjointe au chef du bureau des études et des partenariats scientifiques, Sous-direction de la communication et de la valorisation des archives, SIAF

**Ministère de la culture, services déconcentrés, DRAC**

Franck Charnassé, ABF, chef de l'UDAP d'Indre-et-Loire, DRAC Centre-Val de Loire

Marc Drouet, directeur de la DRAC Hauts de France

Jean-Pascal Lemeunier, conseiller pour l'architecture de la DRAC Grand Est

Fabien Sénéchal, ABF chef de l'UDAP du Finistère, DRAC Bretagne (au double titre de chef de l'UDAP et président de l'ANABF)

**Collectivités territoriales : administrations de la culture et du patrimoine**

**Entretiens groupés :**

**Réunion de travail, aux Archives départementales des Yvelines, 25 septembre :** participaient, l'adjointe à la directrice, Elise Wojszzyk, les collaborateurs en charge aux Archives départementales, de la collecte traitement et valorisation des archives d'architectes (Wilfrid Eon, Clémentine Vialar, Jennie Schneider, Antony Rigaud, Romain Dugast), Karine Mac Grath, en charge des archives de l'EP de Versailles, Isabelle Gourmelin, documentaliste au musée de Saint-Quentin-en-Yvelines, Frédéric Debussche, directeur du musée, Bernadette Balchon, maître de conférence à l'ENSP de Versailles, Violaine Levavasseur, responsable des Archives communales de Versailles.

**Cluster Région Architecture (Grand Est) : réunion de travail, entretiens groupés lors du copil du 9 novembre**

Francine Aubry Begin, directrice des territoires au conseil départemental de Meurthe-et-Moselle (architecte, ancienne directrice du CAUE de Meurthe-et-Moselle)

Jean-Marc Biry, directeur du CAUE du Bas-Rhin

Jean-François Briand, directeur de l'ENSA de Strasbourg

Jean-Marc Charlet, président du conseil de l'ordre des architectes du Grand Est

Lorenzo Diez, directeur de l'ENSA Nancy

Hortense Fritz, étudiante à l'ENSA Nancy

Mélanie Guénot, doctorante au LHAC (Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine)

Lise Lançon, responsable de la recherche et des partenariats à l'ENSA de Strasbourg

Pauline Peillon, chargée de mission développement RÉGION ARCHITECTURE

Louis Piccon, directeur du département architecture à l'INSA Strasbourg

Guy Sieffert, architecte

**Musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines, 29 novembre (ex Ecomusée de la ville nouvelle) :**  
deuxième réunion et visite, avec le directeur, Florence Jeanne, pour les collections, Isabelle Gourmelin, pour la documentation et les archives, Lucie Sauvageot, responsable de l'animation culturelle (liens en particulier avec le label VPAH)

**Entretiens individuels**

Jean-Baptiste Auzel, directeur des Archives départementales de la Manche

Leïla Cantal du Parc, architecte, cheffe de la mission Patrimoine, métropole de Bordeaux

Philippe Charon, directeur des Archives départementales de Loire-Atlantique

François Comte, directeur des musées d'Angers (pour le fonds de la société des architectes de l'Anjou)

Abdelkader Damani, directeur du FRAC Centre-Val de Loire, Orléans

Jean-Pascal Foucher, directeur des Archives de l'Orne

Claire Gatti, directrice, et son adjointe, archives municipales de Rennes

Anne Goulet, directrice des Archives départementales de Haute-Garonne

Patrice Guérin, conservateur, chef de la mission des archives du ministère de la culture, SIAF

Joanne Kuhn, conservatrice au musée d'Angers, chargée des collections

Frédérique Hamm, directrice des archives du Loiret

Marie-Christine Jacquinet, responsable du pôle recherche - enseignement supérieur, Agglomération de Chalon-en-champagne (membre du Cluster Région architecture)

Mireille Jean, directrice des Archives départementales du Nord

Anne Lejeune, directrice des Archives départementales de la Somme,

Gwadys Longeard, directrice des Archives des Côtes d'Armor (pour l'AMAB)

Christine Martinez, directrice des Archives de l'Aude (pour son expérience aux Yvelines et comme secrétaire de l'association d'archives d'architecture d'Occitanie en cours de structuration)

Anne Pasquet, ville d'Autun, pôle de la stratégie territoriale (en lien avec le label VPAH et l'opération Coeur de ville)

Mme Rohfrisch, conservatrice cheffe de la mission du ministère de l'Education nationale, SIAF

Hélène Say, directrice des Archives de Meurthe et Moselle

Céline Sename, responsable du service des archives de la métropole de Lille

Thomas Van de Walle, chef du département des archives électroniques, Archives nationales

Agnès Vatican, directrice des Archives départementales de la Gironde

## **Structures regroupant les architectes**

### **Instances ordinales**

Valérie Flicoteaux-Melling, vice-présidente du Conseil National de l'Ordre des Architectes  
Francis Skarbek, président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes du Centre-Val de Loire

### **Académie d'architecture (Paris, Place des Vosges)**

Bertrand Lemoine, vice-président  
Jean-Pierre Péneau, ancien professeur des ENSA, censeur

### **CAUE**

Valérie Charollais, directrice de la Fédération nationale des CAUE  
Jean-Noel Pichot, directeur du CAUE d'Eure-et-Loir

### **Maison de l'architecture**

Elke Mittmann, directrice de la maison de l'architecture du Centre – Val de Loire, enseignante à l'ENSA de Strasbourg et à l'Ecole nationale de l'architecture et du paysage de Versailles

### **Etablissements d'enseignement de l'architecture : ENSA, Ecole de Chaillot, Université de New York**

#### **Professeurs :**

Jean-Lucien Bonillo (ENSA Marseille)  
Anne-Marie Châtelet (ENSA Strasbourg)  
Jean-Louis Cohen (New York City University)

#### **Administration des ENSA :**

Christian Dautel, directeur de l'ENSA de Nantes (et la directrice de la bibliothèque)  
Lorenzo Diez, directeur de l'Ecole de Nancy (cf. Cluster)  
Benoît Melon, directeur et ancien conseiller pour l'architecture de la DRAC Midi-Pyrénées  
Blandine Nouvellement, archiviste de l'ENSA Paris-Belleville  
Aurélié Timsit, archiviste de l'ENSA Paris la Villette

### **Comité d'histoire du MC / Programme Hensa20 sur l'histoire de l'enseignement de l'architecture au XXe siècle**

Arlette Auduc, cheffe de l'Inventaire et du Patrimoine d'Ile-de-France honoraire et membre du comité, chercheuse  
Anne-Marie Châtelet (ENSA de Strasbourg)  
Florence Contenay, directrice honoraire de l'IFA, chercheuse

### **Institution de conservation et de valorisation, écoles à l'étranger**

Salvatore Aprea, architecte, directeur de l'Ecole Polytechnique Française de Lausanne  
Maurice Culot, Archives modernes d'architecture, Bruxelles  
Barbara Galimberti, archiviste de l'Ecole polytechnique de Lausanne (EPFL)  
Andres Lepik, chef du département du musée d'architecture, TUM, Munich  
William Pesson, architecte, docteur, archives modernes d'architecture de Bruxelles

### **Grands maîtres d'ouvrage publics / propriétaires fonciers (et leurs services immobiliers, agences d'architectures publiques, services juridiques ou d'archives)**

#### **Universités :**

- François Caumont, directeur du patrimoine de l'université de Caen
- Yves Larmet, vice-président patrimoine de l'université de Strasbourg
- Lionel Vinour, Directeur du patrimoine de l'université de Poitiers

### ***Grandes entreprises***

ANDRA, Thibaut Girard, chef du service des Archives

BNP Paribas : Mr Fragu, Directeur général adjoint Promotion immobilier d'entreprise

SNCF : Agnès d'Angio Barros, directrice des Archives de la SNCF

Maud Jacquette, service juridique de la direction immobilière de la SNCF

### ***Agences d'urbanisme***

Nathalie Anesa, responsable de la documentation et des archives, Agence d'urbanisme de Nancy

Claire Bensa, EPAURIF (réponse par courriel)

Géraldine Desbêtes, cheffe du service documentation de l'agence d'urbanisme de Lille métropole

IAU IDF, directrice de la médiathèque, madame Gallet

Françoise Landin, AUDIAR (Agence d'urbanisme de Rennes, par courriel)

### **Architectes (agences en activité ou architectes ayant cessé leurs activités)**

#### ***Grands prix nationaux d'architecture (GPNA), ordre chronologique***

1978 Jean Renaudie (Ayant droit : Serge Renaudie - contact@serge-renaudie.com)

1980 Paul Chemetov (contact@chemetov.fr)

1987 Jean Nouvel (entretien avec Charlotte Kruk, assistante personnelle de Jean Nouvel et ses deux collaboratrices en charge d'une réflexion sur l'archivage et de la communication)

1992 Christian de Portzamparc (entretien avec l'archiviste de Christian de Portzamparc et Fanny Picard, Responsable de la communication)

#### ***Architectes (échantillon sur recommandations, ordre alphabétique)***

Chilperic de Boiscuiller, SATIVA, Blois

Michel Cantal du Parc, Paris

Aldo Cutine, architecte, Tour Albert, rue Croulebarbe, Paris

Monsieur Garcia, atelier FUSO, Paris (problématique d'agences à Paris et à l'étranger, et équipe pluri disciplinaire ingénieur – architecte, avocat)

Antoine Grumbach, grand prix de l'urbanisme, 1992

Agence Josic - Candilis - Woods, Douchanbka Josic, Meudon

Agence Josic, Yovan Josic, Meudon

Agence PNG, Grichka Martinetti, Paris, Voiron

Michel Marot, architecte fondateur de l'école de Paris - Val de Seine, prix de Rome et ancien BCPN

Hanna Sorsa, agence Alexandre Chemetov

#### ***Ayant-droits d'architectes reconnus :***

Roland Schweitzer (ayant droit : Marie Schweitzer)

### **Chercheurs en histoire de l'architecture, en histoire de l'art, journalistes, experts**

Roméo Carabelli, architecte, ingénieur de recherche, UMR Citères, Tours

Marie-Anne Chabin, conservatrice en chef du patrimoine, consultante Arcateg, enseignante d'archivistique contemporaine à Paris VIII

Olivier Delarozière, ingénieur, associé au laboratoire de Paris-Malaquais, Maurizio Brocato

Patricia Fauquet, architecte, ingénieure de recherche, Labo de l'ENSA de Marseille

Jean-Philippe Garric, professeur à Paris I

Jean-Philippe Hugron, journaliste pour le Courrier de l'architecture

Charlotte Mus Jelidi, docteure en histoire de l'architecture

Livio de Luca, architecte, directeur de recherche au CNRS (INHS)

Alain Marinos, chercheur indépendant, petites cités de caractère, ABF honoraire



Hugo Massire, docteur en histoire de l'architecture

Yolaine Medelice, expert designer, agence design sourcing , Paris

Jean-Baptiste Minnaert, professeur à Paris IV

Xavier Rodier, directeur de l'UMR Citères, Université de Tours

Christian Sapin, directeur de recherche honoraire au CNRS, archéologue du bâti (Centre d'études médiévales d'Auxerre, ANR CAR)

Bernard Toulhier, DOCOMOMO, conservateur général honoraire, Inventaire général, chercheur indépendant

### **Séminaires, rencontres et présentations pour enrichissement de la démarche**

- Séminaire du Centre des Hautes Etudes du Ministère de l'Intérieur sur l'Intelligence artificielle, Chambord, 3 septembre

- Journées des pôles associés, Bibliothèque Nationale de France, 2 octobre

- Dominique Cardon Medialab, conférence-débat, « faut-il avoir peur des big data », ESAD rue d'Ulm, 3 octobre

- Maison de banlieue, Journées Nationales de l'Architecture, Athis-Mons, 20 octobre

- Rencontres culturelles de la mairie de Paris, 5 novembre 2018 (innover, créer, transmettre : interventions de Dominique Alba, directrice de l'APUR, de Charles Ambrosino, maître de conférence de l'institut d'urbanisme de Grenoble, PACTE, Julien Avinain, archéologue, sous-direction du patrimoine - ville de Paris, Nicola Delon, collectif « encore heureux », villa Médicis, Jose-Manuel Gonçalves, directeur du 104 (sur les réhabilitations de friches et le rapport aux architectes),

- programme européen Altercities (regroupant des travaux de recherche et de création autour de Berlin, Paris, Istanbul Rome), Paris-Istanbul, les mutations des quartiers populaires, projection - débat, La Bellevilloise, 25 novembre

- Table ronde des AJAP 2018, 28 novembre 2018, Face à la loi, attitudes et projets, Plateforme de la création architecturale, Cité de l'architecture et du patrimoine

- cycle de conférences de la maison de l'architecture d'Ile-de-France sur le Grand Paris : interventions de cabinets d'architectes (septembre – décembre 2018)

- exposition « transitions », IAURIF, novembre – décembre 2018 (création d'un reportage photos et de textes sur l'architecture et le paysage des friches, Jean-Fabien Leclanche)

- plateforme électronique Aioli, maquettes numériques en architecture et patrimoine, présentation, 13 décembre, Ministère de la Culture

- Séminaire de l'IRI, « la ville intelligente », Centre Georges Pompidou, 18 et 19 décembre

## **Annexe 2 - Focus sur une initiative en région Grand Est, « Region architecture ».**

*Le livre blanc des acteurs de l'architecture en Alsace-Champagne Ardenne- Lorraine un appel, une dynamique, un projet pour une filière d'excellence en région (Janvier 2016)*

Dans le cadre de la constitution de la grande région Grand Est, s'est constitué un groupement d'intérêts, ou Cluster, sous statut association loi de 1901, composé des deux écoles nationales supérieures d'architecture de Nancy et Strasbourg, de celle des ingénieurs de Strasbourg (ENSAIS, qui délivre un diplôme avec mention architecture du patrimoine), de collectivités territoriales de différentes échelles, d'entreprises, d'associations (CAUE), et de représentants des instances ordinales, alliés pour une structuration de la filière architecture, dans un contexte où la commande publique baisse. Participent aussi des étudiants, des apprentis, aux côtés d'industriels et d'enseignants chercheurs. Les UDAP apparaissent, après les CAUE, regroupés en union régionale, page 57 du document, dans la proposition 19 : « créer un observatoire des pratiques et des produits de la filière architecture permettant de capitaliser les innovations, Axes 3, 4 et 5).

*Un constat*

La région Grand Est comporte 3 écoles formant en tout ou partie à l'architecture contre 6 en Ile-de-France, et 4 en Auvergne Rhône-Alpes. Le Cluster mise sur les atouts patrimoniaux, transfrontaliers et économiques de la région Grand Est mais a conscience de grands déséquilibres (1 architecte pour 10 000 ha en Haute-Marne contre 1 pour 1 620 dans le Bas-Rhin). 3 départements sur 10 n'ont pas de CAUE. Le livre blanc fait un état des lieux : l'architecture existante est appelée « patrimoine » au sens générique du terme. 50 % des travaux et 25 % des commandes des architectes de la région. Il existe un besoin d'outils d'analyses pour faire une meilleure rénovation.

*Une démarche de réseau territorial*

Les améliorations possibles reposent sur plus de travail des architectes en réseau et plus de numérisation de la documentation, conservée dans les établissements académiques et professionnels pour rendre accessible la connaissance lors de la formation continue, pour créer des services et de l'assistance, mais aussi de la recherche, des documents d'urbanisme de meilleure qualité et de la valorisation culturelle.

**La création de la démarche REGION ARCHITECTURE est participative, et privilégie 2 objectifs :**

- **jouer un rôle positif dans l'édification de la nouvelle région,**
- **dynamiser la filière de l'architecture avec la recherche et l'innovation (lancement officiel 15 juillet 2015 par publication d'appel collectif).**

La dynamique est organisée autour de rencontres inter régionales (6 novembre 2015, premières assises Region architecture, Nancy, 200 participants, 7 ateliers participatifs). Le cluster parvient à réunir un groupe de 800 personnes. Un copil se réunit alternativement dans les différentes villes de la région.

Le livre blanc de 2016 définit 6 axes stratégiques, repris dans 41 propositions ciblées, relevant d'un socle de 11 grandes propositions. Ces axes reposent sur un partage et une circulation des connaissances, dont font partie les archives, bien que cela ne soit pas formulé ainsi. Le copil du 9 novembre 2018 a permis au Cluster de demander au ministère à être région test sur la question des archives, à travers en particulier du vadémécum et des contrats de recherche en écoles.

**Exemples d'axes et d'actions en découlant :**

- le « renforcement des synergies entre enseignement, recherche et métiers » à travers les actions suivantes : concevoir des outils de mise en place d'une R et D en lien direct avec les conditions de terrain ; soutenir des pratiques innovantes, en créant notamment des outils législatifs et financiers épaulant les réalisations expérimentales ; créer des outils pratiques : 50 doctorants dans les entreprises, via le dispositif CIFRE (pour accueillir les doctorants, les associations culturelles sont cependant aussi éligibles puisque les associations culturelles sont des entreprises culturelles) ; candidature au PIA2 ou 3 ; plateforme de coopération fonctionnant sur appels à projets (une cellule

de conseil permanent aux agences met à disposition l'ensemble des données utiles dont les données juridiques et techniques) ; développer la formation doctorale liée à la réforme des écoles d'architecture et à la création d'un doctorat en architecture (le cluster souhaite miser sur l'augmentation de professeurs ayant leur HDR et sur l'augmentation des diplômés comprenant la mention « recherche », dans le cursus); organiser des chantiers écoles dans des friches pour démontrer le savoir faire des jeunes architectes;

- les « architectures quotidiennes »

- « partager la connaissance, fédérer les habitants autour de l'architecture et les rendre acteurs de leur cadre de vie ».

Déclinaison : le livre blanc et le « sous texte » des archives.

Exemples de mesures énoncées qui sous tendent une consultation d'archives existantes, ou production de documents d'archives numériques , ainsi qu'une transformation des archives en matériaux de valorisation et d'intervention :

#### *Le BIM*

- « ouvrir un champ de recherche et de commandes spécifiques sur l'application du processus du BIM dans la rénovation des architectures existantes » et page 62 : « accélérer la formation sur le BIM ». Il s'agit d'une mesure conçue pour maîtriser les coûts (par réutilisation de la donnée), les délais et la qualité des bâtiments à construire.

- Proposition 25 : mettre en œuvre un plan de mise à niveau accélérée et accessible à toute la filière sur le BIM dans les 3 prochaines années. Il s'agit d'organiser une formation initiale et continue pour tous les acteurs amenés à travailler selon les normes de cet outil collaboratif (maîtres d'ouvrages, architectes, entreprises, ingénieurs...).

- Promouvoir une Charte BIM commune aux acteurs de la filière. Sont recherchés des liens opérationnels avec les programmes de recherche et la volonté d'optimiser les interventions sur le patrimoine existant.

#### *Les PLU*

- programmes pilotes : 50 PLU architecturaux et patrimoniaux. Les UDAP et les SRI sont les partenaires visés par l'élaboration du programme 50 PLU (on cible les territoires ruraux et l'excellence). Ces documents sont en cohérence avec le SRADDET et les Scot.

#### *La valorisation et la formation*

- « produire un cycle de grandes expositions thématiques sur les patrimoines architecturaux communs » : il s'agit de valorisation patrimoniale et de documenter aussi le travail du réseau, selon 3 axes : un moment commun de l'histoire architecturale ; des matériaux communs de l'architecture régionale ; un produit commun de l'histoire de cette nouvelle région.

- Action supplémentaire : réalisation d'une grande fresque photographique participative sur l'architecture (photos, mais aussi souvenirs, désirs...)

- « organiser plus de formations permanentes des élus et développer les actions scolaires » : par exemple, s'inspirer des modèles « CARA » en Alsace, de la Folle journée de l'architecture en Lorraine. Les partenaires privilégiés sont les Rectorats qui valident les modules d'interventions des étudiants dans les classes, les partenariats avec les ESPE, les modules d'enseignement de l'architecture dans les collèges, lycées mais aussi les écoles primaires (via la formation continue des enseignants)

- encourager la publication de thèses en architecture, urbanisme et paysage sur la Région.

- un exemple de réalisation sur trois ans : université d'été en Champagne Ardenne (accueil d'étudiants avec leurs tuteurs qui sur 20 jours conçoivent, réalisent et installent des édifices sur des

parcelles privées, actuellement des loges de vignes) en lien avec la problématique UNESCO. Sur la base de ce programme « hors les murs », doit s'organiser une première Journée européenne de l'architecture « region architecture ».

#### *La constitution de corpus numérisés*

Dans l'axe 5, « apporter des réponses concrètes aux grands défis sociétaux », figure expressément « numériser et rendre accessibles les ressources documentaires des écoles d'architectes, notamment les diplômes, autour de thématiques identifiées ». Les acteurs clés identifiés sont : les élus formés, les écoles d'architecture, les CAUE.

Pour la numérisation des sources des écoles : le livre blanc est centré sur les ouvrages de bibliothèques des écoles, qui ne se retrouvent pas dans les universités, mais les sources pourraient être élargies. L'objectif visé est la capitalisation des sources pour l'amélioration de l'enseignement dans les écoles d'architecture et la compétitivité des entreprises d'architecture. Le livre blanc propose de créer, par mutualisation, un plan de numérisation et le plus grand centre de ressources dématérialisées de la Région, en se centrant sur des thématiques régionales porteuses et identifiées ; ce fonds pourra être complété par les dossiers de diplômes de fin d'études (dossiers des projets de fin d'études). Les porteurs du projet souhaitent faire un lien avec la bibliothèque numérique de thèses de la CAPA.